



# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 12 - Numéro 47

26 novembre 2015



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISSN 1710-4149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers</b>	<b>6</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Bureau de décision et de révision</b>	<b>10</b>
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
<b>3. Distribution de produits et services financiers</b>	<b>120</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>154</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

<b>5. Institutions financières</b>	<b>161</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
<b>6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés</b>	<b>168</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées</b>	<b>260</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
<b>8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics</b>	<b>270</b>
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
<b>9. Régimes volontaires d'épargne-retraite</b>	<b>279</b>
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	

## 9.4 Autres décisions

### Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers  
instituée en vertu de la LAMF
- BDR : Bureau de décision et de révision
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages  
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et  
organismes dispensés de reconnaissance  
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la  
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation  
du commerce des valeurs mobilières

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.



# 2.

## Bureau de décision et de révision

---

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

---

## 2.1 RÔLE D'AUDIENCES



## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Sheahan et associés S.E.N.C.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et requête préliminaire	Audience au fond
26 novembre 2015 – 14 h 00					
2014-057	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Fondation Internationale CDS, Fondation Agroterre, Foncière Agroterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agroterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées  Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 novembre 2015 – 14 h 00					
2014-052	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Pierre Gévry Partie intimée</p> <p>Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Partie intimées</p> <p>Alain Valiquette Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Brière et Lebeuf inc.</p>	Lise Girard	Demande de disjonction d'instance	Audience pro forma
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné</p> <p>Létourneau Gagné</p>	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience pro forma

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 novembre 2015 – 9 h 30					
2015-029	Mylène Fafard et Ian Harvey Parties requérantes  Autorité des marchés financiers Partie intimée	Deveau Avocats  Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée d'ordonnance de blocage	Audience au fond
1 <sup>er</sup> décembre 2015 – 9 h 30					
2014-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  9207-7833 Québec inc., Carmelina Salvatore Gutta, Francesco Gutta, Carmelo Gutta et Giancarlo Gutta Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Barakatt Harvey, s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant d'une entreprise de services monétaires	Audience pro forma
4 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées  Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l.   Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées  Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l.  Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
8 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées  Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l.  Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées  Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l.  Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
10 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées  Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l.  Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 décembre 2015 – 14 h 00					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience pro forma
2015-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Daniel Salanon et Daniel Salanon Industries inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2015-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Marcel Paiement, 9319-9271 Québec inc., La Financiere Prêtbec ltée et Prêtbec ltée Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 décembre 2015 – 14 h 00					
2011-031 2012-045	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Claude Lemay, Claude Lemay Consultant inc. Parties intimées</p> <p>Jean-Pierre Perreault Partie intimée</p> <p>Daniel L'Heureux Partie intimée</p> <p>9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com inc. Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal, Caisse Desjardins des Bois-Francs, Banque Nationale du Canada, TD Canada Trust et Caisse Desjardins du Grand-Coteau et Caisse populaire Hochelaga-Maisonneuve Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Houle Gendron, Avocats</p> <p>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Brouillard, Bibeau, Garipey &amp; Associés</p>	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma



## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 décembre 2015 – 14 h 00					
2014-029	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Donald Murphy, Services financiers D.D.A. &amp; Associés inc., Diane Beauchamp et Les Services financiers Donald Murphy &amp; Associés inc. Parties intimées</p> <p>Banque Laurentienne du Canada Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
11 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-041	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>SuperDirectories inc. Partie intimée</p> <p>Jean-Paul Lavoie Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Robichaud &amp; Dupras, Avocats</p> <p>M<sup>e</sup> Vital Julien</p>	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et ordonnance d'empêcher l'accès d'un site Internet	Conférence préparatoire

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées  Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l.  Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
16 décembre 2015 – 9 h 30					
2015-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Fabrice Mvondo Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, interdiction d'opérations sur dérivés, de mesure propre à assurer le respect de la loi et d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 décembre 2015 – 9 h 30					
2015-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Fabrice Mvondo Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, interdiction d'opérations sur dérivés, de mesure propre à assurer le respect de la loi et d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
18 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-036	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc. Parties intimées  Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. Parties intimées  Jean-Pierre Perreault Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers    Houle Gendron, Avocats   Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives et de mesure de redressement	Conférence préparatoire

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 décembre 2015 – 10 h 00					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées  Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l.  Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
11 janvier 2016 – 14 h 00					
2015-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Paul Azeff et Korin Bobrow Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Greenspoon Bellemare, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de retrait d'inscription, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant et de refus du bénéfice de dispense	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 janvier 2016 – 9 h 30					
2015-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Paul Azeff et Korin Bobrow Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Greenspoon Bellemare, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de retrait d'inscription, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant et de refus du bénéfice de dispense	Audience au fond
13 janvier 2016 – 9 h 30					
2015-022	Charles Abikhzer Partie demanderesse  Autorité des marchés financiers Partie intimée	El Masri Avocat Inc.  Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers	Audience au fond
13 janvier 2016 – 14 h 00					
2015-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Paul Azeff et Korin Bobrow Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Greenspoon Bellemare, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de retrait d'inscription, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant et de refus du bénéfice de dispense	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 janvier 2016 – 9 h 30					
2015-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Martin Lajeunesse et Assurances Martin Lajeunesse Inc. Parties intimées  Assurances Denis Lefebvre & Ass. Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dentons Canada LLP  Chenette, boutique de litige inc.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription	Audience au fond
14 janvier 2016 – 14 h 00					
2015-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Partners Indemnity Insurance Brokers Ltd. et Barry Downs Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dunton, Rainville	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
15 janvier 2016 – 9 h 30					
2015-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Martin Lajeunesse et Assurances Martin Lajeunesse Inc. Parties intimées  Assurances Denis Lefebvre & Ass. Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dentons Canada LLP  Chenette, boutique de litige inc.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	SuperDirectories inc. Partie intimée	Robichaud & Dupras, Avocats			
	Jean-Paul Lavoie Partie intimée	M <sup>e</sup> Vital Julien			
20 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	SuperDirectories inc. Partie intimée	Robichaud & Dupras, Avocats			
	Jean-Paul Lavoie Partie intimée	M <sup>e</sup> Vital Julien			
21 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	SuperDirectories inc. Partie intimée	Robichaud & Dupras, Avocats			
	Jean-Paul Lavoie Partie intimée	M <sup>e</sup> Vital Julien			

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	SuperDirectories inc. Partie intimée	Robichaud & Dupras, Avocats			
	Jean-Paul Lavoie Partie intimée	M <sup>e</sup> Vital Julien			
26 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	SuperDirectories inc. Partie intimée	Robichaud & Dupras, Avocats			
	Jean-Paul Lavoie Partie intimée	M <sup>e</sup> Vital Julien			
27 janvier 2016 – 9 h 30					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
	SuperDirectories inc. Partie intimée	Robichaud & Dupras, Avocats			
	Jean-Paul Lavoie Partie intimée	M <sup>e</sup> Vital Julien			



## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 janvier 2016 – 14 h 00					
2011-021	Robert Morin et Roger Éthier et Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé inc. Parties requérantes	BCF, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de levée partielle d'une ordonnance de blocage	Audience pro forma
	Autorité des marchés financiers Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers			
	Gestion M.E.R.R. inc. et Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc. et Bilodeau Spécialiste en chaussures inc. et Pantero Technologies inc. et Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque HSBC du Canada et Banque Nationale du Canada Parties mises en cause				
	Labelle, Marquis inc. Partie intervenante	Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.			

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>8 février 2016 – 9 h 30</b>					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives et de mesure propre au respect de la loi et contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				
<b>9 février 2016 – 9 h 30</b>					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives et de mesure propre au respect de la loi et contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée	Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l			
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées				
<b>14 mars 2016 – 9 h 30</b>					
2015-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, d'ordonnance de nomination d'un nouveau dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
	Broker Force Insurance inc. Partie intimée	Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.			
	Guy Bernard Partie intimée	Dentons Canada s.e.n.c.r.l.			

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 mars 2016 – 9 h 30					
2015-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, d'ordonnance de nomination d'un nouveau dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
	Broker Force Insurance inc. Partie intimée	Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.			
	Guy Bernard Partie intimée	Dentons Canada s.e.n.c.r.l.			
21 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
26 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
28 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
2 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
4 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			



## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
6 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon et Michel Drolet Parties intimées	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			

## RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 mai 2016 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Sheahan et associés S.E.N.C.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
10 mai 2016 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Sheahan et associés S.E.N.C.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
11 mai 2016 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Sheahan et associés S.E.N.C.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
12 mai 2016 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Sheahan et associés S.E.N.C.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond

25 novembre 2015

## 2.2 DÉCISIONS

### BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-039

DÉCISION N° : 2014-039-002

DATE : Le 6 novembre 2015

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> JEAN-PIERRE CRISTEL**

---

#### **AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**ASSURANCE ACCOMODEX INC.**

et

**CLAUDE JOYAL**

et

**GINETTE BOULERICE**

et

**JULIE TREMBLAY**

et

**9284-0214 QUÉBEC INC.**

et

**GROUPE VIAU INC.**

Parties intimées

---

#### **PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE, INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE DIRIGEANT RESPONSABLE ET IMPOSITION DE CONDITIONS À L'INSCRIPTION**

[art. 115 et 115.1, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2, art. 93  
et 94, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

---

M<sup>e</sup> Sylvie Boucher

2014-039-002

PAGE : 2

(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)

Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M<sup>e</sup> Eric Stachecki

(Lex Operandi Services Juridiques Inc.)

Procureur d'Assurance Accomodex inc., Claude Joyal, Ginette Boulerice et Julie Tremblay

M<sup>e</sup> Eric Lefebvre

(Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l., s.r.l.)

Procureur conseil d'Assurance Accomodex inc., Claude Joyal, Ginette Boulerice et Julie Tremblay

Date d'audience : 30 octobre 2015

2014-039-002

PAGE : 3

---

## DÉCISION

---

### HISTORIQUE

[1] Le 24 septembre 2014, l'Autorité des marchés financiers (l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande à l'encontre des intimés visant l'obtention des ordonnances suivantes, en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>1</sup> et des articles 115, 115.1 et 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*<sup>2</sup> :

- Des pénalités administratives à l'encontre des intimés Assurance Accomodex inc., Claude Joyal et Julie Tremblay;
- Des interdictions d'agir directement ou indirectement comme dirigeant responsable d'un cabinet d'assurance à l'encontre des intimés Ginette Boulerice, Julie Tremblay et Claude Joyal;
- Ajouter des conditions à l'inscription des intimées Julie Tremblay et de Ginette Boulerice;
- Une ordonnance à l'encontre de l'intimée Assurance Accomodex inc. de procéder à la nomination d'un nouveau dirigeant responsable;
- Une ordonnance d'annulation de toute facturation de « frais de courtage et analyse du risque afin d'établir l'assurabilité du véhicule » effectuée par l'intimée Assurance Accomodex inc. aux clients concernés et d'enjoindre les intimés Assurance Accomodex inc. et Claude Joyal de rembourser des clients de tous les frais de courtage leur ayant été facturés;
- Une ordonnance à l'encontre de l'intimée Assurance Accomodex inc. de procéder à la nomination d'un nouveau vérificateur indépendant;
- Une ordonnance à l'encontre de l'intimée 9284-0214 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale Assurances Rémi Martin, et de l'intimée Groupe Viau inc. de procéder à la mise en place, à la satisfaction de l'Autorité, de mesures de contrôle et de surveillance nécessaires afin de s'assurer que le cabinet, son dirigeant responsable et ses représentants respectent la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et ses règlements.

[2] Une audience *pro forma* s'est tenue le 30 octobre 2014 au cours de laquelle les parties ont déposé une entente relativement à des mesures de sauvegarde intérimaires. Le Bureau a rendu une décision le 5 novembre 2014<sup>3</sup> dans laquelle il prenait acte de cette entente qui prévoyait notamment les engagements suivants :

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-33.2.

<sup>2</sup> RLRQ, c. D-9.2.

<sup>3</sup> *Autorité des marchés financiers c. Assurance Accomodex inc.*, 2014 QCBDR 121.

2014-039-002

PAGE : 4

- « 3. L'Intimée Assurance Accomodex inc. (« Accomodex ») s'engage à procéder au changement de son dirigeant responsable, en remplacement de l'Intimée Ginette Boulerice et ce, au plus tard le 30 novembre 2014, ce dirigeant responsable à être nommé devant être préalablement approuvé par l'Autorité;
- 4 L'Intimée Accomodex reconnaît que l'Intimée Julie Tremblay ne pourra agir à titre de dirigeante responsable du cabinet;
- 5. L'Intimée Accomodex a informé l'Autorité qu'une entente de service est déjà intervenue entre elle et une firme externe de recrutement, à savoir NGPP service de recrutement, afin d'engager un nouveau dirigeant responsable; »<sup>4</sup>

[3] Le Bureau a par la suite tenu plusieurs audiences *pro forma* relativement au présent dossier et la date du 30 octobre 2015 a finalement été retenue pour entendre, au mérite, la demande de l'Autorité.

[4] Lors de l'audience du 30 octobre 2015, le Bureau a accepté le dépôt d'une demande amendée de l'Autorité dont le contenu tient compte d'une transaction intervenue entre l'Autorité et les intimées Assurance Accomodex inc., Ginette Boulerice et Julie Tremblay.

[5] Le Bureau reproduit ci-après la demande amendée de l'Autorité.

« **LES PARTIES :**

A. AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (« AUTORITÉ »)

1. La demanderesse est l'organisme chargé de l'administration de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »), et exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (la « LAMF »);
2. Tel que le prévoit notamment l'article 4 de la LAMF :

« 4. L'Autorité a pour mission de :

1° *prêter assistance aux consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers notamment en établissant des programmes éducationnels en matière de consommation de produits et services financiers, en assurant le traitement des plaintes reçues des consommateurs et en leur donnant accès à des services de règlement de différends;*

2° *veiller à ce que les institutions financières et autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose en vue*

<sup>4</sup> *Id.*, par. 11.

2014-039-002

PAGE : 5

*de protéger les intérêts des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers et prendre toute mesure prévue à la loi à ces fins;*

*3° assurer l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers en administrant en outre les règles d'admissibilité et d'exercice de ces activités et en prenant toute mesure prévue à la loi à ces fins. »*

3. De même, l'article 8 de la LAMF prévoit :

*« 8. L'Autorité exerce ses fonctions et pouvoirs de manière:*

*1° à favoriser la confiance des personnes et des entreprises à l'égard des institutions financières et autres intervenants du secteur financier quant à leur solvabilité et à l'égard de la compétence des agents, des conseillers, des courtiers, des représentants et des autres intervenants qui œuvrent dans le secteur financier;*

*[...]*

*5° à assurer la protection du public contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses et à donner accès aux personnes et aux entreprises lésées à divers modes de règlement de différends. »*

B. ASSURANCE ACCOMODEX INC. (« ACCOMODEX »)

4. L'intimée Accomodex est un cabinet détenant une inscription auprès de l'Autorité depuis le 25 février 2010, portant le numéro 514630 lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de dommages des particuliers (courtier), tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique produite comme **pièce D-1**;
5. Selon les informatives inscrites dans l'État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises (« REQ »), le premier secteur d'activité économique d'Accomodex est celui de cabinet de courtage en assurance de dommages, tel qu'il appert d'une copie du REQ produite comme **pièce D-2**;
6. La compagnie Autonom Presto Locations inc. est l'actionnaire majoritaire d'Accomodex, tel qu'il appert du REQ D-2;
7. Claude Joyal agit quant à lui à titre de président et secrétaire d'Accomodex, tel qu'il appert du REQ D-2;
8. Depuis le 22 mai 2014, la fonction de dirigeant responsable du cabinet Accomodex est exercée par Ginette Boulerice, tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique D-1;

2014-039-002

PAGE : 6

9. Cette fonction a auparavant été exercée par Julie Tremblay (du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 22 mai 2014), Sylvain Laperrière, tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique D-1;
10. Deux représentants sont actuellement rattachés au cabinet Accomodex, à savoir Ginette Boulerice et Julie Tremblay, tel qu'il appert d'un extrait de la base de données MISA de l'Autorité produite comme **pièce D-3**;
11. En tout temps pertinent aux présentes, Accomodex était un cabinet intervenant dans l'émission de polices d'assurances automobile FPQ no 1 en plus d'avoir agi pendant une certaine période dans le cadre de la souscription de produit d'assurance de remplacement FPQ no 5 pour Autonom Presto Locations inc., tel que ci-après décrit;
12. Les services du cabinet Accomodex étaient offerts exclusivement aux clients procédant à la location à long terme d'un véhicule automobile par l'entremise d'Autonom Presto Locations inc., tel qu'il sera démontré lors de l'audition;
13. Par ailleurs, en tout temps pertinent aux présentes, Accomodex offrait les produits d'un seul assureur à la fois, tel qu'il sera démontré lors de l'audition;

C. CLAUDE JOYAL (« JOYAL »)

14. Joyal n'est pas inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité, tel qu'il appert d'une copie de l'attestation d'absence de droit de pratique produite comme **pièce D-4**;
15. Il exerce diverses fonctions pour les compagnies suivantes :
  - a. Accomodex : président et secrétaire;
  - b. Autonom Presto Locations inc. : administrateur, président, secrétaire et trésorier;
  - c. 6829040 Canada inc. : actionnaire majoritaire, administrateur, président et secrétaire;

D. GINETTE BOULERICE (« BOULERICE »)

16. Boulerice détient un certificat portant le numéro 166243 émis par l'Autorité lui permettant d'agir à titre de courtier dans la discipline de l'assurance de dommages, et tel qu'il appert d'une copie de l'attestation de droit de pratique de Boulerice produite comme **pièce D-5**;
17. Elle est rattachée au cabinet Accomodex depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, tel qu'il appert de la pièce D-5;

E. JULIE TREMBLAY (« TREMBLAY »)

18. Tremblay détient quant à elle un certificat émis par l'Autorité, portant le numéro 181222, lui permettant d'agir à titre de courtier dans la discipline de l'assurance de



2014-039-002

PAGE : 7

dommages, tel qu'il appert d'une copie de l'attestation de droit de pratique de Tremblay produite comme **pièce D-6**;

19. Elle est rattachée au cabinet Accomodex depuis le 28 mars 2012, tel qu'il appert de la pièce D-5;

F. 9284-0214 QUÉBEC INC. (FAS ASSURANCES RÉMI MARTIN) (« ASS. RÉMI MARTIN ») / RÉMI MARTIN (« MARTIN »)

20. Ass. Rémi Martin est une personne morale légalement constituée en date du 14 juin 2013 dont les activités économiques déclarées sont celles d'agences d'assurances, tel qu'il appert d'une copie de l'état des renseignements sur une personne morale produite comme **pièce D-7**;

21. Ass. Rémi Martin est inscrit auprès de l'Autorité depuis le 25 juin 2013 sous le numéro 600031, lui permettant d'agir à titre d'agent en assurances de dommages affilié à La Capitale, Assurances générales inc. (« La Capitale »), tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique du cabinet produite comme **pièce D-8**;

22. Ass. Rémi Martin effectue la souscription d'assurance automobile FPQ no 1 pour les clients d'Autonom Presto depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013;

23. Martin agit à titre d'actionnaire majoritaire, de président, vice-président, secrétaire et trésorier d'Ass. Rémi Martin, tel qu'il appert du REQ pièce D-7, en plus d'agir à titre de dirigeant responsable du cabinet, tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique du cabinet pièce D-8;

24. Martin détient un certificat émis par l'Autorité, portant le numéro 123079, lui permettant d'agir comme agent en assurance de dommages, tel qu'il appert d'une copie de l'attestation de droit de pratique de Rémi Martin, produite comme **pièce D-9**;

G. GROUPE VIAU INC. (« GROUPE VIAU »)

25. Groupe Viau est une personne morale légalement constituée dont les activités économiques sont celles d'agences d'assurances, tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une personne morale (REQ) produite comme **pièce D-10**;

26. Groupe Viau est un cabinet inscrit auprès de l'Autorité (no 509124) dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes, de l'assurance de dommages, de l'expertise en règlement de sinistres et de la planification financière, tel qu'il appert d'une copie de l'attestation de droit de pratique de Groupe Viau produite comme **pièce D-11**;

27. En date des présentes, environ 40 représentants sont rattachés auprès du cabinet Groupe Viau, toutes disciplines confondues, tel qu'il appert d'un extrait de la base de données MISA de l'Autorité produit comme **pièce D-12**;

2014-039-002

PAGE : 8

28. Yves Brassard agit actuellement à titre de dirigeant responsable du cabinet, en plus d'en être le président. Il détient un certificat portant le numéro 105029 lui permettant d'agir à titre de courtier en assurance de dommages, tel qu'il appert d'une copie de son attestation de droit de pratique produite comme **pièce D-13**;
29. Groupe Viau a effectué la souscription d'assurance automobile FPQ no 1 pour les clients d'Autonum Presto du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> novembre 2013;
30. Il est à noter qu'au cours de cette période, les représentants (courtiers) payés par Accomodex étaient rattachés au cabinet Groupe Viau en tant que représentants autonomes;

**AUTRE PERSONNE LIÉE :**

**AUTONUM PRESTO LOCATIONS INC. (« AUTONUM PRESTO »)**

31. Autonum Presto est une personne morale légalement constituée, dont les activités économiques décrites à son REQ sont notamment « financement de voiture d'occasion (« location ») », tel qu'il appert d'une copie du REQ produite comme **pièce D-14**;
32. Autonum Presto a son siège social au 4929 rue Jarry Est, bureau 209 à Montréal, soit à la même adresse que le cabinet Accomodex, avec qui elle partage d'ailleurs ses locaux;
33. Le principal actionnaire d'Autonum Presto est la société de gestion et de portefeuille 6829040 Canada inc., dont l'actionnaire majoritaire est Joyal, ce dernier agissant également à titre de président, secrétaire et trésorier d'Autonum Presto, tel qu'il appert du REQ D-14;
34. Autonum Presto détient un permis de prêteur d'argent émis par l'Office de la protection du consommateur (« OPC »), mais n'est inscrite à aucune titre auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique produite comme **pièce D-15**;
35. Dans les faits, Autonum Presto agit comme locateur à long terme de véhicules automobiles, en plus d'en assurer le financement;
36. La clientèle d'Autonum Presto serait constituée quasi exclusivement de personnes ayant des difficultés financières (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> chance au crédit, faillite, etc.) et ses services seraient accessibles par l'entremise de plus de 150 concessionnaires automobiles affiliés;
37. Autonum Presto a été dénoncée auprès de l'Autorité comme étant un distributeur autorisé pour deux produits d'assurance suivants, en vertu des dispositions de la LDPSF relatives à la distribution sans représentant, à savoir une assurance de

2014-039-002

PAGE : 9

remplacement FPQ no 5 et un Plan de protection de paiement, tel que plus amplement décrits ci-après;

**LES PRODUITS OFFERTS VIA LA DISTRIBUTION SANS REPRÉSENTANT (« DSR ») PAR L'ENTREMISE D'AUTONUM PRESTO ET D'ACCOMODEX**

A. ASSURANCE DE REMPLACEMENT

38. Selon les informations obtenues, Autonom Presto est le seul distributeur autorisé du produit « Assurance complémentaire pour dommages éprouvés par le véhicule assuré » (« Assurance de remplacement FPQ no 5 »), souscrit par La Compagnie d'assurance Elite, une filiale d'Aviva Canada (« Elite »), tel qu'il appert d'une copie d'un guide de distribution transmis par Elite produite comme **pièce D-16**;
39. Ce contrat d'assurance couvre le remplacement du véhicule désigné en cas de perte totale et le remplacement de pièces endommagées en cas de perte partielle;
40. Antérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 2013, Accomodex offrait également ce produit aux clients d'Autonom Presto, par l'entremise du cabinet BIS Assurance, qui agissait alors à titre de tiers administrateur du programme (« TAP »);
41. Pendant cette période, les clients d'Autonom Presto se voyaient d'ailleurs remettre un document intitulé « Avis de renonciation », identifié au nom du client et au numéro de contrat conclu avec Autonom Presto, lequel indiquait :

**« Assurance de remplacement**

*Je reconnais par la présente que le courtier d'assurance **Accomodex** m'a bien informé de la nature et de l'étendue de l'assurance de remplacement et m'a offert d'y adhérer avec tous les avantages, les dispositions, les conditions ainsi que les exclusions s'y rattachant. Toutefois, sachant qu'il pourrait m'être difficile de me procurer cette assurance ultérieurement, je renonce ou j'accepte d'adhérer à l'assurance de remplacement tel que stipulé ci-dessous. »*

42. Selon la preuve obtenue, les clients signaient ce document en même temps que les documents relatifs au financement et à la location de leur véhicule, en présence uniquement du représentant du concessionnaire automobile;
43. La rémunération d'Autonom Presto pour ce produit est de 30 % de la valeur de la prime payée par le consommateur et plus de 1 600 polices d'assurance de remplacement FPQ no 5 ont été distribuées par l'entremise d'Autonom Presto et d'Accomodex depuis janvier 2012;

B. PLAN DE PROTECTION DE PAIEMENT

2014-039-002

PAGE : 10

44. Autonom Presto a été déclarée par l'assureur Assurance-Vie ACE INA (« ACE INA ») comme étant le distributeur du produit « Plan de protection de paiement Autonom – police collective GC 750 » (« Plan de protection de paiement »), tel qu'il appert d'une copie d'un guide de distribution transmis par ACE INA produite comme **pièce D-17**;
45. Ce contrat d'assurance collective permet le remboursement du prêt à Autonom Presto en cas de décès, d'invalidité, de maladie grave ou de perte d'emploi de l'emprunteur, soit du client d'Autonom Presto;
46. Selon les informations obtenues, Autonom Presto a distribué plus de 3 000 polices de Plan de protection de paiement depuis décembre 2011, pour des primes totales de près de 2 millions de dollars;
47. La distribution de ce produit afférent à un véhicule n'est pas visée par la présente demande;

#### **HISTORIQUE DES LIENS D'AFFAIRES IMPLIQUANT AUTONOM PRESTO ET UN CABINET D'ASSURANCE DEPUIS DÉCEMBRE 2011**

##### **A. GROUPE VIAU / LLOYD'S / JEVCO / INTACT**

48. À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 et jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2013, les clients d'Autonom Presto étaient référés par Accomodex à Groupe Viau pour leurs besoins en assurance automobile FPQ no 1;
49. Le programme d'assurance, alors établi par Les Souscripteurs du Lloyd's (« Lloyd's »), était une « police flotte maîtresse » au nom d'Autonom Presto, et les certificats émis aux noms des clients (locataires d'Autonom Presto) portaient tous ce numéro de police unique, tel qu'il sera démontré lors de l'audition;
50. À ce moment, les seuls facteurs de souscription pour ce programme étaient l'âge du véhicule et son utilisation à des fins personnelles par le client;
51. Le 31 juillet 2012, ce contrat d'assurance appelé « Programme Autonom Presto » a été repris par La Compagnie d'assurances Jevco (« Jevco ») jusqu'en septembre 2012, moment auquel Jevco a été acquis par Intact Compagnie d'assurance (« Intact »);
52. Les polices d'assurance émises par Intact ont été en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2013, moment auquel elles ont été transférées à La Capitale;

##### **B. ACCOMODEX / ASS. RÉMI MARTIN / LA CAPITALE**

53. Le 11 novembre 2013, une convention de courtage est intervenue entre La Capitale et Accomodex, laquelle prévoit principalement le transfert des clients d'Autonom Presto et d'Accomodex assurés par Jevco (et par la suite Intact) auprès de La Capitale, tel

2014-039-002

PAGE : 11

qu'il appert d'une copie de la convention de courtage produite au soutien des présentes comme **pièce D-18**;

54. Cette convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, tel qu'il appert de la pièce D-18;
55. Aux termes de cette convention, il est également prévu le paiement de commissions à Accomodex, tant pour les clients provenant du bloc d'affaires de Jevco/Intact que pour les nouveaux clients ensuite référés à Ass. Rémi Martin, représentant 12.5 % de la prime annuelle payée par le client;
56. Depuis la signature de cette convention, Autonom Presto réfère ses clients à Accomodex qui, après vérification de leur admissibilité au programme offert par La Capitale, les transfère à Ass. Rémi Martin pour la finalisation de la souscription de l'assurance automobile;
57. En date du 20 janvier 2014, La Capitale avait émis plus de 1 700 polices aux noms de clients d'Autonom Presto et, pour les trois premiers mois d'application de la convention de courtage, La Capitale a versé des commissions de plus de 38 000 \$ à Accomodex et de plus de 43 000 \$ à Ass. Rémi Martin;

#### **LES FAITS PERTINENTS AU PRÉSENT DOSSIER**

58. Le 20 décembre 2013, une ordonnance d'enquête a été émise par l'Autorité quant aux activités de distribution de produits et services financiers d'Assurexperts inc., d'Autonom Presto locations inc., d'Assurance Accomodex inc. et des personnes ayant ou ayant eu des activités reliées à ces derniers.
59. Dans le cadre de cette enquête, plusieurs infractions à la LDPSF et à ses règlements commises par Accomodex, ses représentants et ses dirigeants ont été constatées, tel que ci-après démontré;

#### **PROCESSUS DE LOCATION À LONG TERME D'UN VÉHICULE VIA AUTONOM PRESTO ET IMPLICATION DU CABINET ACCOMODEX**

60. Il appert que le processus de location à long terme d'un véhicule via Autonom Presto était le suivant pour tous les clients rencontrés par l'Autorité dans le cadre de son enquête, tel qu'il sera démontré lors de l'audition :
  - a. Le client se présente chez un concessionnaire de son choix, affilié à Autonom Presto, afin de procéder à la location à long terme d'un véhicule usagé;
  - b. Le directeur commercial du concessionnaire entre les données du client dans le système informatique afin de déterminer si le client est admissible au financement offert par Autonom Presto et, le cas échéant, met en contact le client et Autonom Presto;

2014-039-002

PAGE : 12

- c. L'agent d'Autonum Presto indique alors au client le taux d'intérêt fixé pour la transaction et le montant hebdomadaire du financement. Il lui offre également les produits afférents au véhicule loué, à savoir la garantie prolongée, l'assistance routière Autonum Presto, l'assurance de remplacement FPQ no 5 et le Plan de protection de paiement. Il est à noter qu'avant le 1<sup>er</sup> décembre 2013, l'assurance de remplacement FPQ no 5 était offerte par les représentants d'Accomodex via le cabinet BIS assurance;
- d. Le client était alors transféré à Accomodex, qui s'assurait de l'admissibilité du client au « Programme Autonum Presto » relatif à l'assurance automobile FPQ no 1. Le client était par la suite transféré à un autre cabinet ou à un agent de l'assureur avec lequel Accomodex avait à l'époque une convention de courtage ou une entente de référencement, à savoir Groupe Viau ou Ass. Rémi Martin. Plusieurs témoins rapportent avoir été obligés de souscrire à l'assurance automobile FPQ n° 1 proposée via Accomodex afin d'obtenir le financement du véhicule par Autonum Presto, tel qu'il sera expliqué ci-après;
- e. La prime d'assurance automobile FPQ no 1 était alors financée par Autonum Presto, au même taux d'intérêt que le financement du véhicule et ce, à même son contrat de location à long terme. Pour ce faire, Autonum Presto acquittait directement la totalité de la prime d'assurance à Accomodex, et le cabinet payait l'assureur émetteur de la police;

61. Or, dans le cadre du processus de location ci-haut décrit, plusieurs infractions à la LDPSF et à ses règlements ont été commises par Accomodex ou ses représentants, justifiant l'intervention de l'Autorité;

#### LES INFRACTIONS À LA LDPSF COMMISES PAR ACCOMODEX

##### **Offre d'un seul produit d'assurance**

- 62. Tel qu'il sera démontré lors de l'audition, il a été constaté que le cabinet Accomodex n'offrait à sa clientèle qu'un seul produit d'assurance automobile FPQ no 1 provenant exclusivement d'un seul assureur par période, et ce, par l'entremise d'un autre cabinet, à savoir notamment Groupe Viau ou Ass. Rémi Martin;
- 63. Ce produit unique comportait les mêmes garanties et était offert à l'ensemble de sa clientèle, peu importe leur profil d'assurés ou leurs besoins;
- 64. En effet, du 1<sup>er</sup> décembre 2011 jusqu'au 31 juillet 2012, l'assurance automobile FPQ n° 1 offerte aux clients d'Autonum Presto était exclusivement celle souscrite par l'entremise des Lloyd's, via le cabinet Groupe Viau;
- 65. Par la suite, du 31 juillet 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013, le cabinet Accomodex a offert par l'entremise de Groupe Viau un unique produit d'assurance automobile FPQ n° 1 souscrit par Jevco et, suite à son acquisition, par Intact;

2014-039-002

PAGE : 13

66. À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013, seul le produit d'assurance automobile FPQ n° 1 émis par La Capitale a été offert par Accomodex à sa clientèle, par l'entremise d'Ass. Rémi Martin;

67. Or, l'article 6 de la LDPSF énonce clairement :

*« 6. Le courtier en assurance de dommages est la personne physique qui offre directement au public un choix de différents produits d'assurance de dommages de plusieurs assureurs ou qui offre à un cabinet, à un représentant autonome ou à une société autonome des produits d'assurance de dommages d'un ou de plusieurs assureurs. Il agit également comme conseiller en assurance de dommages. »*

68. Ce faisant, Accomodex a contrevenu aux dispositions de l'article 6 de la LDPSF;

#### **Renseignements à fournir aux consommateurs**

69. Il appert des témoignages recueillis en cours d'enquête que le cabinet Accomodex n'a jamais divulgué à sa clientèle ses liens d'affaires avec les assureurs avec lesquels elle avait une entente, ni la nature de cette dernière;

70. Or, pour chacune des périodes visées aux paragraphes 65 à 67 des présentes, la quasi-totalité du volume total des risques placés par Accomodex était en faveur du même assureur, via le même cabinet;

71. Ce faisant, Accomodex a contrevenu à l'article 26 de la LDPSF et aux articles 4.8 et 4.10 al. 2 du *Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur*, RLRQ, c. D-9.2, r. 18;

#### **Identification du cabinet / confusion / protection des renseignements personnels**

72. Il appert que le cabinet Accomodex partageait les mêmes bureaux qu'Autonom Presto et, pendant une certaine période, il n'y avait même aucun bureau distinct permettant de garantir la confidentialité des échanges intervenant entre les représentants d'Accomodex et les clients;

73. Par ailleurs, il y a une confusion entre le cabinet Accomodex et l'entreprise de financement Autonom Presto pour plusieurs motifs, et ce, tel qu'il sera par la suite démontré;

74. En effet, la preuve recueillie permet de constater que plusieurs clients ignoraient l'existence du cabinet Accomodex avant de recevoir une facture de leur part visant l'imposition de frais de courtage;

2014-039-002

PAGE : 14

75. De plus, dans certains cas, les représentants du cabinet Accomodex se présentaient comme étant des représentants d'Autonum Presto dans le cadre de leurs conversations téléphoniques avec la clientèle;
76. De même, il appert que les employés d'Autonum Presto avaient accès au montant de la prime d'assurance automobile FPQ n° 1 lors de l'établissement du contrat de financement, et y incluait même le montant de la prime et des frais de courtage;
77. Finalement, lors de sinistres automobiles impliquant la perte totale du véhicule, les représentants d'Accomodex négociaient directement avec l'assureur le montant de l'indemnité à être versé au client, afin de couvrir le solde restant au contrat de location d'Autonum Presto;

#### **Frais de courtage**

78. La preuve recueillie par l'Autorité permet également de constater qu'Accomodex facturait des frais de courtage à la majorité des clients ayant souscrits une assurance automobile FPQ n° 1 par son entremise, lesquels variaient entre 0 \$ et 400 \$ selon les témoignages obtenus, sans qu'il n'existe aucune règle claire justifiant la variation de ces frais;
79. Il appert que ces frais de courtage n'étaient ni expliqués, ni même dénoncés à la plupart des clients préalablement à la souscription de l'assurance automobile FPQ no 1, certains assurés ignorant même qui était Accomodex, Julie Tremblay ou Ginette Boulerice;
80. En effet, ce n'est que dans les jours suivants la souscription de l'assurance automobile FPQ n° 1 via l'assureur « attitré » au cabinet pour la période visée, que le cabinet Accomodex transmettait au client une facture portant la mention « Frais de courtage et analyse du risque afin d'établir l'assurabilité du véhicule visé » et le montant des frais ainsi facturés;
81. Il était par ailleurs indiqué sur la facture transmise que les frais de courtage étaient financés par Autonum Presto à même le montant de la prime indiquée sur la première page du contrat de location à long terme signé entre le client et Autonum Presto;
82. Or, dans les faits, aucun service de courtage n'a été rendu par Accomodex et ses représentants, ces derniers n'offrant qu'un seul produit d'assurance d'un assureur unique à l'ensemble des clients d'Autonum Presto avec qui ils ont transigé, par l'entremise d'un autre cabinet;
83. Ainsi, il appert que des frais de courtage ont été facturés aux clients suivants et selon les circonstances ci-après décrites, les documents afférents étant déposés en liasse pour chacun d'eux;
84. L'article 17 de la LDPSF prévoit :



2014-039-002

PAGE : 15

*« 17. Lorsqu'un représentant exige des émoluments d'une personne avec laquelle il transige, il doit, selon les modalités déterminées par règlement de l'Autorité, lui dévoiler le fait qu'il reçoit d'autre part une rémunération pour les produits qu'il lui vend et les services qu'il lui rend ainsi que tout autre avantage déterminé par règlement. »*

85. Les articles 4.1 à 4.4 du *Règlement sur les renseignements à fournir aux consommateurs*, RLRQ, ch. D-9.2, r. 18 portent quant à eux sur la divulgation par le représentant au client des émoluments reçus;
86. Ainsi, l'article 4.2 du *Règlement sur les renseignements à fournir aux consommateurs* prévoit explicitement que cette divulgation doit se faire par écrit, préalablement à la prestation de services ou en concomitance avec elle, et indiquer le montant des émoluments demandés;
87. Une exception à cette exigence est prévue à l'article 4.4 du même règlement lorsque les émoluments sont « limités au recouvrement des frais administratifs n'excédant pas 50 \$ pour la catégorie d'assurance de dommages des particuliers »;
88. Compte tenu de ce qui précède, le cabinet Accomodex et ses représentants ont contrevenu aux dispositions de la LDPSF et de ses règlements;

#### LA PREUVE RECUEILLIE

##### Témoignage #1 (Pièce D-19 a) et b))

89. Le ou vers le 30 décembre 2013, le témoin #1 a procédé à la location d'un véhicule auprès du concessionnaire Nissan Belvédère à St-Jérôme, financé par Autonom Presto, tel qu'il appert d'une copie du contrat de location produite comme **pièce D-19 a)**;
90. Suite à la finalisation du volet financement de son véhicule, le témoin #1 a reçu un appel de Boulerice du cabinet Accomodex qui l'a informé qu'il était avantageux pour lui de souscrire son assurance automobile FPQ no 1 par son entremise, notamment en raison du financement de la prime par Autonom Presto;
91. Boulerice ne lui a offert qu'un seul produit, à savoir l'assurance automobile émise par La Capitale, pour une prime de 1 512,55 \$, tel qu'il appert d'une copie du contrat d'assurance de La Capitale produite comme **pièce D-19-b)**;
92. À aucun moment au cours de la conversation téléphonique Boulerice n'a informé le témoin #1 du taux de financement de la prime d'assurance, soit le même taux que celui afférent au financement du véhicule, ni de l'existence de frais de courtage.
93. Or, le contrat de location à long terme intervenu entre le témoin #1 et Autonom Presto indique, à la ligne Assurance auto (montant prime + frais de courtage sans taxes)

2014-039-002

PAGE : 16

une somme de 2 261,65 \$, soit 749,10 \$ de plus que le montant de la prime payée par Autonom Presto à La Capitale, sans que le client ne soit informé de la raison de cet écart, tel qu'il appert d'une copie du contrat de location pièce D-19 a);

Témoignage #2 (Pièce D-20 b) en liasse)

94. Le témoin #2 a procédé à la location de son véhicule chez O-Ben Auto de Causapscal le ou vers le 3 janvier 2014, tel qu'il appert d'une copie du contrat de location à long terme produite comme **pièce D-20 b.1)**;
95. À cette occasion, un agent d'Autonom Presto (Carmen) l'a référé à une représentante affiliée à La Capitale afin de procéder à la souscription de son assurance automobile FPQ no 1;
96. Lors de ses discussions portant sur la souscription d'une assurance automobile, il n'a jamais été question de frais de courtage ou de frais d'émission de contrat;
97. La prime établie initialement par La Capitale étant trop élevée, il a rappelé Carmen chez Autonom Presto et cette dernière a accepté de réduire le coût du financement pour tenir compte de la prime d'assurance;
98. Or, dans les faits et hors la connaissance du client, il appert qu'il y a eu diminution du montant des frais de courtage, ces derniers ayant été fixés à 130 \$ au lieu de 400 \$;
99. Suite à cette conversation, le témoin #2 a accepté la proposition d'assurance de La Capitale, tel qu'il appert d'une copie de la police et du certificat d'assurance produites en liasse comme **pièce D-20 b.2)**;
100. Quelques jours plus tard, il a reçu une lettre provenant d'Accomodex accompagnée d'une facture indiquant des frais de courtage de 130 \$, tel qu'il appert d'une copie de la lettre de transmission et d'une copie de la facture produites en liasse comme **pièce D-20 b.3)**;
101. Lorsqu'il a reçu cette lettre, le témoin #2 ignorait qui étaient Accomodex, Tremblay et Boulerice et n'avait jamais été informé de l'existence de frais de courtage liés à la souscription de la police d'assurance automobile FPQ n° 1;

Témoignage #3 (Pièce D-21 c) en liasse)

102. Le ou vers le 14 novembre 2013, le témoin #3 a procédé à la location d'un véhicule automobile chez le concessionnaire Le Roi de l'Auto, tel qu'il appert d'une copie du contrat de location produite comme **pièce D-21 c.1)**. Ce véhicule était financé par Autonom Presto;
103. Suite à la finalisation du volet financement du véhicule, le témoin #3 a contacté Julie Tremblay chez Accomodex, à la suggestion de l'agent d'Autonom Presto;

2014-039-002

PAGE : 17

104. Cette dernière lui a alors proposé un seul produit, à savoir une assurance automobile émise par Intact, qu'il a acceptée le 15 novembre 2013, tel qu'il appert d'un échange de courriels transmis par le témoin #3 à Tremblay produit comme **pièce D-21 c.2)**;
105. À aucun moment au cours de sa conversation avec Tremblay cette dernière ne l'a informé de l'existence de frais de courtage afférents à l'émission de la police d'assurance automobile;
106. Le ou vers le 21 novembre 2013, le témoin #3 a reçu une lettre d'Accomodex, accompagnée d'une facture au montant de 200 \$ représentant des frais de courtage, lesquels étaient financés par Autonom Presto selon l'inscription apparaissant sur la facture, tel qu'il appert d'une copie de la lettre et de la facture produites en liasse comme **pièce D-21 c.3)**;
107. Ce n'est qu'à ce moment qu'il a été informé de l'existence de frais de courtage et n'a, depuis, jamais reçu d'explications à cet égard;
108. Le ou vers le 9 janvier 2014, le témoin #3 a découvert par hasard que son véhicule n'était plus assuré depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013;
109. Il a alors contacté Tremblay chez Accomodex, laquelle n'a jamais retourné ses appels. Il a par la suite contacté Autonom Presto afin d'obtenir des informations relativement à cet état de fait;
110. Le 9 janvier 2014, et sans avoir contacté le témoin #3, Tremblay lui a transmis par courriel une copie de sa confirmation d'assurance automobile temporaire émise par La Capitale et, dans les jours suivants, il a reçu sa police et le certificat d'assurance FPQ n° 1 de La Capitale, tel qu'il appert d'une copie du courriel transmis par Tremblay, de la police et du certificat d'assurance produites en liasse comme **pièce D-21 c.4)**;
111. Le 13 janvier 2014, il a reçu une seconde facture transmise par Accomodex faisant état de frais de courtage de 200 \$, tel qu'il appert d'une copie de la correspondance et de la facture produites en liasse comme **pièce D-21 c.5)**;
112. Compte tenu de ce qui précède, le véhicule du témoin #3 n'était donc pas couvert par aucune assurance pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2013 et le 9 janvier 2014, et aucune explication ne lui a été fournie quant à cette période de non-couverture;
113. Par ailleurs, le témoin #3 n'a jamais été informé de l'existence de frais de courtage liés à la souscription de son assurance automobile FPQ n° 1;

Témoin #4 (Pièce D-22 d) en liasse)

114. Le témoin #4 a procédé à la location d'un véhicule auprès d'Automobiles en direct à St-Constant le ou vers le 3 mai 2013 et a obtenu un financement via Autonom

2014-039-002

PAGE : 18

Presto, tel qu'il appert d'une copie du contrat de location produite comme **pièce D-22 d.1)**;

115. Au moment de la location, elle a accepté de souscrire une police d'assurance automobile FPQ n° 1 par l'entremise de Jevco puisqu'il lui a été expliqué par un représentant d'Autonom Presto qu'il était nécessaire de souscrire l'assurance automobile indiquée par eux pour obtenir son financement;
116. Le ou vers le 7 mai 2013, elle a reçu une confirmation d'assurance automobile indiquant Jevco (Ultima) comme assureur, tel qu'il appert d'une copie de l'avis de confirmation produite comme **pièce D-22 d.2)**;
117. À ce moment, il n'a jamais été question de frais de courtage en sus du montant de la prime d'assurance payable;
118. Le ou vers le 21 novembre 2013, le témoin #4 a reçu une lettre d'Accomodex l'avisant qu'à l'échéance de sa police d'assurance le 1<sup>er</sup> décembre 2013, son véhicule serait désormais assuré par l'entremise de La Capitale, tel qu'il appert d'une copie de la correspondance produite comme **pièce D-22 d.3)**;
119. Ignorant qui était Accomodex, elle a appelé La Capitale afin d'annuler cette police d'assurance;
120. Par la suite, un agent d'Autonom Presto lui a expliqué que tous les clients d'Autonom Presto étaient désormais assurés via La Capitale et qu'elle recevrait une nouvelle police d'assurance sous peu;
121. Le ou vers le 7 janvier 2014, elle a reçu une nouvelle correspondance d'Accomodex, accompagnée d'une facture portant sur des frais de courtage de 400 \$ et de sa nouvelle police de La Capitale, tel qu'il appert d'une copie de la correspondance, de la facture et de la police d'assurance de La Capitale produites en liasse comme **pièce D-22 d.4)**;

Témoin #5 (Pièce D-23 e) en liasse)

122. Le ou vers le 24 février 2014, le témoin #5 a procédé à la location d'un véhicule auprès de St-Raymond Toyota et a obtenu un financement par Autonom Presto, tel qu'il appert d'une copie du contrat de location produite comme **pièce D-23 e.1)**;
123. Dans le cadre du financement de son véhicule, elle a été mise en contact avec Boulerice qui s'est alors présentée comme étant une représentante d'Autonom Presto et non comme une représentante d'Accomodex;
124. C'est d'ailleurs Boulerice qui lui a fait part de la fréquence et du montant hebdomadaire de ses paiements liés à la location de la voiture. Au cours de cet appel, il n'a jamais été question d'assurance automobile;

2014-039-002

PAGE : 19

125. Le témoin #5 a alors entrepris des démarches afin d'obtenir une assurance automobile FPQ no 1 pour son nouveau véhicule selon les paramètres indiqués par le vendeur du concessionnaire automobile;
126. Elle a alors contacté le cabinet Gagnon Rochette, auprès de qui elle détenait déjà un dossier client, a fourni les garanties requises par Autonom Presto et a obtenu une soumission comportant une prime d'environ 33 \$ payable aux deux semaines;
127. Tel que requis, elle a transmis la preuve d'assurance au concessionnaire automobile en vue de la prise de possession du véhicule prévue le lendemain;
128. Quelques heures plus tard, le témoin #5 a reçu un appel de Boulerice qui l'a avisée qu'elle ne pouvait pas être assurée par Intact si elle désirait être financée par Autonom Presto, indiquant qu'elle avait besoin d'une assurance spéciale en raison de sa 3<sup>e</sup> chance au crédit;
129. Boulerice l'a alors transférée immédiatement à un agent de La Capitale, qui lui a indiqué que le montant de la prime lié à sa protection d'assurance automobile serait d'environ 33 \$ par semaine, soit le double de la prime obtenue auprès d'Intact via le cabinet Gagnon Rochette, ce qui correspond exactement au montant inscrit sur son contrat de location (pièce D-23 e.1)) à la ligne visant l'assurance auto;
130. Le témoin #5 a alors rappelé Boulerice afin de lui indiquer qu'elle ne désirait pas souscrire la police d'assurance par l'entremise de La Capitale mais plutôt via Intact, en raison de la différence de prime. Boulerice lui a alors répété que si elle ne s'assurait pas auprès de La Capitale, elle avait le choix de se faire financer par un autre prêteur qu'Autonom Presto;
131. Il était clair pour la cliente qu'elle devait être assurée par l'entremise de La Capitale afin de bénéficier du financement offert par Autonom Presto;
132. La cliente ayant réellement besoin du véhicule automobile pour ses déplacements, elle a accepté la soumission de La Capitale, tel qu'il appert d'une copie de la police et du certificat d'assurance FPQ no 1 produites en liasse comme **pièce D-23 e.2)**;
133. Par ailleurs, à aucun moment préalablement à la souscription de cette assurance, le témoin #5 ne fut informée de l'existence de frais de courtage liés à la souscription de cette police d'assurance automobile, ignorant même qui était Accomodex;
134. Le ou vers le 28 février 2014, le témoin #5 a reçu une lettre d'Accomodex accompagnée d'une facture d'un montant de 400 \$ pour des frais de courtage sans jamais avoir reçu d'explications à cet effet, tel qu'il appert d'une copie de la lettre et de la facture produites en liasse comme **pièce D-23 e.3)**;

Témoin #6 (Pièce D-24 f) en liasse)

2014-039-002

PAGE : 20

135. Le témoin #6 a procédé à la location d'un véhicule auprès de Club Auto Escompte à Mascouche en mars 2014, lequel était financé par Autonum Presto, tel qu'il appert d'une copie du contrat de location produite comme **pièce D-24 f.1)**;
136. Lors de sa conversation téléphonique avec le représentant d'Autonum Presto, ce dernier lui a mentionné qu'il était plus simple de souscrire l'assurance automobile FPQ no 1 par leur entremise et a transféré l'appel du témoin #6 à une autre personne aux fins de la souscription;
137. Cette personne ne s'est jamais identifiée comme étant un représentant rattaché à Accomodex. Le témoin #6 ignore par ailleurs qui est Accomodex;
138. Le témoin #6 a accepté de souscrire la police d'assurance automobile FPQ n° 1 émise par La Capitale, tel qu'il appert d'une copie de la police et du certificat d'assurance automobile produites en liasse comme **pièce D-24 f.2)**;
139. À aucun moment lors de cette conversation téléphonique il n'a été informé de l'existence de frais de courtage liés à la souscription de la police d'assurance automobile FPQ n° 1, du montant de ces frais ou de l'identité de la personne à laquelle ces frais seraient versés;
140. Or, il appert que le montant inscrit à titre de prime sur sa police d'assurance émise par La Capitale et le montant apparaissant pour l'assurance automobile sur le contrat de location avec Autonum Presto ne concordent pas, un montant excédentaire de 400 \$ étant facturé au témoin #6 à même le contrat de location, tel qu'il appert du contrat de location pièce D-24 f.1);
141. Le témoin #6 n'a jamais été informé des motifs liés à ce montant excédentaire de 400 \$;

Témoin #7 (Pièce D-25 g) en liasse)

142. Le ou vers le 12 mars 2014, le témoin #7 a procédé à la location d'un véhicule chez Grenier Suzuki à Lachenaie dont le financement était offert par Autonum Presto, tel qu'il appert d'une copie du contrat de location produite comme **pièce D-25 g.1)**;
143. Lors de la finalisation du volet financement par l'entremise de Frédéric Henri d'Autonum Presto, ce dernier a expliqué au témoin # 7 les versements hebdomadaires qu'il devrait effectuer tant pour le véhicule que pour l'assurance automobile y étant relié;
144. Par la suite, Frédéric Henri a transféré l'appel du témoin #7 à une autre personne, qui ne s'est pas identifiée, concernant la soumission du contrat d'assurance automobile FPQ no 1;
145. Cette seconde personne l'a transféré à une troisième personne qui a procédé à la cueillette de ses renseignements personnels aux fins de la souscription de

2014-039-002

PAGE : 21

l'assurance automobile FPQ no 1, qu'il a finalement acceptée, tel qu'il appert d'une copie de la police et du certificat d'assurance de La Capitale produites en liasse comme **pièce D-25 g.2)**;

146. À aucun moment lors de ces conversations téléphoniques le témoin #7 n'a été informé de l'existence de frais de courtage liés à la souscription de la police d'assurance automobile FPQ n° 1, du montant de ces frais ou de l'identité de la personne à laquelle ces frais seraient versés;
147. Le ou vers le 14 mars 2014, il a reçu une correspondance provenant d'Accomodex, accompagnée d'une facture au montant de 400 \$ pour des « frais de courtage et analyse du risque afin d'établir l'assurabilité du véhicule visé », tel qu'il appert d'une copie de la correspondance et de la facture produite en liasse comme **pièce D-25 g.3)**;
148. En recevant cette facture, le témoin #7 a communiqué avec Accomodex afin d'obtenir des explications et a alors été informé qu'il s'agissait de frais obligatoires liés à la souscription de la police d'assurance et que ces frais seraient payables à tous les renouvellements de la police d'assurance;

Témoin #8 (pièce D-X h) en liasse)

149. Le ou vers le 10 mai 2013, le témoin #8 a procédé à la location d'un véhicule automobile chez Automobile Jacques Cartier de Gatineau, dont le financement était effectué par l'entremise d'Autonom Presto, tel qu'il appert d'une copie du contrat de location produite comme **pièce D-25 h.1)**;
150. Initialement, le témoin #8 a donné tous ses renseignements personnels au directeur commercial du concessionnaire automobile avec lequel il a transigé et ce, tant pour la demande de financement que pour la souscription de l'assurance automobile FPQ no 1;
151. Le témoin #8 a par la suite été mis en contact avec un représentant d'Accomodex pour la finalisation de la soumission d'assurance automobile, sans qu'il ne soit jamais question de frais d'émission de police ou de frais de courtage préalablement à l'émission de cette dernière;
152. Il a alors accepté la soumission qui lui était présentée, à savoir une assurance automobile FPQ n° 1 émise par Jevco couvrant la période du 10 mai 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2013, tel qu'il appert d'une copie de la confirmation transmise par Accomodex produite comme **pièce D-25 h.2)**;
153. Le ou vers le 10 mai 2013, il a reçu une correspondance d'Accomodex, accompagnée d'une facture indiquant une prime de 941 \$ et des frais d'émission de police de 400 \$; totalisant 1 388,05 \$ soit le même montant que celui apparaissant au contrat de financement d'Autonom Presto, tel qu'il appert d'une copie de la correspondance et de la facture, produites en liasse comme **pièce D-25 h.3)**;

2014-039-002

PAGE : 22

154. Le ou vers le 21 novembre 2013, le témoin #8 a reçu une correspondance transmise par Accomodex l'informant qu'à l'échéance de sa police d'assurance émise par Jevco le 1<sup>er</sup> décembre 2013, son véhicule serait désormais assuré par l'entremise de La Capitale mais que ses protections et ses versements hebdomadaires demeureraient les mêmes, tel qu'il appert d'une copie de la correspondance produite comme **pièce D-25 h.4**);
155. En date du 1<sup>er</sup> décembre 2013, le témoin #8 a reçu une facture émanant d'Accomodex faisant état de « frais de courtage et analyse du risque afin d'établir l'assurabilité du véhicule » au montant de 400 \$, lesquels sont financés par Autonom Presto, tel qu'il appert d'une copie de la facture produite comme **pièce D-25 h.5**);
156. De plus, il a reçu copie d'une police d'assurance automobile FPQ no 1 émise par la Capitale, précisant une durée de contrat s'échelonnant du 23 décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014, tel qu'il appert d'une copie de la police d'assurance produite comme **pièce D-25 h.6**);
157. Le témoin #8 ignore la raison pour laquelle il n'était couvert par aucune assurance pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2013 et le 23 décembre 2013 et aucune explication ne lui a été fournie en ce sens;
158. Par ailleurs, il appert que le montant de la prime pour la police d'assurance de La Capitale est de 972,90 \$ par année, soit un montant supérieur à celui facturé initialement par Jevco, mais les paiements hebdomadaires du témoin #8 n'ont jamais été modifiés, tel qu'il sera démontré lors de l'audition;

#### **INFRACTIONS ET DISPOSITIONS APPLICABLES**

##### **À L'ENCONTRE D'ACCOMODEX, JOYAL, BOULERICE ET TREMBLAY**

159. La demanderesse soumet que le cabinet Accomodex et son dirigeant responsable ont fait défaut de respecter les dispositions de la LDPSF et des règlements y étant afférents,
160. En effet, Accomodex et ses représentants n'offraient à l'ensemble de leur clientèle qu'un seul produit, émis exclusivement par un seul assureur, et ce, à l'insu de cette dernière, alors que le cabinet et ses représentants étaient inscrits et certifiés à titre de courtier d'assurance de dommages;
161. Ce faisant, Accomodex et ses représentants ont contrevenu à l'article 6 de la LDPSF, qui stipule :

*« 6. Le courtier en assurance de dommages est la personne physique qui offre directement au public un choix de différents produits d'assurance de dommages de plusieurs assureurs ou qui offre à un cabinet, à un représentant autonome ou à une société autonome des produits*



2014-039-002

PAGE : 23

*d'assurance de dommages d'un ou de plusieurs assureurs. Il agit également comme conseiller en assurance de dommages. »*

162. De même, l'article 38 de la LDPSF prévoit :

*« 38. Un courtier en assurance de dommages qui offre des produits d'assurance directement au public doit présenter au client un choix de produits de plusieurs assureurs »*

163. Par ailleurs, Accomodex et ses représentants ont contrevenu à l'article 26 de la LDPSF et aux articles 4.8 et 4.10 al. 2 du *Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur*, RLRQ, ch. D-9.2, r. 18 en omettant de divulguer à leur clientèle leurs liens d'affaires avec l'assureur avec lequel ils avaient alors une entente et la nature de cette même entente;

164. Accomodex et ses représentants ont également contrevenu aux dispositions relatives à la divulgation des émoluments facturés aux clients, prévus à la LDPSF et à ses règlements;

165. En effet, un représentant est tenu de divulguer à son client le montant des émoluments reçus lorsqu'il lui vend des produits ou lui offre des services, cette obligation étant prévue à l'article 17 de la LDPSF, aux articles 4.1 à 4.4 du *Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur* et à l'article 22 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

166. Le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* prévoit quant à lui, à ses articles 21 et 22 :

*« 21. Le représentant en assurance de dommages, lorsqu'il n'est pas payé exclusivement sur une base de pourcentage, doit demander et accepter une rémunération ou des émoluments justes et raisonnables eu égard aux services rendus. Le représentant doit notamment tenir compte des facteurs suivants pour la fixation de sa rémunération ou de ses émoluments.*

*1 ° son expérience;*

*2 ° le temps consacré à l'affaire;*

*3 ° la difficulté du problème soumis;*

*4 ° l'importance de l'affaire;*

*5 ° la responsabilité assumée;*

*6 ° la prestation de services inhabituels ou exigeant une compétence ou une célérité exceptionnelle;*

*7 ° le résultat obtenu.*

*22. Le représentant en assurance de dommages doit aviser son client de tous frais qui ne sont pas inclus dans le montant de la prime d'assurance.»*

2014-039-002

PAGE : 24

167. Finalement, les représentants d'Accomodex ont contrevenu à l'article 16 de la LDPSF, lequel prévoit :
- « 16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.*
- Il doit agir avec compétence et professionnalisme. »*
168. Le cabinet et son dirigeant responsable sont imputables des infractions commises par les représentants et employés d'Accomodex compte tenu des dispositions des articles 84, 85 et 86 de la LDPSF;
169. En vertu de l'article 84 de la LDPSF, un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients, en plus d'agir avec soin et compétence;
170. L'article 85 de la LDPSF prévoit quant à lui que le cabinet et ses dirigeants doivent veiller à la discipline de leurs représentants et s'assurer que ces derniers agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;
171. Finalement, l'article 86 de la LDPSF prévoit qu'un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la loi et à ses règlements;
172. En l'espèce, les infractions constatées sont de nature à compromettre la protection du public, en raison de leur nombre et leur nature, mais également eu égard au type même de clientèle du cabinet;
173. L'Autorité rappelle à cet égard que la clientèle desservie par le cabinet Accomodex et ses représentants était composée uniquement de clients vulnérables en raison de leur situation financière précaire ou de leur profil justifiant le recours à un prêteur d'argent spécialisé en raison de leur impossibilité à obtenir un financement standard en raison de leur profil;
174. À titre de dirigeante responsable pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 22 mai 2014, Julie Tremblay ne pouvait ignorer les actes posés par les représentants rattachés au cabinet Accomodex;
175. Il en est de même pour Boulerice pour les actes posés depuis le 22 mai 2014, date à compter de laquelle elle agit à titre de dirigeante responsable du cabinet Accomodex;
176. L'Autorité ajoute que Tremblay et Boulerice agissaient également à titre de représentantes en assurance de dommages au cours de la période visée par la présente et qu'elles ont elles-mêmes commis les infractions ci-haut mentionnées;
177. La nature, le nombre et l'impact pour les clients des infractions commises par Accomodex et ses représentants justifient une intervention de l'Autorité afin de s'assurer de la protection du public;

2014-039-002

PAGE : 25

178. L'Autorité mentionne que ces infractions démontrent que le cabinet Accomodex et ses dirigeantes responsables n'ont pas agi avec soin et compétence, le tout contrairement aux dispositions de l'article 84 de la LDPSF;
179. L'Autorité rappelle que le dirigeant responsable d'un cabinet d'assurance doit faire preuve de diligence, doit agir avec soin et compétence et veiller à ce que la LDPSF et ses règlements soient respectés;
180. L'Autorité souligne également que les responsabilités assumées par le dirigeant responsable d'un cabinet requièrent un degré supérieur de professionnalisme et d'habileté, puisque cette fonction est garante de la conformité au sein du cabinet et, par conséquent, de la protection du public;
181. Or, la nature des infractions est suffisamment sérieuse pour indiquer que Tremblay et Boulerice ne disposent pas des compétences et de l'indépendance requises pour occuper le poste de dirigeant responsable d'un cabinet en assurance de dommages;
182. Compte tenu de ce qui précède, l'Autorité soumet respectueusement au Bureau de décision et de révision que Ginette Boulerice n'est plus apte à agir à titre de dirigeante responsable du cabinet ou de tout autre cabinet d'assurances;
183. L'Autorité ajoute que Claude Joyal, à titre de seul dirigeant et actionnaire d'Accomodex est la personne responsable de la mise en place du système décrit à la présente procédure, et, à ce titre, doit être responsable des infractions commises par le cabinet, son dirigeant responsable et ses représentants;
184. Par ailleurs, compte tenu des gains réalisés par Accomodex à l'occasion de ses activités et de l'imposition illégale de frais de courtage à sa clientèle, l'Autorité est justifiée de demander à ce qu'il soit enjoint au cabinet Accomodex et à son président Joyal de rembourser à ses clients les frais de courtage leur ayant été facturés sans droit;
185. Pour ce faire, l'Autorité demande qu'il doit être ordonné au cabinet d'engager à ses frais un vérificateur indépendant dont la tâche sera de traiter les demandes de remboursement qui seront présentées par les clients d'Accomodex et de rendre compte à l'Autorité des décisions rendues sur les demandes de réclamation, étant entendu que le vérificateur à être nommé devra être préalablement approuvé par l'Autorité et qu'un plan d'action devra être soumis par ce dernier quant aux procédures mises en place pour le traitement et le paiement des réclamations;
186. Pour ce faire, l'Autorité soumet qu'une période d'un (1) an à compter de la nomination du vérificateur indépendant est nécessaire pour permettre aux clients d'Accomodex de présenter une réclamation pour les frais payés au cabinet Accomodex à titre de « frais de courtage et analyse du risque afin d'établir l'assurabilité du véhicule »;

2014-039-002

PAGE : 26

187. L'Autorité soumet qu'une décision devra être rendue par le vérificateur indépendant pour chaque demande de réclamation de « frais de courtage et analyse du risque afin d'établir l'assurabilité du véhicule » (ci-après les « demandes de réclamation ») présentée par les clients d'Accomodex dans les soixante (60) jours suivant la réception de cette réclamation, étant entendu que toute décision de refus de remboursement devra être motivée par écrit par le vérificateur, l'Autorité se réservant le droit de réviser tout refus de remboursement;
188. L'Autorité soumet également que le vérificateur indépendant doit être tenu de rendre compte à l'Autorité selon les modalités suivantes;
- La première reddition de compte sera effectuée à l'Autorité au plus tard trois (3) mois suivant le jugement à être intervenu sur les présentes;
  - La seconde reddition de compte sera effectuée à l'Autorité au plus tard six (6) mois suivant le jugement à être intervenu sur les présentes;
  - La dernière reddition de compte sera effectuée à l'expiration des quatorze (14) mois octroyés aux clients pour la présentation de leur réclamation et du délai de traitement de la demande accordé au vérificateur;
189. Ces redditions de compte seront communiquées sous forme d'un rapport transmis à l'Autorité à un personne déterminée par elle comportant le nom, les coordonnées, la décision du vérificateur sur la demande de remboursement et, le cas échéant, du montant du remboursement effectué pour chacun des clients d'Accomodex;

#### À L'ENCONTRE D'ASSURANCES RÉMI MARTIN ET GROUPE VIAU

190. Assurances Rémi Martin et Groupe Viau ont participé aux infractions commises par le cabinet Accomodex en permettant la souscription d'une même couverture d'assurance, émise par un seul assureur, pour la totalité des clients leur étant référés par Accomodex;
191. Par ailleurs, les représentants d'Assurances Rémi Martin et Groupe Viau ont également participé à l'imposition de frais de courtage aux clients d'Accomodex, en fournissant à ces clients le montant de la prime d'assurance incluant les frais de courtage;
192. De plus, il appert qu'aucun client ne fut informé de l'existence de ces frais de courtage;
193. Finalement, en aucun moment les représentants d'Assurances Rémi Martin et de Groupe Viau n'ont proposé un autre produit, qui aurait pu être plus avantageux, aux clients d'Accomodex;
194. Considérant les pouvoirs du Bureau de décision et de révision d'imposer une pénalité administrative jusqu'à concurrence de deux millions de dollars (2 000 000 \$)

2014-039-002

PAGE : 27

à un cabinet ayant fait défaut de respecter une disposition de la LDPSF ou de ses règlements;

195. Considérant le pouvoir de l'Autorité, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, de demander au Bureau de décision et de révision d'imposer une telle pénalité administrative;
196. Considérant le pouvoir de l'Autorité, en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, de demander au Bureau de décision et de révision de prendre toutes les mesures propres à assurer le respect des dispositions de la Loi;
197. Considérant la nature particulière des manquements constatés dans le présent dossier; »

#### AUDIENCE

[6] L'audience du 30 octobre 2015 s'est déroulée au siège du Bureau en présence de la procureure de l'Autorité et des procureurs des intimés Assurance Accomodex inc., Claude Joyal, Ginette Boulerice et Julie Tremblay.

[7] La procureure de l'Autorité a d'abord informé le Bureau qu'une transaction était intervenue entre les parties. Elle a procédé, avec le consentement des intimés, au dépôt d'une demande amendée dans laquelle l'Autorité retire plusieurs des conclusions recherchées dans la demande initiale. Le Bureau a accepté le dépôt de cette demande amendée de l'Autorité.

[8] La procureure de l'Autorité a par la suite informé le Bureau que l'intimé 9284-0214 Québec Inc. ne détenait plus d'inscription auprès de l'Autorité et que l'intimée Groupe Viau Inc. avait accepté de se conformer volontairement aux conclusions recherchées à son endroit.

[9] En réponse à une question du tribunal, la procureure de l'Autorité a confirmé que les seules conclusions aujourd'hui recherchées par l'Autorité auprès du Bureau sont celles contenues aux paragraphes 8, 9 et 10 de la transaction susmentionnée.

[10] La procureure de l'Autorité a déposé toutes les pièces alléguées au soutien de la demande amendée de l'Autorité, et ce, avec le consentement des intimés tel que libellé dans le cadre de la transaction intervenue entre eux et l'Autorité.

[11] La procureure de l'Autorité a plaidé que les conclusions recherchées aujourd'hui auprès du Bureau, et convenues entre les parties dans le cadre de la transaction susmentionnée, sont dans l'intérêt public.

[12] Les procureurs des intimés ont remercié le Bureau pour sa patience dans le cadre de la présente affaire. Les remises consenties par le tribunal ont permis aux parties d'en arriver à l'entente qui est présentée au Bureau aujourd'hui, dans laquelle les intimés admettent les manquements décrits dans la transaction et souscrivent aux conclusions recherchées.

[13] Le Bureau reprend ci-après les termes du document intitulé « Transaction et admissions des intimés » qui a été déposé lors de l'audience :

---

#### « TRANSACTION ET ADMISSIONS DES INTIMÉS

---

**ATTENDU QUE** l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») est responsable de l'administration de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF ») et de ses règlements et qu'elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (la « LAMF »);

**ATTENDU QUE** l'Autorité peut s'adresser au Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») en vertu des articles 93 de la LAMF et 115 de la LDPSF afin d'obtenir l'imposition de pénalités administratives en cas de défaut de respecter les dispositions de la Loi et de ses règlements;

**ATTENDU QUE** l'Autorité peut également s'adresser au Bureau, en vertu des articles 93 et 94 de la LAMF et 115.1 de la LDPSF afin qu'une ordonnance d'interdiction d'agir comme dirigeant responsable d'un cabinet;

**ATTENDU QUE** l'Autorité peut s'adresser au Bureau, en vertu des articles 93 et 94 de la LAMF et 115.9 de la LDPSF, afin qu'il soit ordonné à un cabinet de prendre toute mesure propre à assurer le respect des dispositions de la Loi et de ses règlements;

**ATTENDU QUE** le Bureau peut imposer une pénalité administrative à l'encontre d'un cabinet, d'un de ses administrateurs ou dirigeants ou l'un de ses représentants jusqu'à concurrence de deux millions de dollars (2 000 000 \$);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 84 de la LDPSF, un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients. Ils doivent, de plus, agir avec soin et compétence;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 85 de la LDPSF, un cabinet doit veiller à la discipline de ses représentants et à ce que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 86, un cabinet doit veiller à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément aux dispositions de la LDPSF et de ses règlements;

**ATTENDU QUE** l'Autorité a signifié aux intimés, le 23 septembre 2014, une demande datée du 19 septembre 2014 en vertu des articles 93 et 94 de la LAMF et des articles 115, 115.1 et 115.9 de la LDPSF dans le cadre du dossier portant le numéro 2014-039, visant notamment l'imposition d'une pénalité administrative, une interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable et la mise en place de mesures de redressement;

**ATTENDU QUE** les parties désirent, suite à la signification de cette demande, conclure une transaction visant le règlement du présent dossier;

2014-039-002

PAGE : 29

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes;
2. Les intimés consentent au dépôt de toutes les pièces invoquées au soutien de la demande de l'Autorité à l'exception des pièces D-7 à D-13 inclusivement, sans autre formalité, acceptent que de simples copies soient déposées et en reconnaissent la véracité et l'exactitude;
3. Les intimés consentent au dépôt des pièces D-7 à D-13 inclusivement, sans autre formalité et acceptent que de simples copies soient déposées;
4. Les parties demandent à ce que les pièces D-18 à D-25 h.6 soient déposées sous scellés en raison des informations nominatives y étant contenues;
5. Les intimés admettent tels que libellés les paragraphes 1 à 58 de même que le paragraphe 61 de la demande introductive d'instance;
6. Au surplus, les intimés admettent les faits suivants :
  - a. Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2011 et le mois d'août 2013, le cabinet Accomodex a offert à sa clientèle un seul produit d'assurance, provenant d'un seul assureur exclusif;
  - b. Pendant cette période, le cabinet Accomodex était inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en assurance de dommages et non à titre d'agent;
  - c. Le cabinet Accomodex offre désormais plus d'un produit d'assurance à sa clientèle, provenant de plus d'un assureur;
  - d. Aux dates mentionnées dans la demande introductive d'instance, le cabinet Accomodex a fait défaut de divulguer à sa clientèle ses liens d'affaires avec les assureurs avec qui il avait des liens d'affaires. Ces liens sont maintenant dûment divulgués à la clientèle du cabinet Accomodex;
  - e. Ils reconnaissent avoir fait défaut de dénoncer aux clients du cabinet Assurance Accomodex inc. mentionnés dans la procédure déposée par l'Autorité, en temps utile et de la manière prescrite par règlement, l'existence de frais de courtage liés à la souscription d'une police assurance automobile, couvrant les dommages et la responsabilité civile (à savoir une police d'assurance FPQ n° 1) et le montant de ceux-ci. Ces frais sont maintenant dénoncés à la clientèle du cabinet Accomodex;
7. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve des admissions qui y sont formulées, les intimés reconnaissent avoir contrevenu aux articles 6, 17 et 26 de la LDPSF, de

2014-039-002

PAGE : 30

même qu'aux articles 4.1 à 4.4 du *Règlement sur les renseignements à fournir aux consommateurs*.

8. L'intimée Assurance Accomodex inc. consent, en vertu de la présente transaction et dès réception de la décision du Bureau en ce sens, à :
  - a. Payer à l'Autorité une pénalité administrative de 45 000 \$, payable à raison de trente-six (36) versements mensuels de 1 250 \$ chacun le premier jour de chaque mois;
  - b. À maintenir en place les mesures de surveillance et de contrôle nécessaires aux fins de se conformer à la LDPSF et à ses règlements, implantées depuis la signification de la procédure notamment quant à:
    - i. la divulgation des émoluments facturés aux clients;
    - ii. la divulgation de ses liens d'affaires avec les assureurs;
    - iii. la mise en place de mesures d'étanchéité entre ses activités et celles d'Autonom Presto Locations inc.;
9. L'intimée Julie Tremblay consent, en vertu de la présente transaction et dès réception de la décision du Bureau en ce sens, à :
  - a. Payer à l'Autorité une pénalité administrative de 5 000 \$, payable en un seul versement dans les trente (30) jours suivant la décision à intervenir sur la présente transaction;
  - b. Ce que le Bureau prononce les conclusions additionnelles suivantes :
    - i. INTERDIT à Julie Tremblay d'agir, directement ou indirectement, à titre de dirigeante responsable de tout cabinet d'assurances, et ce, pour une période de trois (3) ans;
    - ii. ASSORTIR le certificat portant le numéro 181222 émis au nom de Julie Tremblay de la restriction suivante : la représentante doit être rattachée à un cabinet dont elle n'est pas la dirigeante responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;
10. L'intimée Ginette Boulerice consent, en vertu de la présente transaction et dès réception de la décision du Bureau en ce sens à :
  - a. Ce que le Bureau prononce les conclusions additionnelles suivantes :
    - i. INTERDIT à Ginette Boulerice d'agir, directement ou indirectement, à titre de dirigeante responsable de tout cabinet d'assurances, et ce, pour une période de trois (3) ans depuis le 23 février 2015, date à



2014-039-002

PAGE : 31

laquelle elle a été remplacée par Marilou Thériault-Garant à titre de dirigeante responsable du cabinet Accomodex;

- ii. ASSORTIR le certificat portant le numéro 166243 émis au nom de Ginette Boulerice de la restriction suivante : la représentante doit être rattachée à un cabinet dont elle n'est pas la dirigeante responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;

11. En conséquence de la signature des présentes, des éléments transmis à l'Autorité dans le cadre des discussions entourant le règlement du présent dossier et des engagements souscrits par le cabinet Assurance Accomodex inc. et son dirigeant Claude Joyal, l'Autorité consent à amender sa demande et à retirer les conclusions au mérite suivantes (étant entendu que les conclusions au stade de l'ordonnance de sauvegarde sont devenues sans objet) :

- a. **IMPOSER** à Claude Joyal, à titre d'administrateur du cabinet Assurance Accomodex inc., une pénalité administrative au montant de quinze mille dollars (15 000 \$) relativement aux infractions constatées lors de l'enquête;
- b. **INTERDIRE** à Claude Joyal d'agir directement ou indirectement comme dirigeant responsable d'un cabinet d'assurance, et ce, pour une période de cinq (5) ans;
- c. **ORDONNER** au cabinet Assurance Accomodex inc. d'informer l'Autorité, dans les quinze (15) jours de la signification de la décision à intervenir sur les présentes, des démarches qu'il entend entreprendre pour procéder au changement de son dirigeant responsable;
- d. **ORDONNER** au cabinet Assurance Accomodex inc. de procéder à la nomination d'un nouveau dirigeant responsable en remplacement de Ginette Boulerice, et ce, dans les trente (30) jours de la signification de la décision à intervenir, la personne à être nommée devant être préalablement approuvée par l'Autorité;
- e. **ANNULER** toute facturation de « frais de courtage et analyse du risque afin d'établir l'assurabilité du véhicule » effectuée par le cabinet Assurance Accomodex inc. aux clients concernés et **ENJOINDRE** le cabinet Assurance Accomodex inc. et Claude Joyal de rembourser à ses clients tout frais de courtage leur ayant été facturés;
- f. **ORDONNER** au cabinet Assurance Accomodex inc. de procéder à la nomination d'un vérificateur indépendant, aux frais du cabinet, et ce, dans les quarante-cinq (45) jours de la décision à intervenir sur les présentes, lequel devra être soumis et approuvé par l'Autorité et dont le mandat consistera à :
  - Préparer et mettre en œuvre un plan d'action pour le traitement et le paiement, le cas échéant, des réclamations de « frais de courtage et

2014-039-002

PAGE : 32

analyse du risque afin d'établir l'assurabilité du véhicule » présentées par les clients du cabinet Assurance Accomodex inc.;

- Recevoir les demandes de réclamation présentées par les clients du cabinet Assurance Accomodex inc.;
  - Effectuer l'analyse et le paiement des demandes de réclamations transmises par les clients d'Assurance Accomodex inc., le cas échéant, dans les soixante (60) jours de la réception de ces dernières;
  - Présenter des redditions de comptes écrits à l'Autorité à être déterminées par elle selon les modalités ci-après décrites;
- g. **ORDONNER** au cabinet Assurance Accomodex inc. de communiquer avec ses clients afin de les informer de la possibilité de présenter une réclamation pour obtenir le remboursement des frais payés au cabinet à titre de « frais de courtage et analyse du risque afin d'établir l'assurabilité du véhicule »;
- h. **ORDONNER** au cabinet Assurance Accomodex inc. de donner accès au vérificateur à ses locaux, employés, représentants ainsi qu'à tout document requis dans l'exercice de son mandat;
- i. **ORDONNER** au vérificateur de motiver par écrit toute décision de refus de remboursement et **RÉSERVER** à l'Autorité le droit de contester tout refus;
- j. **ORDONNER** au vérificateur à être nommé de remettre à l'Autorité le plan d'action mis en place pour procéder à la réception, l'analyse et le traitement des demandes de réclamation présentes au plus tard dans les trente (30) jours de la nomination du vérificateur indépendant;
- k. **ORDONNER** au vérificateur de remettre un rapport comportant notamment le nom, les coordonnées, la décision du vérificateur et, le cas échéant, le montant du remboursement de tout client d'Assurance Accomodex inc. ayant présenté une aux dates suivantes :
- La première reddition de compte sera effectuée à l'Autorité au plus tard trois (3) mois suivant sa nomination;
  - La seconde reddition de compte sera effectuée à l'Autorité au plus tard six (6) mois suivant sa nomination;
  - La reddition de compte finale sera effectuée à l'expiration des quatorze (14) mois octroyés aux clients pour la présentation de leur réclamation et du délai de traitement de la demande accordé au cabinet Accomodex;
- l. **ORDONNER** que le vérificateur demeure en place jusqu'à ce que l'imposition du vérificateur soit retirée des conditions d'inscription du cabinet Assurance

2014-039-002

PAGE : 33

Accomodex inc., considérant que les modalités et conditions relatives à la surveillance seront examinées par le personnel de l'Autorité à l'échéance des quatorze (14) mois accordés au mandat du vérificateur;

12. Les parties reconnaissent que la présente transaction est conclue dans l'intérêt du public en général;
13. Le contenu de la présente transaction ne peut être utilisé qu'aux fins de la présente instance et à aucune autre fin quelle qu'elle soit. À ce titre, elle ne peut lier aucune personne ou aucun autre organisme que celui ou celle visé par la présente transaction;
14. Les intimés reconnaissent avoir lu toutes les clauses de la présente transaction et reconnaissent en avoir compris le sens et la portée en s'en déclarant satisfaites, d'autant plus qu'ils sont dûment représentés par avocat;
15. Les intimés reconnaissent que les termes et conditions de la présente transaction constituent des engagements souscrits par ces derniers auprès de l'Autorité, engagements qui seront exécutoires et opposables à leur égard dès signature des présentes;
16. Les parties conviennent de ne faire aucune déclaration publique incompatible avec les conditions de la présente transaction;
17. La présente transaction ne saurait être interprétée à l'encontre de l'Autorité à titre de renonciation à ses droits et recours lui étant attribués en vertu de la LAMF, de la LDPSF ou de toutes autres lois ou règlement pour toute autre violation passée (autre que les infractions visées par la demande introductive d'instance), présente ou future de la part des intimés.

À Montréal, ce 29 oct. 2015 À Montréal, ce 30 oct. 2015

(s) Claude Joyal  
**Assurance Accomodex inc.**  
 Par : Claude Joyal  
 Dûment autorisé aux fins des présentes

(s) Norton Rose Fulbright Canada  
**Norton Rose Fulbright Canada**  
 (Me Eric C. Lefebvre)  
 Procureur-conseil des intimés

À \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ 2015 À \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ 2015

(s) Ginette Boulerice  
**Ginette Boulerice**

(s) Julie Tremblay  
**Julie Tremblay**

2014-039-002

PAGE : 34

À Montréal, ce 30 oct. 2015 À Montréal, ce 30 oct. 2015*(s) Contentieux de l'Autorité  
des marchés financiers***Contentieux de l'Autorité des  
Marchés financiers**  
(Me Sylvie Boucher)  
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers*(s) Lex Operandi***Lex Operandi services juridiques inc.**  
(Me Stéphane Nobert)  
Procureur des intimés**ANALYSE**

[14] Le Bureau a pris connaissance de la demande amendée de l'Autorité de même que des pièces déposées, au soutien de cette demande, avec le consentement des intimés Assurance Accomodex inc., Claude Joyal, Ginette Boulerice et Julie Tremblay.

[15] Le Bureau a aussi pris en considération les représentations de la procureure de l'Autorité et des procureurs des intimés.

[16] Le Bureau a également pris connaissance du document signé par les parties susmentionnées qui est intitulé « Transaction et admissions des intimés ». Ce document fut déposé lors de l'audience du 30 octobre 2015 et est reproduit au paragraphe 13 de la présente décision. Le Bureau est d'avis que cette transaction est dans l'intérêt public.

[17] Le Bureau a, en particulier, tenu compte de l'admission par les intimés des faits reprochés et des manquements qui sont décrits dans la transaction susmentionnée de même que la collaboration dont ils ont fait preuve dans le cadre de la présente affaire.

[18] En conséquence, le Bureau est prêt à prononcer - dans l'intérêt public - les pénalités administratives, les ordonnances d'interdiction d'agir comme dirigeant responsable et les conditions à l'inscription convenues par les parties dans le cadre de la transaction susmentionnée.

**DÉCISION**

[19] **POUR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 115 et 115.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

**PREND ACTE** de la transaction intervenue entre l'Autorité des marchés financiers et les intimés, et dans l'intérêt public;

**IMPOSE** à l'intimée Assurance Accomodex inc. une pénalité administrative de 45 000 \$, payable à l'Autorité à raison de trente-six (36) versements mensuels de 1 250 \$ chacun le premier jour de chaque mois suivant la présente décision;

**ORDONNE** à l'intimée Assurance Accomodex inc. de maintenir en place les mesures de surveillance et de contrôle nécessaires aux fins de se conformer à la *Loi sur la distribution de*

2014-039-002

PAGE : 35

*produits et services financiers* et à ses règlements, et implantées depuis la signification de la procédure de l'Autorité notamment quant à :

- i. la divulgation des émoluments facturés aux clients;
- ii. la divulgation de ses liens d'affaires avec les assureurs;
- iii. la mise en place de mesures d'étanchéité entre ses activités et celles d'Autonom Presto Locations inc.;

**IMPOSE** à l'intimée Julie Tremblay une pénalité administrative de 5 000 \$, payable à l'Autorité en un seul versement dans les trente (30) jours suivant la présente décision;

**INTERDIT** à l'intimée Julie Tremblay d'agir, directement ou indirectement, à titre de dirigeante responsable de tout cabinet d'assurances, et ce, pour une période de trois (3) ans;

**ASSORTIT** le certificat portant le numéro 181222 émis au nom de l'intimée Julie Tremblay de la restriction suivante : la représentante doit être rattachée à un cabinet dont elle n'est pas la dirigeante responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;

**INTERDIT** à l'intimée Ginette Boulerice d'agir, directement ou indirectement, à titre de dirigeante responsable de tout cabinet d'assurances, et ce, pour une période de trois (3) ans depuis le 23 février 2015, date à laquelle elle a été remplacée par Marilou Thériault-Garant à titre de dirigeante responsable du cabinet Accomodex;

**ASSORTIT** le certificat portant le numéro 166243 émis au nom de l'intimée Ginette Boulerice de la restriction suivante : la représentante doit être rattachée à un cabinet dont elle n'est pas la dirigeante responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;

**AUTORISE** l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement des pénalités administratives susmentionnées.

---

**M<sup>e</sup> Jean-Pierre Cristel, vice-président**

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-007

DÉCISION N° : 2009-007-028

DATE : Le 9 novembre 2015

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE**

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.  
**OVERSEA CHINESE FUND LIMITED PARTNERSHIP**

et  
**WEIZHEN TANG AND ASSOCIATES INC.**

et  
**WEIZHEN TANG CORPORATION**

et  
**WEIZHEN TANG**

et  
**INTERACTIVE BROKER**

Parties intimées

---

**ORDONNANCES DE PROLONGATION DE BLOCAGE ET D'ABRÈGEMENT DE DÉLAI**

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (RLRQ, c. A-33.2) et art. 6, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* (RLRQ, c. A-33.2, r. 1.)]

---

M<sup>e</sup> Marianna Ferraro et M<sup>e</sup> Steveen Plante  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

2009-007-028

PAGE : 2

M. Weizhen Tang, comparissant personnellement

Date d'audience : 5 novembre 2015

2009-007-028

PAGE : 3

---

## DÉCISION

---

[1] Le 3 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs et de refus du bénéfice de dispenses ainsi que des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 264, 265, 318.2, 323.7<sup>1</sup> et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup> et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>3</sup>, tels que ces articles étaient en vigueur à ce moment.

[2] À la suite de cette demande, le Bureau a, le 14 avril 2009, prononcé les ordonnances suivantes à l'encontre des intimés<sup>4</sup> :

- Il interdit à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;
- Il refuse à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, le bénéfice de toutes dispenses prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières* ou par règlement;
- Il ordonne à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, et à toute personne ayant connaissance de la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les mains d'Interactive Broker qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- Il ordonne à Interactive Broker de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour le compte d'Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang;
- Il autorise la signification de cette décision pour les intimés suivants : Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc, Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, par télécopieur ou par courriel adressé à l'avocat de ces derniers.

---

<sup>1</sup> Cet article a été remplacé depuis par l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2.

<sup>2</sup> RLRQ, c. V-1.1.

<sup>3</sup> RLRQ, c. A-33.2

<sup>4</sup> *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2009 QCBDRVM 27.



2009-007-028

PAGE : 4

[3] L'ordonnance de blocage initiale a été prolongée à plusieurs reprises<sup>5</sup>. Le 2 juin 2015, l'Autorité a formulé au Bureau une demande pour mode spécial de signification d'un avis de présentation, d'une demande de prolongation de blocage et pour toute future procédure ou décision à l'égard de Weizhen Tang et à titre de dirigeant des sociétés Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen Tang and Associates, Weizhen Tang Corporation. Le 3 juin 2015<sup>6</sup>, le Bureau a accordé cette demande de l'Autorité.

[4] Le 21 octobre 2015, l'Autorité a transmis au Bureau une demande de prolongation des ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier ainsi qu'un avis de présentation *pro forma* de cette demande à la chambre de pratique du Bureau du 5 novembre 2015. À la même date, l'Autorité a également adressé une demande d'abrègement des délais de signification de sa demande de prolongation. À cette date, l'intimé Weizhen Tang étant présent, l'audience au mérite sur la demande de prolongation de l'Autorité a procédé sur-le-champ.

### L'AUDIENCE

[5] L'audience a eu lieu à la date prévue en présence de la procureure de l'Autorité et de Wheizen Tang, intimé en l'instance, qui a comparu personnellement. Les sociétés intimées n'étaient pas représentées pendant l'audience. La procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'abrèger le délai de signification de la demande de prolongation de blocage de sa cliente et de l'avis de présentation.

[6] Elle invoque que Wheizen Tang a été libéré de son incarcération le 13 octobre 2015. Il a reçu signification de l'avis de l'Autorité le 22 octobre 2015, soit quatorze jours avant l'audience. Puisqu'il était présent à l'audience, elle soumet qu'il est prouvé qu'il a reçu une signification valide de l'avis du Bureau.

[7] Elle a ensuite déposé les différentes décisions judiciaires et quasi judiciaires qui ont été prononcées à l'encontre de Wheizen Tang par les cours judiciaires et administrative de l'Ontario, afin de prouver que l'enquête à son égard continue. Elle rappelle ainsi que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») avait d'abord suspendu ses procédures à l'encontre de l'intimé en attendant le dénouement des instances criminelles à son encontre.

[8] Elle rappelle que l'intimé Weizhen Tang était incarcéré depuis le 1<sup>er</sup> février 2013, ayant été reconnu coupable de fraude de plus de cinq mille dollars (5 000 \$), condamné à purger une sentence de 6 ans d'emprisonnement et à payer une amende de 2.8 millions de dollars. Weizhen Tang a récemment été relâché.

[9] Elle indique qu'à la suite d'une demande du bureau des avocats du conseil des personnes résidentes au Canada ayant investi auprès d'Oversea Chinese Fund, la Cour supérieure de

<sup>5</sup> *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2009 QCBDRVM 34, 2009 QCBDRVM 69, 2010 QCBDRVM 19, 2010 QCBDR 52, 2010 QCBDR 98, 2011 QCBDR 21, 2011 QCBDR 53, 2011 QCBDR 94, 2012 QCBDR 21, 2012 QCBDR 63, 2012 QCBDR 115, 2013 QCBDR 9, 2013 QCBDR 53, 2013 QCBDR 96, 2014 QCBDR 1, 2014 QCBDR 42, 2014 QCBDR 82, 2014 QCBDR 134, 2015 QCBDR 25, 2015 QCBDR 101.

<sup>6</sup> *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, QCBDR (Montréal), n° 2009-007-026, 3 juin 2015, M<sup>e</sup> St Pierre.

2009-007-028

PAGE : 5

justice de l'Ontario a ordonné à Interactive Broker de distribuer à ces procureurs un montant de 201 352,42 \$, pour le paiement de leurs frais et déboursés relatifs au susdit conseil.

[10] Une autre demande de même nature sera introduite par ce bureau. La procureure de l'Autorité a fait la preuve qu'un montant de 139 682,15 \$ restait encore dans le compte d'Interactive Broker.

[11] La procureure a ensuite indiqué que la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté l'appel du verdict de culpabilité de l'intimé Weizhen Tang. L'appel de sa sentence a récemment été entendu par la même cour et la décision est imminente. La CVMO a, le 18 septembre 2015, levé les ordonnances temporaires d'interdiction visant les sociétés de Weizhen Tang mais a maintenu celles qui le visait, car il doit faire l'objet d'une audience devant la CVMO pour une demande de pénalité administrative.

[12] Une conférence préparatoire doit procéder à ce sujet le 6 novembre 2015 et l'audience au fond procédera en janvier 2016. De plus, les ordonnances de blocage déterminées par la Cour supérieure de l'Ontario sont toujours en vigueur.

[13] La procureure a ensuite plaidé qu'existe donc une preuve que l'enquête visant Weizhen Tang et les compagnies intimées continuent puisque des procédures judiciaires et quasi-judiciaires procèdent à son encontre, comme elle l'a prouvé en déposant des copies des décisions qu'elle a citées.

[14] Elle ajoute que le personnel de l'Autorité participe à cette enquête, en collaborant avec celui de la CVMO qui l'a initiée. Il s'agit aussi de permettre aux investisseurs ontariens de poursuivre leurs recours civils sur les fonds restants. Elle invoque également le fait que les motifs initiaux ayant justifié le prononcé de la décision finale du Bureau existent toujours.

[15] Weizhen Tang a pour sa part plaidé ne pas avoir fraudé ses clients, avoir toujours agi dans leur intérêt et avoir été condamné injustement en Ontario. Il n'y a pas de plaintes à son égard et il n'y a pas de preuve contre lui, affirme-t-il. Il s'est opposé à la demande de prolongation de l'Autorité, plaidant que le blocage du Bureau devrait être levé pour lui permettre d'engager un avocat pour se défendre. Il a également plaidé qu'un jugement aurait été prononcé en Ontario lui accordant le droit d'accéder à l'argent faisant l'objet du blocage du Bureau, pour payer les services d'un avocat.

[16] La procureure de l'Autorité s'est opposé au dépôt par Weizhen Tang de plusieurs documents au motif qu'ils n'étaient pas pertinents au litige se tenant devant le Bureau le 5 novembre 2015. Le Bureau a accueilli cette objection.

[17] La procureure de l'Autorité a ensuite rappelé que Weizhen Tang est toujours sous le coup de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs que le Bureau a prononcée à son encontre le 14 avril 2009<sup>7</sup>. Elle a ensuite attiré l'attention du Bureau sur la décision de la Cour d'appel de l'Ontario du 25 juin 2015 rejetant l'appel de Weizhen Tang; il y est précisé que ce dernier n'avait pas prouvé ne pas avoir les moyens d'engager un avocat. Il a donc échoué devant cette cour à faire valoir ce motif d'appel.

---

<sup>7</sup> Précitée, note 4.

2009-007-028

PAGE : 6

[18] Elle a respectueusement soumis au Bureau qu'il est dans l'intérêt du public que les ordonnances de blocage émises soient renouvelées pour que les sommes recueillies illicitement auprès des épargnants demeurent bloquées, afin d'empêcher qu'elles ne soient dilapidées. Pour ces raisons, la procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de prolonger ces ordonnances de blocage pour une période de 120 jours.

## L'ANALYSE

[19] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession<sup>8</sup>.

[20] De même, le Bureau peut émettre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête, afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>9</sup> pour elle.

[21] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt, la garde ou le contrôle<sup>10</sup>. Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs initiaux ayant justifié l'émission de l'ordonnance de blocage ont cessé d'exister.

[22] Dans le cadre de l'audience tenue le 5 novembre 2015 au siège du Bureau, la procureure de l'Autorité a, en présence de Weizhen Tang, fait la preuve que les motifs initiaux qui ont justifié la décision initiale du Bureau dans ce dossier existent toujours. Elle a également fait la preuve que l'enquête de l'Autorité continue.

[23] Il appert que le personnel de cet organisme collabore à l'enquête du personnel de la CVMQ. Cette dernière a prononcé, puis renouvelé les interdictions d'opérations sur valeurs à l'encontre de Weizhen Tang et de ses compagnies. Elle a dernièrement engagé contre ce dernier un recours pour pénalité administrative. Une conférence préparatoire doit avoir lieu le 5 novembre 2015 et l'audience sur le fond procédera en janvier 2016.

[24] Il appert de plus que Weizhen Tang a été trouvé coupable de fraude par la Cour supérieure de justice et dûment condamné à la prison et au paiement d'une forte amende. Il en a appelé du verdict de culpabilité et de la sentence imposée. L'appel sur le verdict a été rejeté et la décision sur l'appel de la sentence est imminente. Il appert également que les ordonnances de blocage de la Cour supérieure de l'Ontario sont toujours en vigueur dans ce dossier.

[25] Weizhen Tang s'est élevé en faux contre les décisions prononcées en Ontario à son égard. Mais il a échoué à assumer le fardeau qui est le sien de prouver que les motifs initiaux qui ont justifié la décision initiale du Bureau dans le présent dossier ont cessé d'exister. Il a

<sup>8</sup> Précitée, note 2, art. 249 (1°).

<sup>9</sup> *Id.*, art. 249 (2°).

<sup>10</sup> *Id.*, art. 249 (3°).

2009-007-028

PAGE : 7

également échoué à renverser la preuve de l'Autorité selon laquelle l'enquête dans le présent dossier continue, en vertu des principes développés à ce sujet.

[26] Le Bureau est prêt, au nom de l'intérêt public et de la protection des épargnants, à prolonger ces ordonnances de blocage dans le présent dossier, considérant que les motifs initiaux ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage initiales existent toujours et que l'enquête continue. Le Bureau est également prêt à prononcer une décision à l'effet d'abrèger le délai de signification de la demande de prolongation de blocage de sa cliente prévu à la loi.

[27] La signification de l'avis de l'Autorité a, selon la preuve, eu lieu 14 jours avant l'audience, alors que le délai prévu à la loi est de 15 jours. De plus, la présence de Weizhen Tang à l'audience le 5 novembre 2015 suffit à convaincre le Bureau qu'il a reçu la signification à l'intérieur d'un délai raisonnable pour lui permettre de faire valoir ses droits, sans subir de préjudice.

### LA DÉCISION

[28] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, telle qu'elle a été présentée au cours de l'audience du 5 novembre 2015, en présence de Wheizen Tang. Il a entendu les représentations de l'Autorité quant à cette demande et à l'abrègement des délais, ainsi que celles de Weizhen Tang quant à la première. Il est maintenant prêt à prononcer sa décision.

**PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>11</sup> et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>12</sup> et de l'article 6 de *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*<sup>13</sup> :

**ACCUEILLE** les demandes de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse en l'instance;

**PROLONGE** les ordonnances de blocage émises dans la décision n° 2009-007-001, que le Bureau a prononcées le 14 avril 2009<sup>14</sup>, telles qu'elles ont été renouvelées depuis<sup>15</sup>, et ce, de la manière suivante :

- **ORDONNE** à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, et à toute personne ayant connaissance de la décision du Bureau de décision et de révision de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'Interactive Broker qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- **ORDONNE** à Interactive Broker de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour le compte d'Oversea

<sup>11</sup> Précitée, note 3.

<sup>12</sup> Précitée, note 2.

<sup>13</sup> RLRQ, c. A-33.2, r. 1.

<sup>14</sup> Précitée, note 4.

<sup>15</sup> Précitée, note 5.

2009-007-028

PAGE : 8

Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang;

**ABRÈGE** les délais de signification aux parties intimées de l'avis de présentation et de la demande de prolongation de blocage datée du 20 octobre 2015.

[29] Conformément au premier paragraphe de l'article 250 de la Loi sur les valeurs mobilières, ces ordonnances de blocage sont renouvelées pour une période de 120 jours commençant le 12 novembre 2015 et se terminant le 10 mars 2016, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 9 novembre 2015.

*(S) Claude St Pierre*

---

**M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président**

## BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-049

DÉCISION N° : 2014-049-004

DATE : Le 9 novembre 2015

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> JEAN-PIERRE CRISTEL**

---

### **AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**DENIS BLONDEAU ASSURANCES INC.**

et

**DENIS BLONDEAU**

Parties intimées

---

**PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE, INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE DIRIGEANT RESPONSABLE,  
NOMINATION D'UN DIRIGEANT RESPONSABLE, IMPOSITION DE CONDITIONS À L'INSCRIPTION ET  
MESURE PROPRE À ASSURER LE RESPECT DE LA LOI**

[art. 115, 115.1 et 115.9, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ,  
c. D-9.2, art. 93 et 94, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

---

M<sup>e</sup> Annie Parent  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M<sup>e</sup> Carolyne Mathieu  
(Cabinet de services juridiques inc.)  
Procureure de Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau

Date d'audience : 3 novembre 2015

---

---

## DÉCISION

---

### HISTORIQUE

[1] Le 12 novembre 2014, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande à l'encontre des intimés visant l'obtention des ordonnances suivantes, en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>1</sup> et des articles 115, 115.1 et 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*<sup>2</sup> :

- Des pénalités administratives à l'encontre des intimés Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau;
- Une interdiction d'agir directement ou indirectement comme dirigeant responsable d'un cabinet d'assurance à l'encontre de l'intimé Denis Blondeau;
- Assortir le certificat de l'intimé Denis Blondeau de la condition suivante : le représentant doit être rattaché à un cabinet dont il n'est pas le dirigeant responsable, et ce, pour une période de cinq (5) ans;
- Procéder à la nomination d'un nouveau dirigeant responsable pour l'intimée Denis Blondeau Assurances inc., et ce, en remplacement de l'intimé Denis Blondeau;
- Enjoindre l'intimée Denis Blondeau Assurances inc. de procéder à la mise en place de procédures de contrôle et de surveillance pour assurer le respect de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et ses règlements notamment pour ce qui a trait à la tenue adéquate des dossiers clients, à l'analyse de besoins financiers et à la procédure de remplacement de polices d'assurance.

[2] Après la tenue d'une conférence préparatoire le 3 février 2015, le rejet par le tribunal le 14 juillet 2015 d'un rapport d'expert de la preuve des intimés et quelques remises, une audience destinée à entendre au mérite la demande de l'Autorité fut fixée au 3 novembre 2015.

[3] Le Bureau reproduit ci-après la demande de l'Autorité.

« **Les parties :**

1. La demanderesse est l'organisme chargé notamment de l'administration de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (la « *LDPSF* ») et exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (la « *LAMF* »);

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-33.2.

<sup>2</sup> RLRQ, c. D-9.2.

Denis Blondeau Assurances inc.

2. L'intimée Denis Blondeau Assurances inc. (« **cabinet intime** ») est un cabinet détenant une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 505338, dans la discipline de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes en vertu de la LDPSF, tel qu'il appert de l'attestation d'inscription alléguée comme **pièce D-1**;
3. En date des présentes et au moment de l'inspection de 2013, deux (2) représentants, incluant Denis Blondeau, étaient rattachés au cabinet intime, tel qu'il appert d'un extrait de la base de données MISA de l'Autorité allégué comme **pièce D-2**;

Denis Blondeau

4. Denis Blondeau est président et actionnaire du cabinet intime, tel qu'il appert d'une copie de l'état des informations sur une personne morale émis par le Registraire des entreprises alléguée comme **pièce D-3**;
5. Denis Blondeau détient un certificat émis par l'Autorité portant le numéro 103549 lui permettant d'agir à titre de représentant dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes et est inscrit à titre de représentant de courtier en épargne collective pour le compte de Mica Capital inc., tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique alléguée comme **pièce D-4**;
6. Denis Blondeau est également le dirigeant responsable du cabinet intime, tel qu'il appert d'un extrait de la base de données MISA de l'Autorité allégué comme **pièce D-5**;

Autre représentant

7. Kathleen Martel détient un certificat émis par l'Autorité portant le numéro 198680 lui permettant d'agir à titre de représentant dans la discipline de l'assurance de personnes et est inscrite à titre de représentant de courtier en épargne collective pour le compte de Mica Capital inc., tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique alléguée comme **pièce D-6**;

**Faits spécifiques aux manquements reprochés**Inspection des 25 et 26 février 2009

8. Par la décision portant le numéro 2009-INSP-0047, le Service de l'inspection de l'Autorité a décidé de procéder à l'inspection du cabinet intime et a autorisé les inspecteurs Sylvain Dubé et Mélissa Perreault à procéder à celle-ci, conformément aux articles 107 et suivants de la LDPSF;
9. Les 25 et 26 février 2009, le cabinet intime a fait l'objet d'une inspection conduite par le Service de l'inspection de l'Autorité relativement à ses activités en assurances de personnes et en assurance collective de personnes;



2014-049-004

PAGE : 2

10. Aux termes de l'inspection effectuée en février 2009, plusieurs lacunes avaient été relevées, lesquelles concernent notamment les sujets suivants :

- Paiement des primes de polices d'assurance en faveur des clients;
- Absence d'analyse de besoins financiers dans l'entièreté des onze (11) dossiers clients constitués pour la vente de produits en assurance de personnes;
- Omission de divulguer un remplacement lors de la soumission d'une nouvelle proposition d'assurance, omission de compléter le préavis de remplacement et omission de remettre au client sa copie du préavis de remplacement;
- Fonds distincts : plusieurs dossiers inspectés ne comportaient aucun document supportant les renseignements consignés sur les clients alors que les objectifs de placement, la tolérance aux risques, les connaissances en placement et l'horizon de placement étaient presque identiques pour ceux-ci;
- Présence de formulaires de transactions signés en blanc par les clients,

tel qu'il appert du rapport d'inspection de 2009 et de ses annexes allégués en liasse comme **pièce D-7**;

11. Conséquemment, Denis Blondeau, à titre de dirigeant responsable du cabinet intimé, signait en date du 10 juin 2009 un engagement par lequel le cabinet intimé s'engageait à entreprendre toutes les démarches visant à corriger les irrégularités constatées dans le rapport d'inspection, dont il confirmait avoir pris connaissance, y compris, sa responsabilité à s'assurer de la conformité des activités au sein du cabinet intimé aux exigences de la LDPSF et de ses règlements, tel qu'il appert d'une copie de l'engagement alléguée comme **pièce D-8**;

Inspection de suivi des 9 et 10 octobre 2013 et non-respect d'un engagement souscrit auprès de l'Autorité

12. En vertu des articles 107 et suivants de la LDPSF, l'Autorité a le pouvoir d'inspecter un cabinet pour s'assurer du respect de la Loi et de ses règlements;

13. Par la décision portant le numéro 2013-INSP-0390, la Direction de l'inspection – Assurances et ESM de l'Autorité a décidé de procéder à l'inspection du cabinet intimé et a autorisé les inspecteurs Arlen Dickson et Pierre Morneau à procéder à celle-ci, tel qu'il appert d'une copie de la décision alléguée comme **pièce D-9**;

14. Les 9 et 10 octobre 2013, le cabinet intimé a fait l'objet d'une inspection de suivi conduite par la Direction de l'inspection – Assurances et ESM de l'Autorité ayant pour but de vérifier que le cabinet intimé avait bien mis en place des mesures de contrôle et de surveillance pour s'assurer du respect par ce dernier, son dirigeant responsable et ses représentants de la législation et de l'engagement souscrit à la suite de l'inspection de 2009;

2014-049-004

PAGE : 3

15. Lors de ladite inspection de suivi, la Direction de l'inspection – Assurances et ESM de l'Autorité a constaté de nombreuses irrégularités et que peu de correctifs avaient été mis en place pour corriger les lacunes observées lors de l'inspection de 2009, et ce, malgré l'engagement, pièce D-8, tel qu'il appert d'une copie du rapport d'inspection, de ses annexes et de la lettre de transmission à Denis Blondeau alléguées en liasse comme **pièce D-10**;
16. Les irrégularités constatées sont de nature à compromettre la protection du public;

### Supervision

17. Le cabinet intimé et son dirigeant responsable, Denis Blondeau, ont fait défaut de s'acquitter de leurs devoirs de supervision prévus aux articles 85 et 86 de la LDPSF, compte tenu du nombre et de la nature des manquements constatés lors de l'inspection du mois d'octobre 2013 et de l'insuffisance des mesures de surveillance et de contrôle instaurées suite à l'engagement souscrit, pièce D-8, en lien avec l'inspection de 2009;
18. En plus de ne pas se conformer à la législation et à la réglementation, le cabinet intimé et Denis Blondeau, à titre notamment de dirigeant responsable, n'ont pas respecté l'engagement souscrit, commettant ainsi un bris d'engagement;

### Analyses des besoins financiers

19. La vérification d'un certain nombre de dossiers, pour lesquels de nouvelles ventes en assurance de personnes ont été effectuées, a permis de démontrer que la totalité des dossiers inspectés ne contenait pas d'analyse de besoins financiers ou qu'elle était incomplète, tel qu'il appert de l'annexe intitulée « Annexe – Dossiers assurance de personnes » alléguée comme **pièce D-11**;
20. En effet, sur treize (13) dossiers vérifiés, un (1) dossier comportait une analyse de besoins financiers incomplète alors que douze (12) autres n'en contenaient aucune, tel qu'il appert de l'annexe récapitulative pièce D-11 et d'une copie des dossiers clients alléguée en liasse comme **pièce D-11 a) à m)**;
21. Dans le formulaire utilisé par le cabinet à cet effet, il est prévu que le client peut dispenser le représentant de faire une analyse de besoins financiers complète s'il s'agit de répondre à un besoin d'assurance en particulier;
22. Lors de l'inspection, Denis Blondeau aurait expliqué aux inspecteurs ne pas avoir procédé auxdites analyses, soit parce que l'assurance couvrait un besoin spécifique, soit qu'il s'agissait d'un besoin déterminé par la comptable, soit que le montant de l'assurance était fixé en fonction de la capacité de payer du client par rapport à la prime ou encore avoir rédigé des notes lors de la rencontre, mais ne pas les avoir conservées;

2014-049-004

PAGE : 4

23. Or, cette absence d'analyse de besoins financiers dans les dossiers avait déjà été portée à la connaissance du cabinet intimé et de son dirigeant responsable suite à l'inspection de 2009;
24. Il est donc pour le moins surprenant que ces derniers ne s'y soient pas conformés depuis, et qu'au surplus, ils prévoient de telles mentions dans les formulaires utilisés dans le cadre des analyses de besoins financiers;
25. En omettant de procéder à une analyse de besoins financiers conforme et d'en conserver une copie dans les dossiers clients, le cabinet, son dirigeant responsable et ses représentants ont contrevenu aux articles 27, 28, 85 et 88 de la LDPSF, à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités de représentants*, RLRQ, c. D-9.2, r.10 (le « **Règlement sur l'exercice** ») et à l'article 17 (8) du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, RLRQ, c. 9-2, r.2 (le « **Règlement sur le cabinet** »);

#### **Procédure de remplacement**

26. Le cabinet intimé, son dirigeant responsable et ses représentants ont également fait défaut de respecter la procédure réglementaire applicable en matière de remplacement d'un contrat d'assurance, et ce, malgré l'engagement souscrit à cet effet suite à l'inspection de 2009;
27. Rappelons que lors de l'inspection de 2009, il avait été constaté que les préavis de remplacement n'étaient pas tous remis aux clients et que certains originaux de préavis de remplacement se trouvaient dans les dossiers clients;
28. En effet, lors de l'inspection de 2013, dans les neuf (9) dossiers inspectés où un contrat d'assurance a fait l'objet d'un remplacement, la procédure de remplacement n'a pas été respectée, tel qu'il appert de l'annexe récapitulative pièce D-11;
29. Or, plus particulièrement, les manquements suivants ont été constatés dans ces dossiers analysés :
- Préavis de remplacement non remis au client, pour l'un d'entre eux;
  - Défaut de conserver la preuve d'envoi du préavis de remplacement pour quatre (4) d'entre eux;
  - Déclaration du propriétaire remplie par le représentant, pour trois (3) d'entre eux;
  - Préavis de remplacement incomplet, pour sept (7) d'entre eux;
  - Préavis de remplacement non datés, pour deux (2) d'entre eux;
  - Préavis de remplacement signé en blanc dans un (1) d'entre eux,

tel qu'il appert d'une copie des dossiers clients pièces D-11 a), d), e), g), j), k), l) et m) ;

2014-049-004

PAGE : 5

30. En faisant défaut de compléter adéquatement les préavis de remplacement ou en omettant de suivre la procédure applicable, le cabinet intimé, son dirigeant responsable et ses représentants ont contrevenu aux articles 85 et 88 de la LDPSF, aux articles 18 à 27 du *Règlement sur l'exercice* et à l'article 17 (9) du *Règlement sur le cabinet*;

#### **Tenue des dossiers**

31. Les inspecteurs de l'Autorité ont constaté que le cabinet intimé ne tenait pas ses dossiers conformément aux exigences légales et réglementaires;

##### **a. Formulaires signés en blanc**

32. En effet, en plus du préavis de remplacement signé en blanc mentionné précédemment, pièce D-11 e), lors d'une vérification aléatoire des classeurs, les inspecteurs ont retrouvé trois (3) formulaires signés en blanc dans deux (2) dossiers, en lien avec les activités de courtage en épargne collective, tel qu'il appert d'une copie des trois (3) formulaires alléguée en liasse comme **pièce D-12 a), b) et c)**;

33. D'ailleurs, lors de l'inspection, Denis Blondeau a reconnu avoir fait signer des documents en blanc, dont des préavis de remplacement;

34. Ce faisant, le cabinet intimé, son dirigeant responsable et ses représentants ont contrevenu aux articles 16 et 85 de la LDPSF, à l'article 17 du *Règlement sur le cabinet* et à l'article 4 (1) du *Règlement sur l'exercice*;

##### **b. Témoigner d'une signature hors la présence du client**

35. Denis Blondeau a attesté, par sa signature, à titre de témoin, dans l'un des dossiers alors que les documents avaient été transmis par la poste, tel qu'il appert d'une copie du dossier client allégué en liasse comme **pièce D-13**;

36. À cet égard, Denis Blondeau a reconnu lors de l'inspection avoir signé à titre de témoin alors qu'il n'était pas en présence du client lors de sa signature;

37. De même, il a reconnu qu'il peut lui arriver de signer à titre de témoin l'accusé de réception de police bien que celle-ci ait été envoyée au client par la poste;

38. Ce faisant, le cabinet, son dirigeant responsable et ses représentants contreviennent aux articles 16 et 85 de la LDPSF, à l'article 17 du *Règlement sur le cabinet* et à l'article 4 (1) du *Règlement sur l'exercice*;

2014-049-004

PAGE : 6

**Manquements généraux et conclusions**

39. En raison du nombre et de la nature des manquements constatés lors de l'inspection effectuée en octobre 2013 et compte tenu de l'inspection réalisée en 2009, de même que de l'engagement souscrit dans ce contexte, l'Autorité considère que la protection du public exige une intervention de sa part conformément à l'article 184 de la LDPSF;
40. En vertu de l'article 85 de la LDPSF, un cabinet et son dirigeant doivent veiller à la discipline de leurs représentants et s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;
41. De plus, l'article 86 de la LDPSF impose au cabinet de veiller à la discipline de ses dirigeants et employés et de s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;
42. Compte tenu de l'ensemble des manquements constatés lors de l'inspection de 2013, de l'inspection de 2009 et de l'engagement souscrit à cette occasion, l'Autorité soumet au Bureau de décision et de révision que le cabinet intimé et son dirigeant responsable, Denis Blondeau, n'ont pas agi avec soin et compétence, notamment en raison de la tenue de dossiers déficiente, de l'absence d'analyses des besoins financiers et du non-respect de la procédure réglementaire applicable en matière de remplacement d'un contrat d'assurance, le tout contrairement aux articles 84, 85 et 86 de la LDPSF;
43. Les manquements constatés sont de nature à occasionner un risque important pour le public, les clients risquant notamment de ne pas obtenir les produits adaptés à leur situation personnelle et financière;
44. En effet, les analyses des besoins financiers constituent l'un des éléments principaux de l'industrie de l'assurance de personnes et un manquement de cette nature nécessite une sanction financière et une ordonnance de se conformer aux dispositions de la LDPSF;
45. De plus, une offre de produit inadéquat peut occasionner un préjudice monétaire pour le client s'il n'est pas protégé totalement ou s'il doit verser une prime plus élevée que sa situation financière ne le permet ou ne l'exige;
46. Quant à la procédure de remplacement, le non-respect de celle-ci peut entraîner une annulation de police non adéquate selon la situation du client, le placer dans une situation où il y aurait une absence de couverture ou remplacement d'un produit valable par un produit non équivalent pour le client;
47. Le nombre de dossiers comportant des manquements justifie une intervention de l'Autorité et permet de déterminer qu'une problématique existe au sein de la gestion des dossiers par le cabinet, son dirigeant responsable et ses représentants;
48. En effet, la quasi-totalité des dossiers vérifiés comporte des manquements importants aux dispositions de la LDPSF et des règlements afférents à un cabinet d'assurance;

2014-049-004

PAGE : 7

49. L'Autorité soumet qu'il est probable de croire que la proportion de dossiers comportant des manquements, eu égard au nombre de dossiers vérifiés, est représentative de la tenue de l'ensemble des dossiers clients du cabinet, d'autant plus que l'inspection précédemment réalisée en 2009 aurait dû permettre au cabinet intimé et son dirigeant responsable de corriger les manquements qui sont encore constatés en 2013;
50. Ce faisant, l'Autorité considère qu'une intervention de sa part est requise dans l'intérêt du public;
51. En tant que dirigeant responsable du cabinet, Denis Blondeau doit faire preuve de diligence, il doit agir avec soin et compétence et veiller à ce que la LDPSF et ses règlements soient respectés par les représentants du cabinet et lui-même;
52. L'Autorité souligne que les responsabilités assumées par le dirigeant responsable d'un cabinet requièrent un degré supérieur de professionnalisme et d'habileté, puisque cette fonction est garante de la conformité au sein du cabinet et, par conséquent, de la protection du public;
53. Au surplus, la majorité des manquements énumérés ci-haut ont été commis par Denis Blondeau lui-même à titre de représentant;
54. Compte tenu de ce qui précède, l'Autorité soumet respectueusement au Bureau de décision et de révision que Denis Blondeau n'est plus apte à agir comme dirigeant responsable du cabinet intimé;
55. Considérant les pouvoirs du Bureau de décision et de révision d'imposer une pénalité administrative jusqu'à concurrence de deux millions de dollars (2 000 000 \$) à un cabinet ayant fait défaut de respecter une disposition de la LDPSF ou de ses règlements;
56. Considérant le pouvoir de l'Autorité, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, de demander au Bureau de décision et de révision d'imposer une telle pénalité administrative;
57. Considérant le pouvoir de l'Autorité, en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, de demander au Bureau de décision et de révision de prendre toutes les mesures propres à assurer le respect des dispositions de la Loi;
58. Considérant la nature et le nombre de manquements constatés dans les dossiers clients vérifiés lors de la dernière inspection de 2013; »

## AUDIENCE

[4] L'audience du 3 novembre 2015 s'est déroulée au siège du Bureau en présence de la procureure de l'Autorité et de la procureure des intimés.

2014-049-004

PAGE : 8

[5] La procureure de l'Autorité a d'abord informé le Bureau qu'une transaction était intervenue entre les parties.

[6] La procureure de l'Autorité a souligné que, dans le cadre de cette transaction, les intimés ont admis tous les faits qui leur sont reprochés dans la présente affaire.

[7] La procureure de l'Autorité a, par la suite, déposé toutes les pièces alléguées au soutien de la demande de l'Autorité avec le consentement des intimés, et ce, tel qu'il apparaît au paragraphe 3 de la transaction susmentionnée.

[8] Elle a rappelé au tribunal les importants manquements allégués à la demande de l'Autorité et a indiqué que l'Autorité est satisfaite du contenu de cette transaction.

[9] La procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de prononcer les conclusions contenues aux paragraphes 4, 5, 7, 8, 9 et 10 de la transaction.

[10] Elle a plaidé que cette entente et, en particulier, ses conclusions sont dans l'intérêt public.

[11] La procureure des intimés a exprimé son accord avec la transaction conclue entre les parties.

[12] Le Bureau reprend ci-après les termes du document intitulé « Transaction et engagements » qui a été déposé lors de l'audience :

---

#### TRANSACTION ET ENGAGEMENTS

---

**ATTENDU QUE** l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») a notamment pour mandat d'assurer la protection des investisseurs, de favoriser le bon fonctionnement de l'industrie des services financiers et de prendre toute mesure prévue à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (ci-après la « **LDPSF** ») et de ses règlements;

**ATTENDU QUE** l'Autorité, en vertu des pouvoirs lui étant attribués par la LDPSF, a le pouvoir d'effectuer une inspection à l'égard d'un cabinet d'assurances afin de s'assurer de l'application et du respect des dispositions de la LDPSF et de ses règlements;

**ATTENDU QUE** l'intimée Denis Blondeau Assurances inc. (« **cabinet intimé** ») est un cabinet détenant une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 505338, lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes en vertu de la LDPSF;

**ATTENDU QUE** Denis Blondeau détient un certificat émis par l'Autorité portant le numéro 103549 lui permettant d'agir à titre de représentant dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes et est inscrit à titre de représentant de courtier en épargne collective pour le compte de Mica Capital inc.;

2014-049-004

PAGE : 9

**ATTENDU QUE** Denis Blondeau est président, actionnaire et dirigeant responsable du cabinet intimé;

**ATTENDU QUE** les 25 et 26 février 2009, l'Autorité a procédé à une inspection du cabinet intimé relativement à ses activités en assurance de personnes et en assurance collective de personnes;

**ATTENDU QUE** lors de cette inspection, les inspecteurs de l'Autorité ont observé certains manquements aux dispositions de la LDPSF et de ses règlements;

**ATTENDU QUE** conséquemment le cabinet intimé et son dirigeant responsable Denis Blondeau ont signé en date du 10 juin 2009 un engagement par lequel le cabinet intimé s'engageait à entreprendre toutes les démarches visant à corriger les irrégularités constatées dans le rapport d'inspection et à s'assurer de la conformité aux exigences de la LDPSF et de ses règlements des activités au sein du cabinet intimé;

**ATTENDU QUE** les 9 et 10 octobre 2013, l'Autorité a procédé à une inspection de suivi du cabinet intimé relativement à ses activités en assurance de personnes et en assurance collective de personnes;

**ATTENDU QUE** lors de cette inspection, les inspecteurs de l'Autorité ont constaté plusieurs irrégularités et que peu de correctifs avaient été appliqués afin de corriger les lacunes observées lors de l'inspection de 2009, et ce, malgré l'engagement souscrit;

**ATTENDU QUE** le cabinet intimé et son dirigeant responsable Denis Blondeau doivent veiller à la discipline de leurs représentants et s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;

**ATTENDU QUE** l'Autorité peut, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (ci-après la « **LAMF** »), s'adresser au Bureau de décision et de révision (ci-après le « **Bureau** ») afin d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus par les dispositions de la LDPSF;

**ATTENDU QUE** l'Autorité peut, en vertu de l'article 94 de la LAMF, s'adresser au Bureau afin qu'il prenne toutes les mesures propres à assurer le respect des dispositions de la loi;

**ATTENDU QUE** le Bureau peut imposer une pénalité administrative à l'encontre d'un cabinet, d'un de ses administrateurs ou dirigeants ou de l'un de ses représentants jusqu'à concurrence de deux millions de dollars (2 000 000 \$);

**ATTENDU QUE** l'Autorité a signifié au cabinet intimé et Denis Blondeau (les « **Intimés** ») une demande déposée au Bureau en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 et des articles 115, 115.1 et 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (ci-après la « **demande** »), visant notamment l'imposition de pénalités administratives et le changement du dirigeant responsable;



2014-049-004

PAGE : 10

**ATTENDU QUE** les parties désirent, suite à la signification de cette demande, conclure une entente prévoyant des engagements souscrits et consignés à la présente et visant le règlement complet du présent dossier;

**ATTENDU QUE** ces engagements seront présentés auprès du Bureau afin qu'il les entérine, les rende exécutoires et ordonne aux parties de s'y conformer;

**ATTENDU QU'**en cas de défaut de respecter ces engagements, l'Autorité pourra entreprendre à l'encontre du cabinet intimé et/ou de son dirigeant responsable toutes les mesures nécessaires qui sont mises à sa disposition par la LDPSF et ses règlements, et ce, sans aucun autre avis ni délai

**LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes;
2. Les Intimés admettent tous les faits allégués à la demande de l'Autorité produite au présent dossier du Bureau;
3. Les Intimés consentent également au dépôt de toutes les pièces alléguées au soutien de cette demande sans autre formalité et en admettent le contenu;
4. Le cabinet intimé s'engage, en vertu des présentes, à payer à l'Autorité un montant de 16 500 \$ à titre de pénalité administrative pour avoir fait défaut de respecter les articles 84 à 86 de la LDPSF en commettant les divers manquements à la loi et qui sont énoncés à la demande de l'Autorité, notamment en ce qui a trait à la tenue de dossiers, à l'analyse de besoins financiers et à la procédure de remplacement de police d'assurance, payable à raison de 1 375 \$ par mois pendant douze (12) mois, débutant dans les quinze (15) jours de la décision à intervenir entérinant les présentes;
5. De même, le cabinet intimé s'engage à payer à l'Autorité un montant de 5 000 \$ à titre de pénalité administrative pour avoir manqué à un engagement souscrit, par le dirigeant responsable en son nom, auprès de l'Autorité payable à raison de 420 \$ par mois pendant douze (12) mois, à l'exception du dernier paiement qui sera de 380 \$, débutant dans les quinze (15) jours de la décision à intervenir entérinant les présentes;
6. Le cabinet intimé s'engage à informer l'Autorité des démarches qu'il entend entreprendre pour procéder au changement du dirigeant responsable dans les quinze (15) jours de la décision à intervenir entérinant les présentes;
7. Le cabinet intimé s'engage également à procéder au changement de dirigeant responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la décision à intervenir entérinant les présentes, le dirigeant responsable devant être préalablement approuvé par l'Autorité;

2014-049-004

PAGE : 11

8. L'Intimé Denis Blondeau s'engage, en vertu des présentes, à payer à l'Autorité un montant de 2 250 \$ à titre de pénalité administrative pour avoir fait défaut de s'être acquitté adéquatement de ses obligations à titre de dirigeant responsable, notamment pour avoir fait défaut de s'acquitter de son devoir de supervision des représentants rattachés au cabinet intimé, payable à raison de 187,50 \$ par mois pendant douze (12) mois, dans les quinze (15) jours de la décision à intervenir entérinant les présentes;
9. L'Intimé Denis Blondeau s'engage de plus à ne plus agir, directement ou indirectement, comme dirigeant responsable du cabinet intimé ou de tout autre cabinet d'assurance de personnes, et ce, pour une période de trois (3) ans, étant entendu que ce retrait à titre de dirigeant responsable n'a pas pour effet d'empêcher Denis Blondeau d'exercer ses autres fonctions à titre de président du cabinet intimé. De même, l'Intimé Denis Blondeau consent à ce que son certificat portant le numéro 103549 soit assorti de la condition suivante : le représentant doit être rattaché à un cabinet dont il n'est pas le dirigeant responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;
10. De plus, le cabinet intimé s'engage auprès de l'Autorité à mettre en place des mesures de contrôle et de surveillance afin de s'assurer que les représentants qui sont rattachés auprès du cabinet intimé respectent la LDPSF et ses règlements, dont notamment en ce qui a trait à la tenue adéquate des dossiers clients, à l'analyse de besoins financiers et à la procédure de remplacement de police d'assurance. Aussi, le cabinet intimé s'engage à voir au maintien de ses politiques à être mises en place ou déjà mises en place, étant entendu que lesdites politiques devront nécessairement être conformes aux obligations législatives et réglementaires. Enfin, le cabinet intimé s'engage à s'assurer du respect par ses représentants et employés, de la législation, de la réglementation et de ces dites politiques;
11. Les parties reconnaissent que la présente transaction et les engagements sont conclus dans l'intérêt du public en général;
12. Les Intimés reconnaissent avoir lu toutes les clauses des présentes et reconnaissent en avoir compris la portée et s'en déclarent satisfaits, d'autant plus qu'ils ont eu tout le loisir de consulter un avocat;
13. Les Intimés consentent donc à ce que le Bureau prononce une décision par laquelle il entérine la présente transaction et les engagements, les rendent exécutoires en plus d'ordonner aux parties de s'y conformer;
14. Les Intimés reconnaissent que les conditions et engagements énoncés aux présentes constituent des engagements souscrits par ces derniers auprès de l'Autorité, engagements qui seront exécutoires et opposables à leur égard dès signature des présentes;

2014-049-004

PAGE : 12

15. Les parties conviennent de ne faire aucune déclaration publique incompatible avec les conditions des présentes;
16. Les présentes ne sauraient être interprétées à l'encontre de l'Autorité à titre de renonciation à ses droits et recours lui étant attribués en vertu de la LAMF, la LDPSF ou de toutes autres lois ou règlements pour toute autre violation passée, présente ou future de la part des Intimés.

**ET LES PARTIES ONT SIGNÉ :**À Québec, ce 3 novembre 2015

(s) Contentieux de l'Autorité  
des marchés financiers  
CONTENTIEUX DE L'AUTORITÉ DES  
MARCHÉS FINANCIERS  
(Me Annie Parent)  
Procureurs de la Demanderesse

À Québec, ce 7 octobre 2015

(s) Denis Blondeau  
DENIS BLONDEAU ASSURANCES INC.  
Par : Denis Blondeau  
Dirigeant responsable

À Québec, ce 7 octobre 2015

(s) Denis Blondeau  
DENIS BLONDEAU

À St-Bruno, ce 8 octobre 2015

(s) Carolyne Mathieu  
Me CAROLYNE MATHIEU, avocate et procureure  
Cabinet de services juridiques inc.  
Procureure des intimés

**ANALYSE**

[13] Le Bureau a pris connaissance de la demande de l'Autorité de même que des pièces déposées, au soutien de cette demande, avec le consentement des intimés Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau.

[14] Le Bureau a aussi pris en considération les représentations de la procureure de l'Autorité et de celle des intimés.

[15] Le Bureau a également pris connaissance du document signé par les parties qui est intitulé « Transaction et engagements ». Ce document fut déposé lors de l'audience du 3 novembre 2015 et est reproduit au paragraphe 12 de la présente décision. Le

2014-049-004

PAGE : 13

Bureau est d'avis que cette transaction, conclue entre les parties, est dans l'intérêt public.

[16] Le Bureau a, en particulier, tenu compte de l'admission par les intimés de l'ensemble des faits qui leur sont reprochés par l'Autorité dans le cadre de la présente affaire et de leurs divers engagements, tels que décrits dans la transaction susmentionnée.

[17] En conséquence, le Bureau est prêt à prononcer - dans l'intérêt public - les pénalités administratives, l'ordonnance de changement de dirigeant responsable, l'ordonnance d'interdiction d'agir comme dirigeant responsable, les conditions à l'inscription du certificat de l'intimé Denis Blondeau et les mesures propres à assurer le respect de la loi, le tout tel que convenu entre les parties dans le cadre de la transaction susmentionnée.

### DÉCISION

[18] **POUR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 115, 115.1 et 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

**PREND ACTE** de la transaction intervenue entre l'Autorité des marchés financiers et les intimés Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau, et dans l'intérêt public;

**IMPOSE** à l'intimée Denis Blondeau Assurances inc. une pénalité administrative de 16 500 \$ pour avoir fait défaut de respecter les articles 84 à 86 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. Cette pénalité administrative sera payable à l'Autorité à raison de 1 375 \$ par mois, et ce pendant une période de douze (12) mois débutant dans les quinze (15) jours de la présente décision;

**IMPOSE** à l'intimée Denis Blondeau Assurances inc. une pénalité administrative de 5 000 \$ pour avoir manqué à un engagement souscrit auprès de l'Autorité. Cette pénalité administrative sera payable à l'Autorité à raison de 420 \$ par mois pendant douze (12) mois, à l'exception du dernier paiement qui sera de 380 \$, le premier paiement devant être effectué dans les quinze (15) jours de la présente décision;

**ORDONNE** à l'intimée Denis Blondeau Assurances inc. de procéder au changement de son dirigeant responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la présente décision, ce dirigeant responsable devant être préalablement approuvé par l'Autorité;

**IMPOSE** à l'intimé Denis Blondeau une pénalité administrative de 2 250 \$ pour avoir fait défaut de s'acquitter adéquatement de ses obligations à titre de dirigeant responsable de l'intimée Denis Blondeau Assurances inc. Cette pénalité administrative sera payable à l'Autorité à raison de 187,50 \$ par mois pendant une période de douze (12) mois débutant dans les quinze (15) jours de la présente décision;

2014-049-004

PAGE : 14

**INTERDIT** à l'intimé Denis Blondeau d'agir, directement ou indirectement, comme dirigeant responsable de l'intimée Denis Blondeau Assurances inc. ou de tout autre cabinet d'assurance de personnes, et ce, pour une période de trois (3) ans, étant entendu que cette interdiction n'a pas pour effet d'empêcher l'intimé Denis Blondeau d'exercer ses autres fonctions à titre de président de l'intimée Denis Blondeau Assurances inc.;

**ASSORTIT** le certificat portant le numéro 103549 au nom de l'intimé Denis Blondeau de la condition suivante : le représentant doit être rattaché à un cabinet dont il n'est pas le dirigeant responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;

**ORDONNE** à l'intimée Denis Blondeau Assurances inc. de mettre en place et de maintenir des mesures de contrôle et de surveillance afin de s'assurer que les représentants qui y sont rattachés respectent la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et ses règlements, notamment pour ce qui a trait à la tenue adéquate des dossiers des clients, à l'analyse de besoins financiers et à la procédure de remplacement de police d'assurance.

**AUTORISE** l'Autorité des marchés financiers à percevoir les pénalités administratives susmentionnées.

---

**M<sup>e</sup> Jean-Pierre Cristel, vice-président**

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2015-003

DÉCISION N° : 2015-003-001

DATE : Le 10 novembre 2015

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>E</sup> JEAN-PIERRE CRISTEL**

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**, personne morale légalement constituée, ayant une place d'affaire au 800, square Victoria, Tour de la Bourse, 22<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H4Z 1G3;

Partie demanderesse

c.

**CARLO CIOPPI**, domicilié au [...], Outremont (Québec) [...]

Partie intimée

---

**PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE, INTERDICTION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER ET MESURE  
PROPRE AU RESPECT DE LA LOI**

[art. 266 et 273.1, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 93 et 94, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

---

M<sup>e</sup> Julie Garneau et M<sup>e</sup> Sébastien Simard  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Carlo Cioppi  
Comparaissant personnellement

Date d'audience : 6 juillet 2015

---

**DÉCISION**

2015-003-001

PAGE : 2

## HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 5 février 2015, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité ») a déposé au Bureau de décision et de révision (ci-après « le Bureau ») une demande pour que soit notamment imposées à l'encontre de l'intimé Carlo Cioppi une ordonnance d'interdiction d'agir comme conseiller et une pénalité administrative.

[2] Cette demande fut formulée en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>1</sup> ainsi que des articles 266 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup>.

[3] À la suite du dépôt de cette demande, une audience *pro forma* s'est tenue le 26 mars 2015, lors de laquelle la date du 6 juillet 2015 fut retenue pour entendre au mérite la demande de l'Autorité.

[4] Le Bureau reproduit ci-après les allégations telles qu'apparaissant à la demande de l'Autorité :

### « L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT AU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

#### I. LES PARTIES

1. L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») est l'organisme responsable de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (ci-après la « **LVM** » ou la « *Loi sur les valeurs mobilières* ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (ci-après la « **LAMF** » ou la « *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* »);
2. Monsieur Carlo Cioppi (ci-après l'« **Intimé** ») est une personne physique domiciliée au 40, avenue Querbes, appartement 9, Outremont (Québec) H2V 3V6;
3. L'Intimé a déjà été inscrit auprès de l'Autorité à titre de représentant de courtier en valeurs du 18 juin 2010 au 15 juillet 2010, le tout tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique communiquée sous la cote **D-1** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
4. L'Intimé, en date des présentes, n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à quelque titre que ce soit;
5. L'Intimé représente agir à titre d'« Equity / Equity Options Trader at World Trade Financial Group » sur son profil LinkedIn, le tout tel qu'il appert d'une copie de ce profil communiqué sous la cote **D-2** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-33.2.

<sup>2</sup> RLRQ, c. V-1.1.

2015-003-001

PAGE : 3

## II. LES FAITS

6. Le 28 avril 2014, l'Intimé a publié une annonce portant le numéro 556089932 (ci-après l'« **Annonce numéro 1** ») sur le site internet www.qc.kijiji.ca (ci-après « **Kijiji** »), laquelle se lit comme suit :

**Kijiji Ville de Montréal**

**Follow a real life Professional Trader on Skype**

Code de l'annonce 556089932

---

Date de l'affichage 28-avr. -14

Adresse Montreal, Qc, Canada

Follow a real life US equities (stock) trader on Skype. Hi, I have been trading stocks professionally for over nine years now, and it has always been exciting for me to teach people how to trade the stock market. I have had success in the world of investment banking and am passionate about getting others who love trading to earn a living doing it. Email me and join my Skype group. I can teach you how to adapt in the always changing world of stock trading. The monthly cost is the very low price of \$199.99. I will go over trades with you while, in REAL TIME, telling you what I am trading. Give it a try, you will not be disappointed!

le tout tel qu'il appert d'une copie d'une impression du site Kijiji faite en date du 22 mai 2014, communiquée à l'Intimé sous la cote **D-3** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

7. Le 24 juin 2014, l'Intimé a publié une seconde annonce identique à l'annonce D-3 et portant toujours le numéro 556089932 (ci-après l'« **Annonce numéro 2** » ou collectivement « **les Annonces** ») sur le site internet de Kijiji, le tout tel qu'il appert d'une copie d'une impression du site Kijiji faite en date du 25 juin 2014, communiquée à l'Intimé sous la cote **D-4** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
8. Le 22 mai 2014, une enquêteuse de l'Autorité (ci-après l'« **Enquêteuse** ») a répondu par courriel à l'Annonce numéro 1 afin de demander à l'Intimé de l'information additionnelle au sujet de son offre, le tout tel qu'il appert d'une copie du courriel daté du 22 mai 2014, communiquée à l'Intimé sous la cote **D-5** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
9. Le 26 mai 2014, n'ayant pas eu de réponse au courriel D-5, l'Enquêteuse a transmis un second courriel indiquant avoir des questions au sujet de l'Annonce numéro 1, le tout tel qu'il appert d'une copie du courriel daté du 26 mai 2014, communiquée à l'Intimé sous la cote **D-6** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;



2015-003-001

PAGE : 4

10. Le même jour, soit le 26 mai 2014, l'Enquêteuse a reçu une réponse de l'Intimé provenant de l'adresse cfeducation@yahoo.ca dans laquelle l'Intimé mentionne :

Hi,

Sorry for the late reply. I have been out of town. I trade US equity, and this August will be 10 years. I have worked for a few investment/banking institutions and have been offering this service for a year.

If you have more questions, I would be happy to respond.

Regards.

le tout tel qu'il appert d'une copie du courriel daté du 26 mai 2014, communiquée à l'Intimé sous la cote **D-7** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

11. Les 26 et 27 mai 2014, l'Enquêteuse a échangé des courriels avec l'Intimé lequel a fourni diverses informations relativement aux services qu'il offre en indiquant, notamment :

You can open an account wherever you think is best. Try to be sure that the maximum they charge is \$10 per trade. You need to understand, I am a professional trader. [...]

Since you be part time, I will help you with trades that tend to trend, and thus you do not have to be watching all day. I will help you with entry points and where to place stop losses.

Some clients trade part time as you will, and some trade full time as I do. So knowing this, I help different clients take different trades based on their time horizon.

le tout tel qu'il appert d'une copie d'un échange de courriels des 26 et 27 mai 2014, communiquée à l'Intimé sous la cote **D-8** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

12. Le 27 mai 2014, l'Intimé a contacté l'Enquêteuse afin de discuter des services offerts par le biais de l'Annonce numéro 1;
13. Lors de cette conversation téléphonique, l'Intimé mentionne ce qui suit à l'Enquêteuse :
- qu'il s'appelait Carlo Cioppi et qu'il travaillait pour World Trade;
  - qu'il avait travaillé chez Valeurs mobilières Desjardins inc.;
  - qu'il lui offrait de l'aider pour ses transactions boursières mais qu'il n'était pas un gestionnaire;

2015-003-001

PAGE : 5

- qu'il lui ferait des recommandations sur les titres à acheter et à quel prix;
  - qu'il parlerait à une personne à la fois sur Skype afin d'expliquer les tendances du marché à chaque jour;
  - qu'il allait lui facturer la somme de 199 \$ par mois pour ses services et conseils et que le paiement se ferait par transfert Interac;
14. Le 26 juin 2014, deux enquêteuses de l'Autorité ont contacté l'intimé sous leurs véritables identités afin d'obtenir sa version des faits, et ce, après lui avoir fait la lecture de ses droits;
15. Lors de cette conversation téléphonique entre les deux enquêteuses de l'Autorité et l'intimé, ce dernier a mentionné que :
- son intention était de donner de la formation aux « traders » néophytes en échange de rémunération puisqu'il est un « trader » professionnel;
  - il proposait de leur indiquer, lors d'échanges sur Skype, sur quels titres il allait transiger et les éléments sur lesquels était basée son analyse;
  - trois ou quatre personnes l'avaient contacté afin d'avoir plus d'information sur son offre de service sans toutefois retenir ses services;
  - il était possible qu'il ait indiqué aux gens qui l'ont appelé qu'il faisait cette activité depuis un an et qu'il avait d'autres clients;
16. L'Intimé, toujours lors de cette conversation téléphonique du 26 juin 2014, avec les deux enquêteuses de l'Autorité, a indiqué qu'il allait désactiver l'annonce en vigueur, l'Annonce numéro 2, du site de Kijiji;
17. L'Intimé, tel que convenu lors de la conversation téléphonique du 26 juin 2014, a retiré ses Annonces du site internet Kijiji;
18. Le 26 juin 2014, l'Intimé a transmis un courriel à l'Enquêteuse de l'Autorité confirmant le retrait des Annonces qu'il avait publiées sur le site de Kijiji, tout en confirmant certaines des explications fournies lors de la conversation téléphonique du même jour avec les Enquêteuses de l'Autorité, le tout tel qu'il appert d'une copie de ce courriel communiquée sous la cote **D-9** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

### **III. LES OBLIGATIONS**

19. Tel que le prévoit l'article 148 de la LVM, une personne ne peut agir comme conseiller en valeurs si elle n'est pas inscrite comme tel auprès de l'Autorité :
- « **148.** Nul ne peut agir à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, à moins d'être inscrit à ce titre. »

2015-003-001

PAGE : 6

20. La définition de la fonction de conseiller en valeurs se trouve à l'article 5 de la LVM :

« conseiller » : toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs; »

#### **IV. LES MANQUEMENTS**

21. Lors de la publication de ses Annonces, l'Intimé n'était pas inscrit à titre de conseiller en valeurs selon la LVM;

22. L'Intimé a agi à titre de conseiller en valeurs en se présentant comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat ainsi qu'en matière de vente de valeurs, le tout en contravention avec les articles 5 et 148 de la LVM;

#### **V. DEMANDES D'INTERDICTION ET DE PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE**

23. Par ses démarches, l'Intimé a agi à titre de conseiller en valeurs alors qu'il n'était pas inscrit à ce titre auprès de l'Autorité;

24. Considérant les manquements de l'Intimé constatés relativement aux articles 5 et 148 de la LVM;

25. Considérant le pouvoir de l'Autorité, en vertu de l'article 93 de la LAMF, de demander au Bureau de décision et de révision d'imposer une pénalité administrative;

26. Considérant les pouvoirs du Bureau de décision et de révision d'imposer une pénalité administrative en vertu de l'article 273.1 de la LVM à toute personne ayant contrevenu à une disposition de la LVM ou d'un règlement pris en application de cette loi;

27. Considérant le pouvoir de l'Autorité, en vertu de l'article 94 de la LAMF, de demander au Bureau de décision et de révision de prendre toute mesure propre à assurer le respect des dispositions de la LVM;

28. Considérant les pouvoirs du Bureau de décision et de révision de prononcer, en vertu de l'article 266 de la LVM, une ordonnance interdisant à une personne d'exercer l'activité de conseiller ou d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement;

29. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt du public, que le Bureau de décision et de révision prononce les ordonnances d'interdiction recherchées aux conclusions de la présente demande. »

#### **AUDIENCE**

[5] L'audience du 6 juillet 2015 s'est tenue en présence de la procureure de l'Autorité et de l'intimé Carlo Cioppi, lequel n'était pas représenté par un avocat.

2015-003-001

PAGE : 7

[6] La procureure de l'Autorité a d'abord fait témoigner une enquêteuse œuvrant au sein de cet organisme. Celle-ci a relaté tous les faits décrits dans la demande de l'Autorité qui sont allégués à l'encontre de l'intimé. L'enquêteuse de l'Autorité a aussi déposé, durant son témoignage, toutes les pièces au soutien de ses dires.

[7] L'enquêteuse a, en particulier, expliqué au tribunal dans quelles circonstances le service de cybersurveillance de l'Autorité a repéré deux annonces<sup>3</sup> qui furent affichées sur le site Internet [www.qc.Kijiji.ca](http://www.qc.Kijiji.ca) respectivement les 28 avril et 24 juin 2014. La substance de ces annonces était identique et se lisait comme suit :

« Follow a real life US equities (stock) trader on Skype. Hi, I have been trading stocks professionally for over nine years now, and it has always been exciting for me to teach people how to trade the stock market. I have had success in the world of investment banking and am passionate about getting others who love trading to earn a living doing it. Email me and join my Skype Group. I can teach you how to adapt in the always changing world of stock trading. The monthly cost is the very low price of \$ 199.99. I will go over trades with you while, in REAL TIME, telling you what I am trading. Give it a try, you will not be disappointed!"

[8] La source de ces annonces n'était pas identifiée. Toutefois, les personnes intéressées à recevoir les services décrits dans ces messages publicitaires étaient invitées à communiquer par courriel avec cette source, et ce, en utilisant un code apparaissant sur ces annonces. L'enquêteuse de l'Autorité a affirmé avoir obtenu, dans le cadre de l'enquête, des informations confirmant que plus de 200 personnes ont accédé aux annonces susmentionnées.

[9] L'enquêteuse de l'Autorité a relaté avoir répondu à ces annonces par courriel<sup>4</sup> les 22 et 26 mai 2014, et ce, en utilisant une identité fictive. Elle a indiqué avoir reçu une réponse de l'intimé Carlo Cioppi par courriel le 26 mai 2014; réponse dans laquelle celui-ci a affirmé offrir depuis une année les services proposés dans ses annonces<sup>5</sup>. Un échange de courriels a suivi entre elle et l'intimé Carlo Cioppi les 26 et 27 mai 2014<sup>6</sup>

[10] Lors de cet échange de courriels, l'enquêteuse de l'Autorité a souligné que l'intimé Carlo Cioppi lui a notamment spécifiquement écrit :

- « I will help you with trades... » et;
- « I will help you with entry points and where to place stop losses »<sup>7</sup>.

[11] Durant cet échange de courriels, il fut convenu que l'intimé Carlo Cioppi téléphonerait à l'enquêteuse de l'Autorité - agissant toujours sous une identité fictive - afin de lui donner plus facilement des informations sur les services qu'il offrait. Celle-ci a indiqué que cet appel eut lieu

<sup>3</sup> Pièces D-3 et D-4 déposées par l'Autorité.

<sup>4</sup> Pièces D-5 et D-6 déposées par l'Autorité.

<sup>5</sup> Pièce D-7 déposée par l'Autorité.

<sup>6</sup> Pièce D-8 déposée par l'Autorité.

<sup>7</sup> Courriel de l'intimé Carlo Cioppi en date du 26 mai 2014 à 16h18 à la pièce D-8 déposée par l'Autorité et à la pièce I-1 déposée par l'intimé.

2015-003-001

PAGE : 8

le 27 mai 2014. Lors de cet appel téléphonique, l'enquêtrice de l'Autorité a notamment révélé que :

- L'intimé Carlo Cioppi s'est alors explicitement identifié;
- L'intimé Carlo Cioppi a affirmé avoir déjà travaillé pour Valeurs Mobilières Desjardins et une entreprise portant le nom de « World Trade »<sup>8</sup>;
- L'intimé Carlo Cioppi lui a proposé d'avoir des rencontres journalières individuelle en utilisant le site Internet de *Skype* et a indiqué que lors de ces vidéoconférences il allait lui dire « sur quels titres transiger »<sup>9</sup>;
- L'intimé Carlo Cioppi lui a dit qu'elle devrait le payer \$200 par mois, payables en début de mois, préférablement par virement Interact ;
- L'intimé Carlo Cioppi lui a affirmé qu'il offrait ce genre de service depuis 1 an et qu'il avait « a couple of clients »;
- L'intimé Carlo Cioppi n'a pas voulu lui donner de mois d'essais gratuits, ni lui donner son « track records ». Il a toutefois affirmé que ses transactions étaient profitables.

[12] Par la suite, l'enquêtrice de l'Autorité a affirmé avoir communiqué par téléphone le 26 juin 2014 avec l'intimé Carlo Cioppi, le tout en compagnie d'une collègue de l'Autorité. Après avoir révélé à l'intimé Carlo Cioppi leurs véritables identités, les enquêteuses lui ont fait la lecture de ses droits et lui ont demandé d'obtenir sa version des faits, et ce, sur une base volontaire. Lors de cette conversation téléphonique, l'intimé Carlo Cioppi a notamment mentionné que:

- Il allait désactiver son annonce, alors encore en vigueur, sur le site Internet [www.qc.kijiji.ca](http://www.qc.kijiji.ca)<sup>10</sup>;
- Son intention était de donner de la formation aux « traders » néophytes en échange de rémunération puisqu'il est un « trader » professionnel;
- Il proposait de leur indiquer, lors d'échanges sur *Skype*, sur quels titres il allait transiger et les éléments sur lesquels était basée son analyse;
- Trois ou quatre personnes l'avaient contacté afin d'avoir plus d'information sur son offre de service sans toutefois retenir ses services;

<sup>8</sup> L'entreprise « World Trade Financial Group » apparaît sur la page LinkedIn de l'intimé Carlo Cioppi à la pièce D-2 déposée par l'Autorité.

<sup>9</sup> L'enquêtrice de l'Autorité s'est alors référée à ses notes écrites contemporaines de sa conversation avec l'intimé Carlo Cioppi et a lu : « I'll tell you what I am doing full time real money. Do what you want to do, we'll make a lot of... money. Knowing that you won't be in all day, for example, you buy at 09:30 you hold until Noon, for example, XYZ you buy, I tell you why and at what price to buy ».

<sup>10</sup> Pièce D-4 déposée par l'Autorité.

2015-003-001

PAGE : 9

- Il était possible qu'il ait indiqué aux gens qui l'ont appelé qu'il faisait cette activité depuis un an et qu'il avait d'autres clients.

[13] L'enquêteuse de l'Autorité a subséquemment mentionné avoir reçu un courriel de l'intimé Carlo Cioppi le 26 juin 2014 dans lequel il indiquait notamment avoir désactivé l'annonce publicitaire concernant ses services sur le site Internet [www.gc.kijiji.ca](http://www.gc.kijiji.ca)<sup>11</sup>, ce que l'enquêteuse a pu confirmer elle-même en effectuant une visite de ce site internet.

[14] L'enquêteuse de l'Autorité a par la suite rapporté avoir eu une rencontre, en personne, avec l'intimé Carlo Cioppi le 27 novembre 2014 aux bureaux de l'Autorité. Elle a mentionné que, lors de cette rencontre, une entente fut proposée à l'intimé Carlo Cioppi et qu'il la refusa.

[15] L'intimé a subséquemment contre-interrogé l'enquêteuse de l'Autorité. Durant ce contre-interrogatoire, l'intimé Carlo Cioppi a déposé une copie<sup>12</sup>, annotée par lui-même, de l'échange de courriels qui a eu avec l'enquêteuse de l'Autorité les 26 et 27 mai 2014.

[16] Durant ce contre-interrogatoire, l'intimé Carlo Cioppi a soutenu que ses annonces publicitaires n'indiquent pas spécifiquement qu'il va dire à ses clients « what to trade », ce que l'enquêteuse de l'Autorité a confirmé. Celle-ci a toutefois souligné que l'intimé Carlo Cioppi lui a spécifiquement dit, lors leur conversation téléphonique du 27 mai 2014 : « ...for example, XYZ you buy, I will tell you why and at what price to buy ».

[17] Durant ce contre-interrogatoire, l'intimé Carlo Cioppi a notamment rappelé à l'enquêteuse de l'Autorité les passages de leurs échanges de courriels dans lesquels celui-ci affirme « I am only here to tell you what I am trading » et « I am here to teach people about trading ». Ce à quoi l'enquêteuse de l'Autorité a notamment répondu qu'il lui a aussi spécifiquement écrit « I will help you with entry points and where to place stop losses ».

[18] La procureure de l'Autorité a brièvement réinterrogé l'enquêteuse et a par la suite essentiellement plaidé que la preuve recueillie dans le cadre de l'enquête fait clairement état de manquements aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>13</sup>, et ce, en raison du fait que l'intimé Carlo Cioppi a proposé d'offrir des conseils spécifiques en valeurs mobilières moyennant rémunération et qu'il ne détient actuellement aucune inscription à titre de conseiller auprès de l'Autorité, ni ne bénéficie d'aucune dispense d'inscription prévue par la loi.

[19] Le fait que l'intimé Carlo Chioppi a déjà détenu une inscription à titre de conseiller auprès de l'Autorité des marchés financiers constitue, selon la procureure de l'Autorité, un facteur aggravant car celui-ci connaît la loi et savait qu'il ne pouvait offrir de conseils sans détenir une telle inscription. Par contre, a-t-elle souligné, le fait que celui-ci a fait preuve de collaboration durant l'enquête constitue un facteur atténuant.

[20] La procureure de l'Autorité a conclu sa plaidoirie en demandant au Bureau d'ordonner, et ce afin de protéger le public et assurer l'intégrité des marchés, le retrait de tout écrit ou

<sup>11</sup> Pièce D-9 déposée par l'Autorité.

<sup>12</sup> Pièce I-1 déposée par l'intimé Carlo Cioppi.

<sup>13</sup> Précitée, note 2.

2015-003-001

PAGE : 10

contenu que l'intimé Carlo Cioppi aurait publié ou diffusé directement ou indirectement sur Internet ou autrement portant sur l'exercice de l'activité de conseiller en valeurs. Elle a aussi demandé au Bureau d'émettre à l'encontre de l'intimé une ordonnance d'interdiction d'agir comme conseiller et d'imposer - à titre dissuasif - la pénalité administrative prévue dans la demande de l'Autorité.

[21] L'intimé Carlo Cioppi a, pour sa part, plaidé qu'il n'a pas donné, ni offert de conseils en valeurs mobilières dans le cadre de la présente affaire.

[22] Il a confirmé avoir déjà détenu une inscription comme conseiller auprès de l'Autorité des marchés financiers et savoir qu'il n'a pas le droit de donner des conseils en valeur mobilières sans détenir une telle inscription.

[23] L'intimé Carlo Cioppi a soutenu qu'il n'a proposé d'offrir qu'un service de nature éducative en « analyse technique » et qu'il n'a jamais demandé à ses clients de l'argent avec un objectif de gérer leur investissement, ni ne leur a suggéré d'imiter ses propres transactions boursières.

[24] Il a indiqué avoir rejeté une proposition d'entente présentée par l'Autorité en décembre 2014 dans laquelle on lui demandait notamment d'admettre le fait qu'il avait illicitement agi comme conseiller.

[25] L'intimé Carlo Cioppi a affirmé que les conclusions demandées à son encontre par l'Autorité dans le cadre de la présente affaire sont excessives et que, si accordées par le Bureau, elles auraient un impact important sur le reste de sa carrière professionnelle.

[26] Il a indiqué avoir collaboré avec l'Autorité durant l'enquête et avoir retiré son annonce publiée sur le site Internet [www.qc.kijiji.ca](http://www.qc.kijiji.ca) lorsque l'Autorité lui a demandé. Il a conclu sa plaidoirie en demandant au Bureau de rejeter les conclusions demandées par l'Autorité à son encontre.

## ANALYSE

[27] Dans la présente affaire, l'Autorité allègue que l'intimé Carlo Cioppi a, par ses démarches, exercé l'activité de conseiller en valeurs alors qu'il n'était pas inscrit à ce titre auprès de l'Autorité et qu'il a ainsi enfreint les dispositions de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[28] L'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* se lit comme suit :

« 148. Nul ne peut agir à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, à moins d'être inscrit à ce titre. »

[29] L'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* établit par ailleurs que :

« 5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par :

2015-003-001

PAGE : 11

[...]

«conseiller»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant', l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs;

[...]

[30] La preuve présentée par l'Autorité pour étayer ses allégations fait d'abord état de deux annonces publiées par l'intimé Carlo Cioppi sur le site Internet [www.qc.Kijiji.ca](http://www.qc.Kijiji.ca) respectivement les 28 avril et 24 juin 2014 et qui furent identifiées par le service de cybersurveillance de cet organisme. Ces annonces identiques sont intitulées « Follow a real life Professional Trader on Skype »<sup>14</sup> et contiennent, en particulier, les passages suivants :

« ...I can teach you how to adapt in the always changing world of stock trading. The monthly cost is the very low price of \$ 199.99. I will go over trades with you while, in REAL TIME, telling you what I am trading. Give it a try, you will not be disappointed!»

[Soulignement ajouté]

[31] Compte tenu de la nature à la fois suggestive et ambiguë des passages susmentionnés de ces annonces, il appert de la preuve qu'une enquêteuse de l'Autorité a communiqué avec l'intimé Carlo Cioppi en utilisant l'identité fictive d'une cliente potentielle, et ce, afin d'obtenir des précisions sur la nature des services offerts par celui-ci et - plus spécifiquement - afin de s'assurer qu'il n'offrait pas illicitement au public des services de conseiller en valeurs.

[32] Un échange de courriels<sup>15</sup> avec l'intimé a d'abord permis à l'enquêteuse de l'Autorité de confirmer son identité exacte<sup>16</sup>, d'établir qu'il a détenu une inscription à titre de conseiller auprès de l'Autorité durant la période du 18 juin au 14 juillet 2010 et de confirmer que - durant la période de publication des annonces susmentionnées sur le site Internet [www.qc.Kijiji.ca](http://www.qc.Kijiji.ca) - il n'était pas inscrit comme conseiller auprès de l'Autorité<sup>17</sup>.

[33] Par la suite, dans le cadre de cet échange de courriels, l'enquêteuse de l'Autorité a cherché essentiellement à amener l'intimé Carlo Cioppi à expliquer lui-même (par écrit) la nature des services qu'il offrait au public. À cet égard, le Bureau retient les passages suivants :

<sup>14</sup> Pièces D-3 et D-4 déposées par l'Autorité.

<sup>15</sup> Pièces D-7 et D-8 déposées par l'Autorité et pièce I-1 déposée par l'intimé Carlo Cioppi.

<sup>16</sup> L'identité exacte de l'intimé Carlo Cioppi n'apparaissait pas sur les annonces qu'il a publiées sur le site Internet [www.qc.Kijiji.ca](http://www.qc.Kijiji.ca). Seul un code d'annonce permettait au public de communiquer avec lui par courriel, d'abord par l'entremise du service de communication offert par Kijiji, puis par d'autres moyens établis par les correspondants.

<sup>17</sup> Pièce D-1 déposée par l'Autorité.



2015-003-001

PAGE : 12

Intimé<sup>18</sup>: "...I trade US equity, and this August will be 10 years. I have worked for a few investment/banking institutions and have been offering this service for a year. ..."

Enquêteuse<sup>19</sup>: « ...your ad indicated that we could follow you through Skype and that you would go over trades with us. How would that work? »

Intimé<sup>20</sup>: "...I work for a company who hires me to trade to US exchanges for them. ... I will tell you (in real time, through Skype) what I am thinking of doing, and then telling you the exact trades I execute. ... I will teach...what to look for in a trade, and how to find successful patterns. ..."

Enquêteuse<sup>21</sup>: "...Since I will have to follow your trades, I would like to know at what time your trading. I suppose it is during the day since you are trading on US exchange. I just want to be sure that I will be able to follow you since I'm working during the day. ..."

Intimé<sup>22</sup>: "...Since you will be part time, I will help you with trades that tend to trend, and thus you do not have to be watching all day. I will help you with entry points and where to place stop losses. ... I usually trade between 250,000 and 1,000,000 shares per day. ..."

[Soulignement ajouté]

[34] Vers la fin de l'échange de courriels susmentionné, l'enquêteuse de l'Autorité a indiqué – toujours en utilisant une identité fictive – à l'intimé Carlo Cioppi qu'elle souhaitait lui parler par téléphone<sup>23</sup>. L'intimé Carlo Cioppi lui a confirmé par courriel<sup>24</sup> qu'il communiquerait avec elle par téléphone peu après la fermeture du marché vers 16 :00 le 27 mai 2014.

[35] Durant l'audience, l'enquêteuse de l'Autorité a témoigné à l'effet que l'intimé Carlo Cioppi a communiqué avec elle par téléphone le 27 mai 2014. Durant son témoignage, l'enquêteuse de l'Autorité a affirmé que l'intimé Carlo Cioppi lui a proposé, durant cette conversation téléphonique, d'avoir des vidéo-rencontres journalières bilatérales via *Skype* et -

<sup>18</sup> Courriel du 26 mai 2014 à 13 :38 de l'intimé Carlo Cioppi (réf. pièce D-7 déposée par l'Autorité et pièce I1 déposée par l'intimé carlo Cioppi).

<sup>19</sup> Courriel du 26 mai 2014 à 14:04 (2 :04 PM) de l'enquêteuse de l'Autorité (réf. pièce D-7 déposée par l'Autorité et pièce I-1 déposée par l'intimé Carlo Cioppi).

<sup>20</sup> Courriel du 26 mai 2014 à 14:38 de l'intimé Carlo Cioppi (réf. pièce I-1 déposée par l'intimé Carlo Cioppi).

<sup>21</sup> Courriel du 26 mai 2014 à 15 :32 (3 :32 PM) de l'enquêteuse de l'Autorité (réf. pièce I-1 déposée par l'intimé Carlo Cioppi).

<sup>22</sup> Courriel du 26 mai 2014 à 16 :18 (réf. pièce D-8 déposée par l'Autorité et pièce I-1 déposée par l'intimé Carlo Cioppi).

<sup>23</sup> Courriels de l'enquêteuse de l'Autorité du 27 mai 2014 (réf. pièce D-8 déposée par l'Autorité et pièce I-1 déposée par l'intimé Carlo Cioppi).

<sup>24</sup> Courriel de l'intimé Carlo Cioppi du 27 mai 2014 (réf. pièce D-8 déposée par l'Autorité et pièce I-1 déposée par l'intimé Carlo Cioppi).

2015-003-001

PAGE : 13

moyennant une rémunération mensuelle de \$200 par mois – de lui dire essentiellement quels titres acheter et à quels prix. L'enquêtrice de l'Autorité a alors référé à ses notes et lu :

« Il (l'intimé) me dit : « I'll tell you what I am doing full time real money. Do what you want to do, we'll make a lot of ... money. Knowing that you won't be in all day, for example, you buy at 09:30 you hold until Noon, for example, XYZ you buy, I tell you why and at what price to buy” . “

[Soulignement ajouté]

[36] La preuve révèle que par la suite<sup>25</sup>, lorsqu'il fut confronté à la véritable identité de son interlocutrice, l'intimé Carlo Cioppi accepta, à la demande de l'Autorité, de rapidement désactiver son annonce – alors encore en vigueur – sur [www.kijiji.ca](http://www.kijiji.ca)<sup>26</sup>.

[37] Il informa alors l'Autorité que « trois ou quatre personnes » avaient communiqué avec lui pour avoir plus d'information sur les services qu'il proposait mais qu'aucune ne les avait retenus. L'intimé Carlo Cioppi a aussi informé l'Autorité qu'il « était possible qu'il ait indiqué aux gens qui l'ont appelé qu'il faisait cette activité depuis un an et qu'il avait d'autres clients ». Il a affirmé qu'il était « un trader professionnel » et que « son intention était de simplement « donner de la formation aux traders néophytes en échange de rémunération ». À cet égard, il a précisé qu'il « proposait de leur indiquer, lors d'échanges sur *Skype*, sur quels titres il allait transiger et les éléments sur lesquels était basée son analyse ».

[38] Durant l'audience, l'intimé Carlo Cioppi a systématiquement nié avoir exercé l'activité de conseiller.

[39] Le Bureau est toutefois d'avis que la preuve révèle d'une manière prépondérante que l'intimé Carlo Cioppi a exercé illégalement l'activité de conseiller, au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, et qu'il a ainsi enfreint les dispositions de l'article 148 de cette loi.

[40] En particulier, la preuve révèle qu'il a offert de fournir des conseils très précis - incluant le prix des ordres d'achat et de vente - portant sur des transactions spécifiques de valeurs mobilières, et ce, directement à une enquêtrice de l'Autorité, laquelle utilisait alors l'identité fictive d'une investisseuse potentielle dans le cadre d'une enquête visant à clarifier la nature exacte des services offerts par l'intimé au public. Or, l'intimé Carlo Cioppi ne détenait alors aucune inscription lui permettant d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières.

[41] Le Bureau rappelle à l'intimé Carlo Cioppi et à toute autre personne intéressée qu'il ne suffit pas d'enrober des conseils précis en matière de transactions boursières par quelques affirmations incantatoires - écrites ou verbales - à l'effet qu'il ne s'agit pas de conseils pour que l'activité sous-jacente de conseiller, au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*, soit soustraite comme par magie de l'application de cette loi.

<sup>25</sup> Le 26 juin 2014 (réf. paragraphe 12 de la présente décision).

<sup>26</sup> Pièces D-4 et D-9 déposées par l'Autorité.

2015-003-001

PAGE : 14

[42] Dans la présente affaire, le Bureau considère particulièrement aggravant le fait que l'intimé Carlo Cioppi a déjà détenu une inscription à titre de conseiller auprès de l'Autorité. Celui-ci a donc une connaissance approfondie de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la réglementation<sup>27</sup> qui s'appliquent aux activités de conseils en matière de valeurs mobilières.

[43] Or, la preuve révèle qu'il a utilisé une stratégie de mise en marché de ses services que le Bureau considère particulièrement perverse. Ainsi, il appert que l'intimé Carlo Cioppi a d'abord publié des annonces<sup>28</sup> particulièrement ambiguës et alléchantes dans lesquelles son identité n'apparaît toutefois pas, et ce, sur un site Internet populaire fréquenté par un public très large n'ayant pas de formation poussée en matière de transactions boursières. Seul un code affiché sur ces annonces permettait à des clients potentiels d'initier une communication avec lui via le protocole de messagerie du site Internet [www.kijiji.com](http://www.kijiji.com). Cette méthodologie de communication permettait à l'intimé Carlo Cioppi de préserver son anonymat jusqu'à ce qu'il repère des clients potentiels intéressants et qu'il décide de répondre à leurs messages. L'enquête de l'Autorité a dévoilé, en particulier, la seconde partie du *modus operandi* de l'intimé Carlo Cioppi qui consistait – dans le cadre d'échanges de communications par la suite privées – à offrir moyennant rémunération des conseils précis reliés à des transactions boursières spécifiques que le client devait effectuer en temps réel, le tout allant bien au-delà de la simple formation purement académique.

[44] La *Loi sur les valeurs mobilières* vise à protéger le public et à réglementer le marché des valeurs mobilières. Ce secteur d'activité est hautement réglementé et vital à l'ensemble de l'économie.

[45] Les personnes agissant comme conseiller dans le domaine des valeurs mobilières doivent être inscrites auprès de l'Autorité, notamment afin que cet organisme puisse contrôler en tout temps leur honnêteté, leur probité et leur compétence<sup>29</sup>.

[46] Le Bureau a eu l'occasion de rappeler à de nombreuses occasions<sup>30</sup> les raisons pour lesquelles il est important d'intervenir en cas d'activités illégales de conseiller et de courtier en valeurs mobilières.

[47] Le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières est fondé sur la confiance des investisseurs à l'égard : (i) des intermédiaires opérant dans ce secteur financier, (ii) de l'information concernant les produits financiers offerts par ces intermédiaires et, (iii) de la protection du public contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses.

<sup>27</sup> *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (chapitre V-1.1, r. 10) et *Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*.

<sup>28</sup> Pièces D-3 et D-4 déposées par l'Autorité.

<sup>29</sup> Articles 151, 151.1, 160 et 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

<sup>30</sup> Notamment dans *Autorité des marchés financiers c. Gestion d'actifs Ratio Capital Corp.*, 2010 QCBDRVM 9, *Autorité des marchés financiers c. Adam*, 2013 QCBDR 66, *Autorité des marchés financiers c. Investissements Nubia inc.*, 2014 QCBDR 21, *Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)*, 2005 QCBDRVM 6, *Autorité des marchés financiers c. Morinville*, 2010 QCBDR 61 et *Autorité des marchés financiers c. MD Multimédia inc.*, 2008 QCBDRVM 36.

2015-003-001

PAGE : 15

[48] La confiance des investisseurs repose sur un encadrement adéquat des activités de tous les intervenants sur les marchés de valeurs mobilières. Cette confiance ne doit jamais être prise pour un acquis.

[49] Le législateur reconnaît à l'Autorité des marchés financiers la stratégique mission d'assurer le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières. Le Bureau exerce, notamment à la demande de l'Autorité et au nom de l'intérêt public, les fonctions et pouvoirs suivants prévus à la *Loi sur les valeurs mobilières* et à la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>31</sup> :

*Loi sur l'Autorité des marchés financiers*

**93.** Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité ou de toute personne intéressée, les fonctions et pouvoirs prévus par la présente loi, la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2), la *Loi sur les entreprises de services monétaires* (chapitre E-12.000001), la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01) et la *Loi sur les valeurs mobilières* (chapitre V-1.1).

Le Bureau exerce la discrétion qui lui est conférée en fonction de l'intérêt public.

Le Bureau ne peut, lorsqu'il apprécie les faits ou le droit pour l'application de ces lois, substituer son appréciation de l'intérêt public à celle que l'Autorité en avait faite pour prendre sa décision.

**94.** Le Bureau peut également, à la demande de l'Autorité, prendre toute mesure propre à assurer le respect d'un engagement pris en application de la présente loi, de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2), de la *Loi sur les entreprises de services monétaires* (chapitre E-12.000001), de la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01) ou de la *Loi sur les valeurs mobilières* (chapitre V-1.1) ou à assurer le respect des dispositions de ces lois.

*Loi sur les valeurs mobilières*

**266.** Le Bureau de décision et de révision peut, de même, interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller ou d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.

[50] Par ailleurs, l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* stipule que le Bureau peut imposer une pénalité administrative allant jusqu'à 2 000 000 \$ pour chaque contravention à la loi. Dans la détermination d'une pénalité administrative, le Bureau considère généralement un certain nombre de facteurs que sa jurisprudence a repris régulièrement<sup>32</sup>.

<sup>31</sup> RLRQ, c. A-33.2.

<sup>32</sup> Notamment dans *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17.

2015-003-001

PAGE : 16

[51] Les ordonnances rendues par le Bureau sont de nature réglementaire. Elles ne sont donc ni réparatrices, ni punitives. Elles visent avant tout la protection des épargnants, le maintien de l'intégrité des marchés financiers et la prévention des risques pouvant porter préjudice à l'intérêt public. Ces ordonnances peuvent avoir un caractère dissuasif, notamment afin d'envoyer un message clair aux intervenants du marché à l'effet que certaines pratiques ne seront pas tolérées.

[52] À cet égard, le Bureau rappelle que dans l'arrêt *Cartaway Resources Inc. (Re)*<sup>33</sup> la Cour Suprême du Canada mentionne que la dissuasion est un objectif prédominant à considérer au moment de déterminer la sanction à imposer lorsqu'il est question d'infractions perpétrées en contravention à la législation portant sur les valeurs mobilières :

« [...] À mon avis, la dissuasion générale représente un facteur pertinent pour l'établissement d'une pénalité dans l'intérêt public. La dissuasion générale remplit une fonction à la fois prospective et préventive. À ce titre, elle relève clairement de la fonction de protection de l'intérêt public des commissions des valeurs mobilières, qui vise à préserver la confiance des investisseurs dans le fonctionnement des marchés de capitaux.

[...]

En l'espèce, on nous demande s'il est raisonnable de conclure que la dissuasion générale a un rôle à jouer dans la réglementation des marchés de capitaux.

[...]

À mon avis, rien dans la compétence relative à l'intérêt public de la Commission que notre Cour a examinée dans *Asbestos*, précité, ne l'empêche de tenir compte de la dissuasion générale lorsqu'elle prononce une ordonnance. Au contraire, il est raisonnable de considérer qu'il s'agit d'un facteur pertinent, voire nécessaire, dans l'établissement d'ordonnances de nature à la fois protectrice et préventive. La juge Ryan l'a d'ailleurs reconnu dans sa dissidence :

[TRADUCTION] « La notion de dissuasion générale n'est ni punitive ni réparatrice. Une pénalité qui se veut généralement dissuasive est celle qui vise à décourager ou à empêcher les autres de se livrer à de tels comportements » (par. 125).

[...]

Il se peut fort bien que la réglementation des comportements sur les marchés ne donne des résultats valables que si les commissions des valeurs mobilières infligent après coup des peines qui dissuadent les participants au marché prudents de se livrer à de tels actes fautifs. Une

<sup>33</sup> [2004] 1 RCS 672, par. 4, 55, 60 et 62.

2015-003-001

PAGE : 17

semblable question relève clairement du champ d'expertise des commissions des valeurs mobilières, dans leur responsabilité particulière de protéger le public contre la fraude et de maintenir la confiance dans nos marchés de capitaux. »

[53] De plus, comme le soulignait avec justesse l'Ontario Securities Commission dans l'affaire *First Federal Capital (Canada) Corp. (Re)*, une sollicitation effectuée par l'entremise d'Internet et, en particulier, des médias sociaux vise essentiellement des investisseurs non-sophistiqués et vulnérables :

« (55) Sophisticated investors are not approached with investment opportunities through the Internet. Relatively unsophisticated retail investors are the target of solicitations though the Internet. The reach of the Internet is far and wide. We have no reason to believe that First Federated intended only to attract the interest of accredited investors with respect to whom there may exist exemptions from the registration and prospectus requirements of Ontario securities law. Indeed, an examination of the material that was contained on the web site refers to unsophisticated people and retail investors that are unaware of how the bank market operates. »<sup>34</sup>

[Soulignement ajouté]

[54] Après avoir considéré l'ensemble de la preuve et des arguments présentés par les parties dans le cadre de la présente affaire, le Bureau est d'avis qu'une preuve prépondérante existe à l'effet que l'intimé Carlo Cioppi a enfreint les dispositions de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, et ce, en exerçant illicitement l'activité de conseiller tel que défini à l'article 5 de cette loi.

[55] Par conséquent, le tribunal indique qu'il y a lieu, dans l'intérêt public, d'interdire spécifiquement à l'intimé Carlo Cioppi d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières et de lui imposer une pénalité administrative afin de le dissuader de commettre à nouveau les manquements qui lui sont reprochés dans la présente affaire de même que pour envoyer un message clair - à l'ensemble des intervenants du marché - que de tels agissements ne seront pas tolérés.

[56] Considérant que l'intimé Carlo Cioppi n'a apparemment pas commis d'infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières* antérieurement à la présente affaire et que, malgré le facteur aggravant mentionné au paragraphe 42 de la présente décision, il a offert une certaine collaboration dans le cadre de l'enquête, le Bureau est d'avis que les ordonnances requises par l'Autorité à l'encontre de celui-ci sont, pour l'essentiel, appropriées. Il en est de même pour la pénalité administrative requise à l'endroit de l'intimé.

## DISPOSITIF

<sup>34</sup> *First Federal Capital (Canada) Corp. (Re)*, (2004), 27 O.S.C.B. 1603.

2015-003-001

PAGE : 18

**POUR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, dans l'intérêt public et en vertu de l'article 93 et 94 de la *loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>35</sup> et des articles 266 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>36</sup> :

**INTERDIT** à l'intimé Carlo Cioppi d'exercer l'activité de conseiller, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

**ORDONNE** à l'intimé Carlo Cioppi de retirer tout écrit ou contenu, qu'il aurait publié ou diffusé directement ou indirectement par Internet ou autrement, portant sur l'exercice de l'activité de conseiller en valeurs mobilières;

**IMPOSE** une pénalité administrative à l'intimé Carlo Cioppi, au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), et ce, pour avoir illégalement exercé l'activité de conseiller, le tout en contravention avec l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

**AUTORISE** l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement de cette pénalité.

---

**M<sup>e</sup> Jean-Pierre Cristel, vice-président**

---

<sup>35</sup> RLRQ, c. A-33.2.

<sup>36</sup> RLRQ, c. V-1.1.

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-025

DÉCISION N° : 2014-025-008

DATE : Le 17 novembre 2015

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> JEAN-PIERRE CRISTEL**

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**MARC-ÉRIC FORTIN** (personnellement et faisant affaires sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une-Terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde)

et

**MATHIEU CARIGNAN**

et

**KARINE DÉPATIE**

et

**KARINE LAMARRE**

et

**ROLAND CHAPUT**

et

**JEAN-FRANÇOIS GAGNON**

et

**GENEVIÈVE CLOUTIER (GAGNON)**

et

**LOUISE LARENTE**

et

**CORPORATION ONE LAND DU CANADA INC.**

et

**LOVAGANZA 2015**

et

**FER ROUGE CREATIVE COMPANY**

Parties intimées

et



2014-025-008

PAGE : 2

**BANQUE DE MONTRÉAL**, succursale 2116 l'Acadie et Legendre, 9150, boulevard de l'Acadie, bureau 10, Montréal (Québec) H4N 2T2;

et

**BANQUE DE MONTRÉAL**, succursale Knowlton, 101, chemin Lakeside, Lac-Brome, Knowlton, Québec, J0E 1V0;

et

**BANQUE CIBC**, 7250, boulevard Taschereau Ouest, suite 01, Brossard (Québec) J4W 1M9;  
Parties mises en cause

---

**ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE**

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

---

M<sup>e</sup> Steeven Plante  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 17 novembre 2015

2014-025-008

PAGE : 3

---

## DÉCISION

---

### HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 13 mai 2014<sup>1</sup>, le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») a accueilli une demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») dans le dossier 2014-025, en prononçant à l'encontre des intimés des ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières, ainsi que des ordonnances de blocages à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en causes.

[2] Les motifs de cette décision, rendue au cours de l'audience du 13 mai 2014, furent produits par le Bureau le 16 juin 2014<sup>2</sup>. Ces ordonnances furent rendues conformément aux articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>3</sup> de même que des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>4</sup>.

[3] Le 20 mai 2014, les intimés - à l'exception de l'intimée Louise Larente - ont transmis, par l'entremise de leur procureur, un avis de contestation de la décision du 13 mai 2014<sup>5</sup> du Bureau. Le 25 juin 2014, le procureur de ces intimés comparait pour l'intimée Louise Larente. L'audience sur la contestation de la décision du 13 mai 2014 du Bureau fut fixée aux 22, 23 et 25 septembre 2014.

[4] Le 2 juillet 2014, le procureur des intimés a produit une requête en divulgation de la preuve. Un avis d'audience fut transmis aux parties pour une audience *pro forma*, portant sur cette requête, devant se tenir le 12 août 2014. Lors de cette audience, il fut décidé de procéder au fond sur ce moyen préliminaire le 3 septembre 2014.

[5] Le 3 septembre 2014 le Bureau a entendu au mérite la requête en divulgation de la preuve présentée par les intimés. Par ailleurs, lors de cette audience, il fut décidé d'annuler l'audience destinée à entendre, au mérite, la contestation des intimés qui était prévue pour les 22, 23 et 25 septembre 2014 et de remettre le dossier *pro forma* au 22 septembre 2014.

[6] Le 5 septembre 2014<sup>6</sup>, le 12 décembre 2014<sup>7</sup>, le 30 mars 2015<sup>8</sup> et le 10 juillet 2015<sup>9</sup>, le Bureau a rendu des décisions afin de prolonger les ordonnances de blocage au présent dossier.

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, QCBDR (Montréal), n°2014-025-001, 13 avril 2014, M<sup>e</sup> St Pierre (décision verbale).

<sup>2</sup> *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2014 QCBDR 69.

<sup>3</sup> RLRQ, c. V-1.1.

<sup>4</sup> RLRQ, c. A-33.2.

<sup>5</sup> Préc., note 1.

<sup>6</sup> *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2014 QCBDR 95.

<sup>7</sup> *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2014 QCBDR 151.

<sup>8</sup> *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2015 QCBDR 51.

<sup>9</sup> *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2015 QCBDR 99.

2014-025-008

PAGE : 4

[7] Le 6 février 2015<sup>10</sup>, le Bureau a rendu une décision, rejetant la demande préliminaire des intimés visant à obtenir de l'Autorité une divulgation complémentaire de la preuve.

[8] La demande de contestation des intimés fut remise à quelques reprises *pro forma*, soit les 22 septembre 2014, 12 décembre 2014 et le 27 février 2015. À cette dernière date, le Bureau décida que l'audience pour entendre, au mérite, la contestation des intimés se déroulerait les 20, 21 et 22 mai 2015.

[9] Le 4 mai 2015, les intimés informaient le Bureau qu'ils se désistaient de leur contestation. L'audience des 20, 21 et 22 mai 2015 fut donc annulée.

[10] Le 23 octobre 2015, l'Autorité a transmis au Bureau un avis de présentation *pro forma* d'une demande de prolongation des ordonnances de blocage à la chambre de pratique du Bureau du 12 novembre 2015. Un nouvel avis de présentation a été émis le 29 octobre 2015 afin de présenter cette demande le 17 novembre 2015.

#### AUDIENCE

[11] L'audience du 17 novembre 2015 a eu lieu en présence du procureur de l'Autorité. Le procureur des intimés et ces derniers étaient absents.

[12] Le procureur de l'Autorité a déposé un courriel dans lequel une de ses collègues confirme un entretien téléphonique intervenu entre elle et le procureur des intimés le 11 novembre 2015. Lors de cette conversation, le procureur des intimés affirma qu'il ne s'opposait pas à la présentation par l'Autorité de la présente demande de prolongation de blocage en son absence et en l'absence de ses clients; de plus il indiqua que les intimés n'avaient pas de représentations à faire devant le Bureau.

[13] Le procureur de l'Autorité a précisé que, dans le courriel susmentionné, sa collègue informa le procureur des intimés que ce courriel serait déposé lors de la présente audience.

[14] Par la suite, le procureur de l'Autorité a informé le Bureau que l'enquête concernant la présente affaire se poursuit, que les motifs initiaux ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause sont toujours présents et qu'il est dans l'intérêt public que le Bureau prolonge ces ordonnances de blocage.

#### ANALYSE

[15] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession<sup>11</sup>. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une

<sup>10</sup> *Fortin (One-Land Films/Films Une Terre) c. Autorité des marchés financiers*, 2015 QCBDR 20.

<sup>11</sup> Préc., note 3, art. 249 (1°).

2014-025-008

PAGE : 5

enquête, afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>12</sup>.

[16] Le Bureau peut également ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt, la garde ou le contrôle<sup>13</sup>. Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[17] Lors d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau détermine si les motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage sont toujours existants. Tel que mentionné au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister repose sur les parties intimées.

[18] Le Bureau a noté que lors de l'audience ayant pour objet d'entendre, au mérite, la présente demande de prolongation présentée par l'Autorité, les intimés n'étaient ni présents, ni représentés. Les intimés n'ont donc pas établi que les motifs initiaux, ayant justifié les ordonnances de blocage dans la présente affaire, avaient cessé d'exister.

[19] Par ailleurs, le procureur de l'Autorité a plaidé que l'enquête concernant les activités illicites des intimés se poursuit et que les motifs initiaux reliés aux ordonnances de blocage émises à leur encontre existent toujours.

[20] Par conséquent, le Bureau est d'avis qu'il y a lieu - dans l'intérêt public et pour la protection des épargnants - de prolonger les ordonnances de blocage qu'il a initialement émises, à titre de mesures conservatoires, dans la présente affaire le 13 mai 2014<sup>14</sup> et renouvelées depuis<sup>15</sup>.

## DISPOSITIF

**POUR CES MOTIFS, LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;

**ACCUEILLE** la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité et, dans l'intérêt public:

**PROLONGE** les ordonnances de blocage qu'il a prononcées le 13 mai 2014<sup>16</sup>, telles qu'elles ont été renouvelées depuis, pour une période de 120 jours renouvelable commençant le **23 novembre 2015** et se terminant le **21 mars 2016**, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

<sup>12</sup> *Id.*, art. 249 (2°).

<sup>13</sup> *Id.*, art. 249 (3°).

<sup>14</sup> *Id.*

<sup>15</sup> *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, préc., notes 6 à 9.

<sup>16</sup> Préc., note 1.

2014-025-008

PAGE : 6

- **ORDONNE** à tous les intimés au présent dossier, ainsi qu'à leurs dirigeants, représentants et employés, de ne pas directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou dont elle en a la garde ou le contrôle pour eux, notamment auprès de la mise en cause Banque de Montréal, succursale L'Acadie et Legendre, numéro 2116, située au 9150, boulevard de L'Acadie, bureau 10, Montréal, la Banque de Montréal, succursale Knowlton, située au 101, chemin Lakeside, Lac-Brome, Knowlton et la Banque CIBC, située au 7250, boulevard Taschereau Ouest, suite 01, Brossard;
  - **ORDONNE** aux mises en cause Banque de Montréal, succursale L'Acadie et Legendre, numéro 2116, située au 9150, boulevard de L'Acadie, bureau 10, Montréal et Banque de Montréal, succursale Knowlton, située au 101, chemin Lakeside, Lac-Brome, Knowlton, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elles détiennent ou dont elles ont la garde ou le contrôle pour Marc-Éric Fortin ou Mark-Érik Fortin et/ou Jean-François Gagnon et/ou Geneviève Cloutier, dont notamment les comptes suivants :
    - i. compte [1] dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
    - ii. compte [2] dont les titulaires sont Geneviève Cloutier et Jean-François Gagnon;
  - **ORDONNE** à la mise en cause Banque CIBC, située au 7250, boulevard Taschereau Ouest, suite 01, Brossard, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marc-Éric Fortin ou Mark-Érik Fortin, dont notamment les comptes suivants :
    - i. compte [3], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
    - ii. compte [4], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
    - iii. compte [5], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
    - iv. compte [6], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
    - v. compte [7], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
    - vi. compte [8], dont le titulaire est Mark-Érik Fortin;
    - vii. compte [9], dont le titulaire est Mark-Érik Fortin;
    - viii. compte [10] dont le titulaire est Mark-Érik Fortin.
-

2014-025-008

PAGE : 7

---

**M<sup>e</sup> Jean-Pierre Cristel, vice-président**

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.



## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Aucune information.

### 3.5 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES INSCRITS

Aucune information.

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2015

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
RICHARD LEBRUN 120467	CD00-1131	M <sup>e</sup> Janine Kean, Président(e) suppléant(e) M <sup>me</sup> Monique Puech M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.	1 décembre 2015 à 09h30	CRT 35, rue Port-Royal Est, Montréal (Québec) H3L 3T1	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité
ALAIN VÉRONNEAU 134068	CD00-1139	M <sup>e</sup> Claude Mageau, Président(e) suppléant(e) M. Raphael Kalula Pili-Pili M. Frédérick Scheidler	1 décembre 2015 à 09h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles  Falsification ou contrefaçon de documents	Culpabilité
ZAHIR AHMED FANCY 111944	CD00-1109	M <sup>e</sup> François Folot, Président(e) M <sup>me</sup> Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M. Antonio Tiberio	2 décembre 2015 à 09h30  3 décembre 2015 à 09h30  4 décembre 2015 à 09h30  7 décembre 2015 à 09h30  8 décembre 2015 à 09h30  9 décembre 2015 à 09h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles  Non-paiement à l'assureur des sommes perçues  Falsification ou contrefaçon de documents  Opération non autorisée  Fournir de faux renseignements à l'assureur  Ne pas avoir effectué un dépôt dans un compte séparé	Culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2015

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			10 décembre 2015 à 09h30			
			11 décembre 2015 à 09h30	Commission des lésions professionnelles à Montréal 500, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1W7		
			14 décembre 2015 à 09h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8		
			15 décembre 2015 à 09h30			
			16 décembre 2015 à 09h30			
			17 décembre 2015 à 09h30			
			18 décembre 2015 à 09h30			
GUILLAUME FERNANDEZ 112123	CD00-1142	M <sup>e</sup> Alain Gélinas, Président(e) M. Gabriel Carrière, Pl. Fin. M. Denis Marcil	8 décembre 2015 à 09h30 9 décembre 2015 à 09h30 10 décembre	Commission des lésions professionnelles à Montréal 500, boul. René-Lévesque ouest, Montréal	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2015

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			2015 à 09h30	(Québec) H2Z 1W7		
JEAN-PIERRE FALET 111931	CD00-1077	M <sup>o</sup> Alain Gélinas, Président(e) M <sup>me</sup> Diane Bertrand, Pl. Fin. M. Richard Leduc	11 décembre 2015 à 09h30	Montréal - À venir (Québec)	Conflits d'intérêts  Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme  Avoir fait signer un document en blanc	Culpabilité
			14 décembre 2015 à 09h30			
			15 décembre 2015 à 09h30			
			16 décembre 2015 à 09h30			
			17 décembre 2015 à 09h30			
			18 décembre 2015 à 13h00			
				Commission des lésions professionnelles à Montréal 500, boul. René- Lévesque ouest, Montréal (Québec) H2Z 1W7		
JIMMY STAMATOPOULOS 140788	CD00-1113	M <sup>o</sup> Sylvain Généreux, Président(e) suppléant(e) M. Louis-Georges Boily, Pl. Fin. M <sup>me</sup> Suzanne Cote, Pl. Fin.	14 décembre 2015 à 09h30	CRT 35, rue Port-Royal Est, Montréal (Québec) H3L 3T1	Falsification ou contrefaçon de signature  Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme  Opération non autorisée  Fournir de faux renseignements à l'assureur	Culpabilité
			15 décembre 2015 à 09h30			
			16 décembre 2015 à 09h30			
			17 décembre 2015 à 09h30			

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2015

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			18 décembre 2015 à 09h30	Commission des lésions professionnelles à Montréal 500, boul. René- Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1W7		
			21 décembre 2015 à 09h30	CRT 35, rue Port-Royal Est, Montréal (Québec) H3L 3T1		
SERGE BREAULT 105082	CD00-1045	Me François Folot, Président(e) M. Serge Lafrenière, Pl. Fin. M. André Chicoine, A.V.C.	21 décembre 2015 à 09h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de transmettre à l'établissement les renseignements  Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme  Avoir fait signer un document en blanc	Sanctions
CHRISTIAN TURCOTTE 194980	CD00-1019	M <sup>e</sup> Janine Kean, Président(e) suppléant(e) M. Bruno Therrien, Pl. Fin. M <sup>me</sup> Monique Puech	21 décembre 2015 à 09h30  22 décembre 2015 à 09h30	Commission des lésions professionnelles à Montréal 500, boul. René- Lévesque Ouest, Montréal	Falsification ou contrefaçon de signature  Conflits d'intérêts  Informations incomplètes, non objectives ou inexactes (explications, déclarations,	Culpabilité



## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2015

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
				(Québec) H2Z 1W7 Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	représentations ou renseignements)	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) NOVEMBRE 2015

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Michel Paquin, courtier en assurance de dommages (4A)  Certificat n° 125830	Plainte no 2015-06- 01(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville M <sup>me</sup> Céline Lachance M <sup>me</sup> Chantal Yelle	10 décembre 2015 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	5 chefs pout avoir fait défaut d'agir en conseiller conscientieux en omettant de décrire la nature d'un produit d'assurance et en ne recueillant pas les renseignements nécessaires permettant d'identifier les besoins de l'assuré (articles 16, 27, 28 et 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et les articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);  2 chefs pour avoir négligé ses	Audition sur recevabilité de la plainte amendée

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) NOVEMBRE 2015

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités en n'ayant pas une tenue de dossier à laquelle on est en droit de s'attendre de la part d'un courtier en assurance de dommages (articles 16, 85 et 86 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>, et les articles 9 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte en n'informant pas adéquatement un assuré à la suite d'un sinistre (articles 37(4) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).</p>	

### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

Aucune information.

#### 3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

#### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

# COMITÉ DE DISCIPLINE

## CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1057

DATE : 16 novembre 2015

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Janine Kean	Présidente
M <sup>me</sup> Gisèle Balthazard, A.V.A.	Membre
M. Stéphane Côté, A.V.C.	Membre

---

**NATHALIE LELIÈVRE**, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

**PARNELL ADLER JACOB**, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 152954)

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR SANCTION

---

[1] Le 4 novembre 2015, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26<sup>e</sup> étage, à Montréal, pour procéder à l'audition sur sanction suivant sa décision sur culpabilité rendue le 3 septembre 2015.

[2] La partie plaignante était représentée par M<sup>e</sup> Jean-François Noiseux, alors que l'intimé était représenté par M<sup>e</sup> Jean-David Fortier.

[3] D'entrée de jeu, les procureurs ont informé le comité qu'ils présenteraient des recommandations communes.

### LA PREUVE

[4] Le procureur de la plaignante a déclaré ne pas avoir de preuve additionnelle à présenter sur sanction.

CD00-1057

PAGE : 2

[5] Le procureur de l'intimé a déposé une preuve documentaire supplémentaire, consistant en une lettre de ce dernier adressé à la syndique de la Chambre de la sécurité financière (CSF) le 13 juin 2014 (SI-1), et informé qu'il se référerait également à la lettre de l'intimé datée du 29 avril 2012 et à l'attestation du droit de pratique de l'intimé, ces documents ayant été produits par la plaignante à l'audition sur culpabilité respectivement sous P-6 et P-1.

[6] Il a également fait témoigner l'intimé qui a principalement réitéré son témoignage rendu sur culpabilité, précisant toutefois avoir saisi la leçon et n'avoir jamais commis d'infractions semblables à l'égard de clients ou collègues.

### **REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION**

[7] Les parties se sont entendues pour recommander la radiation de l'intimé pour une période de deux ans, à purger de façon concurrente, sous chacun des quatre chefs d'infraction contenus dans la plainte dont il a été déclaré coupable. En outre, elles ont demandé que ces radiations prennent effet à la date d'audience, nonobstant appel.

[8] Les parties ont de plus suggéré la publication de la décision et la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

[9] Au titre des facteurs aggravants, mis à part la gravité objective des infractions commises, le procureur de la plaignante a souligné :

- a) que celles-ci portaient atteinte à l'image de la profession;
- b) que l'intimé était un représentant d'expérience ayant accumulé près de huit années de pratique au moment des infractions;
- c) qu'il a agi avec préméditation en profitant du système de l'employeur qui versait dans le compte personnel du représentant les dépenses de formation réclamées sans autre vérification. Aussi, l'intimé a répété son stratagème quatre fois en l'espace de cinq mois;
- d) que la préméditation et la répétition des gestes commis permettaient de conclure à l'existence d'une intention malhonnête chez l'intimé lors de la commission de ces infractions.

[10] Comme facteurs atténuants, le procureur de la plaignante a mentionné la reconnaissance par l'intimé des gestes reprochés dès qu'il y a été confronté par son employeur et à la première occasion auprès de la syndique de la CSF en dépit de sa contestation d'avoir enfreint ses obligations déontologiques comme plaidé par son procureur. Il a également souligné le remboursement fait par l'intimé à son employeur et l'absence d'antécédent disciplinaire.

CD00-1057

PAGE : 3

[11] Le procureur de la plaignante a terminé en déposant et commentant les décisions rendues dans les affaires *Lanthier*<sup>1</sup> et *Raymond*<sup>2</sup>. Il a signalé que la première, qui traite d'infraction de même nature qu'en l'espèce, conclut à une période de radiation de deux ans, alors que la deuxième visait plutôt une appropriation. De telle sorte, la première lui semblait fournir davantage d'éléments comparables à ceux en l'espèce, d'où la recommandation des parties, et ce, même si l'intimé *Lanthier* n'avait pas profité personnellement des sommes reçues, contrairement à l'intimé dans le présent dossier.

[12] Pour sa part, le procureur de l'intimé a confirmé que, vu l'ensemble des faits, la sanction recommandée lui paraissait raisonnable. En ce qui concerne les facteurs atténuants, il a ajouté notamment la collaboration de l'intimé à l'enquête. Il a expliqué que l'intimé désirait exercer de nouveau la profession même si la radiation recommandée avait un «effet dévastateur» sur sa carrière, assumant la responsabilité des gestes commis. Il a insisté sur le fait qu'aucun client n'était impliqué dans ces infractions, qu'il y avait eu remboursement et que son client avait déjà subi un congédiement en conséquence de ses gestes et a été obligé de trouver un nouvel emploi. Enfin, il s'est dit d'avis qu'il y avait absence de risque de récidive.

[13] Ensuite, indiquant des extraits de la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>3</sup> et passant en revue certaines décisions<sup>4</sup>, il a conclu que la recommandation des parties était appropriée et respectait la norme suivie dans des cas semblables.

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[14] Conformément à l'article 154 du *Code des professions*, le comité consigne par écrit la décision sur sanction rendue séance tenante contre l'intimé par laquelle il a donné suite aux recommandations communes des parties en ordonnant la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux ans sous chacun des quatre chefs d'accusation contenus à la plainte disciplinaire, celles-ci devant être purgées de façon concurrente, ordonnant la publication de la décision et condamnant l'intimé au paiement des déboursés. Le comité a également ordonné l'exécution immédiate de ces périodes de radiation à compter du 4 novembre 2015, et ce, nonobstant appel.

<sup>1</sup> *Champagne c. Lanthier*, CD00-0836, décision sur culpabilité et sanction rendue le 17 octobre 2011.

<sup>2</sup> *Champagne c. Raymond*, CD00-0829, décision sur culpabilité et sanction rendue le 22 juin 2011.

<sup>3</sup> Articles 1 à 15.

<sup>4</sup> *Thibault c. Talbi*, CD00-0759, décision sur culpabilité et sanction rendue le 1<sup>er</sup> mars 2010; *Champagne c. Messier*, CD00-0927, décisions sur culpabilité du 21 novembre 2012 et sur sanction du 25 septembre 2014; *Lelièvre c. Potvin*, CD00-0954, décisions sur culpabilité du 27 mai 2014 et sur sanction du 2 mars 2015.

CD00-1057

PAGE : 4

[15] Rappelons que l'intimé a été déclaré coupable de ne pas avoir agi avec intégrité, ayant soumis sciemment à son employeur des notes de frais à deux reprises pour la même dépense, en plus d'encaisser les sommes équivalentes versées par ce dernier dans son compte de banque personnel, en acquittement de ces notes de frais. Il a répété ces gestes à quatre reprises sur une période de six mois.

[16] Les employeurs, comme le public en général, doivent pouvoir avoir confiance dans l'intégrité des membres de la Chambre de la sécurité financière.

[17] Les infractions commises sont d'une gravité indéniable et vont au cœur de l'exercice de la profession. En l'espèce, la répétition des gestes et leur préméditation supportent l'intention malhonnête dans la commission de ces infractions, tel qu'avancé par le procureur de la plaignante.

[18] En conséquence, considérant l'ensemble du dossier, les sanctions suggérées par les parties paraissent justes et raisonnables, notamment pour les motifs qu'elles nous ont exposés. En vertu des principes émis par la Cour d'appel du Québec<sup>5</sup>, et maintes fois retenus en droit disciplinaire<sup>6</sup>, le comité ne devrait pas s'écarter des recommandations communes des parties que s'il les juge inappropriées, déraisonnables, contraires à l'intérêt public ou si elles paraissent de nature à discréditer l'administration de la justice.

[19] En conséquence, le comité y a donné suite.

[20] Enfin, pour les motifs exposés à l'audience par la plaignante et étant donné le consentement de l'intimé, le comité accueille la demande d'exécution des périodes de radiation ordonnées à compter du jour de l'audience tenue le 4 novembre 2015, et ce, nonobstant appel.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**RÉITÈRE** la décision rendue séance tenante le 4 novembre 2015;

**ORDONNE** sous chacun des chefs 1 à 4, la radiation temporaire de l'intimé comme membre de la Chambre de la sécurité financière et ce, pour une période de deux ans à être purgée de façon concurrente;

<sup>5</sup> *Douglas c. Sa Majesté la Reine*, [2002] Can LII 32492 (QC C.A.).

<sup>6</sup> Notamment : *Roy c. Médecins*, 1998 Q.C.T.P. 1735 ; *Tremblay c. Ordre professionnel des Arpenteurs-géomètres* [2001] D.D.O.P. 245 (T.P.); *Malouin c. Notaires*, D.D.E. 2002 D-23 (T.P.); *Stebenne c. Ordre professionnel des Médecins* [2002] D.D.O.P. 280 (T.P.).



CD00-1057

PAGE : 5

**ORDONNE** l'exécution immédiate des périodes de radiation à compter du 4 novembre 2015, nonobstant appel;

**ORDONNE** au secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a eu son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 156 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26;

**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26.

(s) Janine Kean

M<sup>e</sup> Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Gisèle Balthazard

M<sup>me</sup> Gisèle Balthazard, A.V.A.

Membre du comité de discipline

(s) Stéphane Côté

M. Stéphane Côté, A.V.C.

Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Jean-François Noiseux  
BÉLANGER LONGTIN, s.e.n.c.r.l.  
Procureurs de la partie plaignante

M<sup>e</sup> Jean-David Fortier  
JEAN-DAVID FORTIER, AVOCAT  
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : Le 4 novembre 2015

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1105

DATE : 12 novembre 2015

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Janine Kean	Présidente
M. Marc Binette, Pl. Fin.	Membre
M <sup>me</sup> Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin.	Membre

---

**CAROLINE CHAMPAGNE**, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

**MOUSSA ADOU**, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 178688)

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

- **Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion du nom du consommateur impliqué dans la présente plainte ou tout renseignement permettant de l'identifier, afin d'assurer la protection de sa vie privée.**

[1] Le 2 juin 2015, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26<sup>e</sup> étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire suivante portée contre l'intimé le 18 décembre 2014.

#### **LA PLAINTÉ**

1. Dans la région de Montréal, entre les ou vers les 18 et 22 juillet 2013, l'intimé a fait signer à son client R.G. des lettres d'annulation de police d'assurance et expédié ces lettres avant l'émission de la police d'assurance vie n° 016254649 créant ou risquant ainsi un découvert d'assurance à son client R.G. entre le 24 juillet 2013 et le 23 octobre 2013, contrevenant ainsi aux articles 16

CD00-1105

PAGE : 2

de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 12, 24 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);

2. À Otterburn Park, le ou vers le 18 juillet 2013, l'intimé n'a pas rempli le préavis de remplacement requis lorsqu'il a fait souscrire à son client R.G. la proposition d'assurance vie n° 963992, laquelle était susceptible d'entraîner la résiliation des contrats d'assurance vie n° CD9455824 et n° 023224199L, contrevenant ainsi à l'article 22(2) du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.10);
3. À Otterburn Park, le ou vers le 18 juillet 2013, l'intimé n'a pas recueilli tous les renseignements et procédé à une analyse complète et conforme des besoins financiers de son client R.G., lorsqu'il lui a fait souscrire la proposition d'assurance vie d'assurance vie n° 963992, contrevenant ainsi aux articles 27 la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2) et 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.10);
4. À Otterburn Park, le ou vers le 18 juillet 2013, l'intimé n'a pas divulgué le contrat d'assurance vie n° CD9455824 en vigueur ni l'intention de son client R.G. de remplacer ce contrat lorsqu'il a fait souscrire à son client R.G. la proposition d'assurance vie n° 963992, contrevenant ainsi à l'article 34 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);
5. À Montréal, le ou vers le 18 juillet 2013, l'intimé n'a pas expédié le préavis de remplacement requis au siège de l'assureur dont le contrat n°00-1988917-3 était susceptible d'être remplacé, contrevenant ainsi à l'article 22 (4) du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.10);
6. À Otterburn Park, le ou vers le 18 juillet 2013, l'intimé n'a pas rempli les préavis de remplacement de police d'assurance vie n° 365919, 365920 et 365921 correctement, contrevenant ainsi aux articles 22 (2) du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.10), 13 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3).

[2] La plaignante était représentée par M<sup>e</sup> Alain Galarneau et l'intimé par M<sup>e</sup> Mark Savard.

### **PLAIDOYER DE CULPABILITÉ**

[3] Étant informé que l'intimé désirait enregistrer un plaidoyer de culpabilité sous chacun des six chefs d'accusation, le comité a donné acte à son enregistrement après s'être assuré que l'intimé comprenait bien le sens et la portée de son plaidoyer de culpabilité.

[4] Ensuite, le procureur de la plaignante a déposé de consentement sa preuve documentaire (pièces P-1 à P-13).

CD00-1105

PAGE : 3

[5] Après que les parties aient avisé le comité que des recommandations communes seraient présentées sur sanction, le comité s'est retiré afin d'étudier la preuve documentaire en lien avec les chefs contenus à la plainte.

[6] Après cette étude, bien que prêt à déclarer l'intimé coupable sous chacun des chefs d'accusation 2 à 6, le comité a questionné les procureurs quant au bien-fondé du premier chef d'accusation, en raison de la probable existence d'une couverture temporaire à partir de la date de la proposition, en attendant la décision de la Société d'assurance inc. (SSQ).

[7] Pour sa part, le procureur de la plaignante a soutenu que même si cette couverture temporaire existait, ce premier chef d'accusation demeurerait bien-fondé, soumettant que la période de temps mentionnée à ce chef ne constituait pas un élément essentiel de l'infraction. Une discussion s'en est suivie avec les procureurs. Dans les circonstances, il a été convenu que les parties obtiennent l'information quant à l'existence de cette couverture et soumettent des notes au soutien de leurs prétentions respectives sur le bien-fondé du premier chef d'accusation.

[8] Bien que les parties aient été invitées à soumettre leurs recommandations communes sur sanction afin que la décision à rendre par le comité sur la culpabilité puisse inclure celles-ci, le procureur de la plaignante s'est dit en désaccord estimant devoir revoir les sanctions convenues en fonction de la décision du comité eu égard à ce premier chef d'accusation.

[9] Le délibéré a commencé le 31 juillet 2015, date de la réception de la réplique de la plaignante par le comité.

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[10] Au moment des gestes reprochés, l'intimé, qui exerce depuis 2008, détenait un certificat dans la discipline d'assurance de personnes (P-1).

[11] La plainte concerne un seul consommateur et les gestes ont été commis au cours de la même séquence d'événements.

[12] Le consommateur R.G. a communiqué avec l'intimé pour l'obtention d'un prêt hypothécaire. Ce dernier s'est rendu à son domicile, le 18 juillet 2013. La conjointe de R.G. a alors proposé de revoir les assurances vie. Au cours de cette rencontre qui a duré environ trois heures, R.G. a contacté son représentant antérieur pour obtenir les informations nécessaires sur ses anciennes assurances aux fins de remplir le

CD00-1105

PAGE : 4

questionnaire de la proposition auprès de SSQ, mais celui-ci ne possédait pas toutes les informations complètes.

[13] Comme déjà mentionné, l'intimé a plaidé coupable sous chacun des six chefs d'accusation portés contre lui en l'espèce. Le comité traitera d'abord des cinq derniers pour ensuite passer à l'analyse du premier chef d'accusation en tenant compte de la preuve et des représentations additionnelles des parties à ce sujet.

#### **Les chefs d'accusation 2, 3, 4, 5 et 6**

[14] Les chefs 2 et 6 concernent les préavis de remplacement requis lorsque l'intimé a fait souscrire la proposition d'assurance SSQ. Dans le premier cas, il y avait absence de préavis et dans le deuxième, des erreurs ont été commises sur ceux-ci. L'intimé sera donc déclaré coupable sous chacun d'eux pour avoir contrevenu à l'article 22 (2) du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*. L'arrêt conditionnel des procédures sera ordonné quant aux autres dispositions invoquées au soutien du chef 6.

[15] Le chef 3 reproche à l'intimé de ne pas avoir recueilli tous les renseignements et de ne pas avoir procédé à une analyse complète et conforme des besoins financiers (ABF) de R.G. lors de la proposition auprès de SSQ. L'intimé a fait défaut notamment d'y indiquer les actifs du consommateur, les polices déjà détenues ou leurs caractéristiques. Il sera donc déclaré coupable sous ce chef pour avoir contrevenu à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*. L'arrêt conditionnel des procédures sera ordonné quant aux autres dispositions alléguées au soutien de ce chef.

[16] Le chef 4 reproche à l'intimé de ne pas avoir divulgué un contrat déjà existant lors de la proposition soumise au nouvel assureur et sera donc déclaré coupable pour avoir contrevenu à l'article 34 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[17] En ce qui concerne le chef 5, l'intimé n'a pas expédié le préavis de remplacement au siège de l'assureur dont le contrat était susceptible d'être remplacé, contrevenant ainsi à l'article 22 (4) du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* et en sera donc déclaré coupable.

#### **Le chef d'accusation 1**

[18] Ce chef reproche à l'intimé d'avoir créé ou risqué un découvert d'assurance à son client R.G., entre le 24 juillet et le 23 octobre 2013, en lui faisant signer des lettres

CD00-1105

PAGE : 5

d'annulation de police d'assurance et en les expédiant avant même l'émission de la police d'assurance vie proposée à la SSQ.

[19] Il ressort de la preuve que les cinq lettres d'annulation des polices d'assurance vie, signées le 18 juillet 2013, ont été envoyées le 22 juillet 2013 et qu'une confirmation de leur réception par les assureurs a été reçue le 24 juillet 2013. Selon la version même de l'intimé, R.G. souhaitait conserver celle qu'il détenait auprès d'Empire Vie au moins jusqu'à l'émission de la police proposée auprès de SSQ.

[20] R.G. a répondu au questionnaire des assureurs et a remis à l'intimé un chèque défrayant les primes de la nouvelle assurance avec SSQ. En attendant la décision de SSQ quant à l'octroi de cette nouvelle police, il bénéficiait d'une assurance temporaire immédiate pour une période de 90 jours, prenant fin le 18 octobre 2013<sup>1</sup>.

[21] R.G. a décidé, suivant les recommandations de son ancien représentant, de conserver ses polices et n'a pas donné suite aux avis l'invitant à subir les examens médicaux exigés pour la nouvelle police d'assurance<sup>2</sup>. Par conséquent, le 25 octobre 2013, SSQ lui a retourné un chèque en remboursement de la prime payée<sup>3</sup>.

[22] Force est de constater qu'il y a eu découvert d'assurance, à tout le moins du 19 au 23 octobre 2013, ce que le procureur de l'intimé reconnaît d'ailleurs. Il en impute toutefois la responsabilité au consommateur qui a négligé de se soumettre à l'examen médical et n'a pas informé l'intimé qu'il n'avait plus l'intention de s'assurer auprès de la SSQ. Sauf respect, le comité ne peut retenir cet argument puisque ce n'est pas le comportement du consommateur qui est en cause en l'espèce, mais bien celui du représentant.

[23] Le comité donnera suite au plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous ce chef d'accusation, celui-ci étant bien-fondé en faits et en droit et le déclarera coupable pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. L'arrêt conditionnel des procédures sera ordonné quant aux autres dispositions invoquées au soutien de ce chef.

[24] Quant aux représentations des parties à savoir si la mention, de la période du 24 juillet au 23 octobre 2013 à ce chef d'accusation, constitue un élément essentiel de l'infraction, le comité estime que cette question est devenue sans objet étant donné ce qui précède de sorte qu'il n'y a pas lieu de se prononcer sur celle-ci.

---

<sup>1</sup> Lettre de la SSQ datée du 8 juin 2015, jointe aux notes soumises par le procureur de l'intimé.

<sup>2</sup> Voir note 1.

<sup>3</sup> I-1.

CD00-1105

PAGE : 6

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**RÉITÈRE PRENDRE ACTE** du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous chacun des six chefs d'accusation contenus à la plainte;

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous le chef d'accusation 1, pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) **et ORDONNE** l'arrêt conditionnel des procédures quant aux articles 12, 24 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous le chef d'accusation 2, pour avoir contrevenu à l'article 22 (2) du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, c. D-9.2, r.10);

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous le chef d'accusation 3, pour avoir contrevenu à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, c. D-9.2, r.10) **et ORDONNE** l'arrêt conditionnel des procédures quant à l'article 27 la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2);

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous le chef d'accusation 4, pour avoir contrevenu à l'article 34 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous le chef d'accusation 5, pour avoir contrevenu à l'article 22 (4) du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, c. D-9.2, r.10);

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous le chef d'accusation 6, pour avoir contrevenu à l'article 22 (2) du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, c. D-9.2, r.10) **et ORDONNE** l'arrêt conditionnel des procédures quant aux articles 13 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

**CONVOQUE** les parties avec l'assistance du secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction.

CD00-1105

PAGE : 7

(s) Janine Kean

M<sup>e</sup> Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Marc Binette

M. Marc Binette, Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(s) Dyan Chevrier

M<sup>me</sup> Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Alain Galarneau  
POULIOT, CARON, PRÉVOST, BÉLISLE, GALARNEAU  
Procureurs de la partie plaignante

M<sup>e</sup> Mark Savard  
CENTRE LÉGAL FLEURY, s.e.n.c.  
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 2 juin 2015

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**



### 3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

# COMITÉ DE DISCIPLINE

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2015-07-01(A)

DATE : 21 octobre 2015

---

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
M. Dominic Roy, agent en assurance de dommages	Membre
Mme Diane D. Martz, agent en assurance de dommages	Membre

---

**Me KARINE LIZOTTE**, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

**ROCH NORMAND (3A)**, inactif et sans mode d'exercice

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 15 septembre 2015, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait pour procéder à l'audition de la plainte numéro 2015-07-01(A);

[2] Le syndic adjoint était alors représenté par Me Sébastien Tisserand et, de son côté, l'intimé se représentait seul;

#### I. La plainte

[3] L'intimé fait l'objet d'une plainte comportant deux (2) chefs d'accusation, soit :

1. Le ou vers le 14 mars 2013, Roch Normand a demandé, à un autre représentant en assurance de dommages des particuliers, l'émission d'une note de couverture de 30 jours pour une police d'assurance habitation d'Allstate no 158939499 pour les assurés M.B. et J.H. alors que :
  - a. les assurés n'avaient plus de police habitation en vigueur depuis décembre 2012,
  - b. le risque ne répondait plus aux normes de souscription de l'assureur,
  - c. il savait que les assurés allaient remettre la note de couverture à leur créancier hypothécaire pour leur financement,

2015-07-01(A)

PAGE: 2

commettant à chacune des occasions tant à l'endroit du courtier hypothécaire, de l'assureur que des clients une infraction à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 15, 27, 37(1), 37(7), 37(9) et 37(11) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

2. Le ou vers le 27 août 2014, Roch Normand a émis une note de couverture de 30 jours pour une police d'assurance habitation d'Allstate no 158939499 pour les assurés M.B. et J.H. alors que :
- a. les assurés n'avaient plus de police habitation en vigueur depuis décembre 2012,
  - b. il n'avait pas l'intention de faire émettre une nouvelle police,
  - c. le risque ne répondait pas aux normes de souscription de l'assureur,
  - d. le service de la souscription de l'assureur n'a jamais été informé de l'émission de la note de couverture,
  - e. il a utilisé le numéro d'une proposition de couverture de 2013 pour une police d'assurance qui n'a jamais été émise,
  - f. il savait que les assurés allaient remettre la note de couverture à leur créancier hypothécaire pour finaliser le financement,

commettant à chacune des occasions tant à l'endroit du courtier hypothécaire, de l'assureur que des clients une infraction à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 15, 27, 37(1), 37(7), 37(9) et 37(11) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[4] Avant même l'audition, l'intimé a enregistré, par écrit, un plaidoyer de culpabilité à l'encontre des deux (2) chefs d'accusation de la plainte;

[5] En conséquence, il fut reconnu coupable, séance tenante, des faits reprochés;

[6] Les parties ont alors procédé aux représentations sur sanction;

## II. Preuve sur sanction

[7] Me Tisserand a déposé de consentement l'ensemble de la preuve documentaire au soutien des accusations;

[8] Essentiellement, cette preuve a permis d'établir :

- Que l'intimé a demandé (P-6, p.1), le 14 mars 2013, à un autre représentant en assurance de dommages d'émettre une fausse note de couverture (P-4, p. 121) afin de dépanner un de ses clients (chef 1);
- Que l'intimé a émis, le 27 août 2014, une fausse note de couverture (P-4, p. 16) toujours dans le but d'aider son client (chef 2);

[9] De plus, les faits et gestes de l'intimé ont eu de graves conséquences puisque la résidence de son client fut l'objet d'un incendie majeur entraînant une perte de 560 000 \$;

2015-07-01(A)

PAGE: 3

[10] À l'époque des faits reprochés, l'intimé était directeur d'agence et il a immédiatement remis sa démission et il n'a pas l'intention de revenir à la pratique de la profession;

[11] À la décharge de l'intimé, celui-ci n'a tiré aucun profit de cette situation laquelle résulte de son désir d'aider un client mais au détriment de ses obligations déontologiques;

### III. Recommandations communes

[12] Me Tisserand propose conjointement avec l'intimé d'imposer à ce dernier les sanctions suivantes :

Chef 1 : une amende de 2 000 \$

Chef 2 : une amende de 2 000 \$ et une radiation de 90 jours

[13] À cela s'ajoutera un avis de publication dans un journal local ainsi que les frais de publication et les déboursés inhérents au dossier;

[14] Compte tenu que l'intimé ne pratique plus, il est recommandé que la radiation ne soit exécutoire qu'à compter de la remise en vigueur de son certificat;

[15] De son côté, l'intimé demande à bénéficier d'un délai de paiement de 12 mois afin de lui permettre d'acquitter le montant des amendes et des déboursés en 12 versements mensuels et égaux;

[16] Enfin, à l'appui de ses prétentions, Me Tisserand dépose un cahier de jurisprudence;

[17] L'analyse de cette jurisprudence démontre que les sanctions suggérées s'inscrivent dans l'échelle des sanctions habituellement imposées pour ce type d'infractions;

[18] Au-delà de circonstances aggravantes propres aux infractions commises, l'intimé doit tout de même bénéficier de plusieurs circonstances atténuantes telles que le plaidoyer de culpabilité et sa volonté de réorienter sa carrière dans un autre domaine;

[19] Cela dit, pour les motifs ci-après exprimés, le Comité considère que les recommandations communes sont justes et raisonnables;

### IV. Analyse et décision

[20] De façon générale, une recommandation commune formulée par les deux

2015-07-01(A)

PAGE: 4

parties doit recevoir l'assentiment du Comité de discipline, sauf exception<sup>1</sup>;

[21] De l'avis du Comité, les sanctions suggérées par les parties reflètent adéquatement, d'une part, la gravité objective des infractions et, d'autre part, les circonstances atténuantes dont l'intimé doit bénéficier;

[22] De plus, ces sanctions sont conformes à la jurisprudence en semblable matière et, en conséquence, elles s'inscrivent parfaitement dans l'échelle des sanctions habituellement imposées pour ce genre d'infraction;

[23] Pour l'ensemble de ces motifs, les sanctions suggérées par les parties seront entérinées par le Comité;

#### **PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :**

**PREND** acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé;

**DÉCLARE** l'intimé coupable des chefs 1 et 2 de la plainte et plus particulièrement comme suit :

**Chefs 1 et 2 :** pour avoir contrevenu à l'article 37(9) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (RLRQ, c. D-9.2, r.5);

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs 1 et 2 de la plainte;

**IMPOSE** à l'intimé les sanctions suivantes :

**Chef 1 :** une amende de 2 000 \$

**Chef 2 :** une amende de 2 000 \$ et une période de radiation temporaire de 90 jours, laquelle sera exécutoire à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé

**ORDONNE** la publication d'un avis de radiation temporaire à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;

**CONDAMNE** l'intimé au paiement de tous les déboursés incluant, le cas échéant, les frais de publication de l'avis de radiation temporaire;

**ACCORDE** à l'intimé un délai de paiement de 12 mois pour acquitter le montant des amendes et déboursés en 12 versements mensuels égaux et consécutifs débutant le 31<sup>e</sup> jour suivant la date de signification de la présente décision.

<sup>1</sup> *Langlois c. Dentistes*, 2012 QCTP 52;

2015-07-01(A)

PAGE: 5

---

Me Patrick de Niverville, avocat  
Président

---

M. Dominic Roy, agent en assurance de  
dommages  
Membre

---

Mme Diane D. Martz, agent en assurance de  
dommages  
Membre

Me Sébastien Tisserand  
Procureur de la partie plaignante

M. Roch Normand  
Partie intimée, se représentant seul

Date d'audience : 15 septembre 2015

### 3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

### 3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.



# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
  - 4.6 Autres décisions
-

## 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

## 4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

## 4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-



## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Groupama S.A.**

Avis de modification de permis – Imposition d'une restriction  
*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 6 novembre 2015, le permis d'assureur de Groupama S.A. afin de limiter les activités à la gestion des polices existantes dans les catégories d'assurance suivantes :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance de biens                           | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance des chaudières et des machines     | - Assurance maritime          |

Le représentant principal au Québec est, Madame Enda Wong, de McMillan LLP dont la place d'affaires est située au 1000, Sherbrooke Ouest, Bureau 2700, Montréal (Québec) H3A 3G4.

Le siège de l'assureur est situé au 8-10 rue d'Astorg, 75383 Paris Cedex 08, France.

Fait le 24 novembre 2015

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 6.

## Marchés de valeurs et des instruments dérivés

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.



## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

### 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### Corporation pharmaceutique Nymox

Interdit à Corporation pharmaceutique Nymox et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de son rapport financier intermédiaire, son rapport de gestion intermédiaires et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 septembre 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 25 novembre 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0256

#### Parallel Energy Trust

Interdit à Parallel Energy Trust et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 septembre 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 23 novembre 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0253

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de placement immobilier BTB	20 novembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Technologies Ortho Régénératives Inc.	24 novembre 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Enbridge Gas Distribution Inc.	23 novembre 2015	Ontario
EPCOR Utilities Inc.	20 novembre 2015	Alberta
Financial 15 Split Corp.	19 novembre 2015	Ontario
FNB d'obligations canadiennes échelonnées 1-5 ans RBC	20 novembre 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB stratégique leaders d'actions mondiales RBC FNB stratégique leaders de dividendes mondiaux RBC	20 novembre 2015	Ontario
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC	20 novembre 2015	Ontario
Franco-Nevada Corporation	17 novembre 2015	Ontario
Mandat privé d'obligations à prime Dynamique Mandat privé Catégorie d'obligations à prime Dynamique	23 novembre 2015	Ontario
Perpetual Energy Inc.	23 novembre 2015	Alberta
TransCanada PipeLines Limited	19 novembre 2015	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
CO <sub>2</sub> Solutions Inc.	23 novembre 2015	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Fonds d'actions mondiales Primerica (auparavant fonds de croissance active Primerica) Fonds équilibré canadien de croissance	23 novembre 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Primerica ( <i>auparavant fonds de croissance Primerica</i> )		
Fonds équilibré mondial de croissance Primerica ( <i>auparavant fonds de croissance modérée Primerica</i> )		
Fonds équilibré à rendement Primerica ( <i>auparavant fonds de croissance conservateur Primerica</i> )		
Fonds de revenu Primerica		
Fonds du marché monétaire canadien Primerica		
Fonds équilibré Blue Chip Dynamique	23 novembre 2015	Ontario
Fonds d'actions Blue Chip Dynamique		
Fonds mondial équilibré Dynamique		
Fonds d'actions mondiales Dynamique		
Fonds de dividendes Dynamique		
Fonds de revenu de dividendes Dynamique		
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique		
Fonds de petites entreprises Dynamique		
Fonds de rendement stratégique Dynamique		
Fonds d'obligations Avantage Dynamique		
Fonds d'obligations canadiennes Dynamique		
Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique		
Fonds de titres de créance diversifiés Dynamique		
Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique		
Fonds de titres de qualité à taux variable Dynamique		
Fonds du marché monétaire Dynamique		
Fonds d'obligations à court terme Dynamique		
Fonds d'obligations stratégique Dynamique		
Fonds neutre de devises américaines		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Power Dynamique		
Fonds Croissance américaine Power Dynamique		
Fonds équilibré Power Dynamique		
Fonds Croissance canadienne Power Dynamique		
Fonds Croissance mondiale Power Dynamique		
Fonds de petites sociétés Power Dynamique		
Fonds de rendement spécialisé Dynamique		
Fonds diversifié d'actif réel Dynamique		
Fonds d'achats périodiques Dynamique		
Fonds de revenu énergétique Dynamique		
Fonds de services financiers Dynamique		
Fonds mondial d'infrastructures Dynamique		
Fonds immobilier mondial Dynamique		
Fonds de métaux précieux Dynamique		
Fonds de rendement à prime Dynamique		
Fonds de ressources Dynamique		
Portefeuille de croissance Stratégique Dynamique		
Portefeuille de revenu Stratégique Dynamique		
Fonds Valeur américaine Dynamique		
Fonds canadien de dividendes Dynamique		
Fonds de dividendes Avantage Dynamique		
Fonds Valeur européenne Dynamique		
Fonds Valeur Extrême-Orient Dynamique		
Fonds mondial de répartition d'actif Dynamique		
Fonds mondial de découverte Dynamique		
Fonds mondial de dividendes Dynamique		
Fonds Valeur mondiale Dynamique		
Fonds de dividendes américains Avantage Dynamique		
Fonds de revenu mensuel américain		



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Dynamique		
Fonds Valeur équilibré Dynamique		
Fonds Valeur du Canada Dynamique		
Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra		
Portefeuille équilibré DynamiqueUltra		
Portefeuille défensif DynamiqueUltra		
Portefeuille Actions DynamiqueUltra		
Portefeuille Croissance DynamiqueUltra		
Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique		
Catégorie équilibrée américaine Blue Chip Dynamique		
Catégorie de revenu de dividendes Dynamique		
Catégorie de rendement d'actions privilégiées Dynamique		
Catégorie de rendement stratégique Dynamique		
Catégorie d'obligations Avantage Dynamique		
Catégorie de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique		
Catégorie Marché monétaire Dynamique		
Catégorie Croissance américaine Power Dynamique		
Catégorie équilibrée Power Dynamique		
Catégorie Croissance canadienne Power Dynamique		
Catégorie mondiale équilibrée Power Dynamique		
Catégorie Croissance mondiale Power Dynamique		
Catégorie mondiale navigateur Power Dynamique		
Catégorie Croissance gérée Power Dynamique		
Catégorie Valeur américaine Dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Valeur canadienne Dynamique		
Catégorie de dividendes Avantage Dynamique		
Catégorie Valeur EAFE Dynamique		
Catégorie de marchés émergents Dynamique		
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique		
Catégorie mondiale de découverte Dynamique		
Catégorie mondiale de dividendes Dynamique		
Catégorie Valeur mondiale Dynamique		
Catégorie d'occasions de croissance et de revenu Dynamique		
Catégorie Valeur équilibrée Dynamique		
Catégorie de rendement spécialisé Dynamique		
Catégorie d'énergie stratégique Dynamique		
Catégorie aurifère stratégique Dynamique		
Catégorie de ressources stratégique Dynamique		
Catégorie secteurs américains Dynamique		
Portefeuille Catégorie équilibrée DynamiqueUltra		
Portefeuille Catégorie croissance équilibrée DynamiqueUltra		
Portefeuille Catégorie prudente DynamiqueUltra		
Portefeuille Catégorie Actions DynamiqueUltra		
Portefeuille Catégorie Croissance DynamiqueUltra		
Catégorie équilibrée tactique Aurion Dynamique		
Catégorie d'obligations à rendement total Aurion Dynamique		
Catégorie Croissance mondiale PGD		
Catégorie de ressources PGD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Valeur équilibrée PGD		
Fonds Scotia des bons du Trésor	20 novembre 2015	Ontario
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor		
Fonds Scotia du marché monétaire		
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US		
Fonds Scotia hypothécaire de revenu		
Fonds Scotia de revenu moyen		
Fonds Scotia d'obligations		
Fonds Scotia de revenu canadien		
Fonds Scotia d'obligations en \$ US		
Fonds Scotia d'obligations mondiales		
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié		
Fonds Scotia revenu avantage		
Fonds Scotia canadien équilibré		
Fonds Scotia équilibré de dividendes		
Fonds Scotia de perspectives équilibrées		
Fonds Scotia équilibré mondial		
Fonds Scotia équilibré en \$ US		
Fonds Scotia de dividendes canadiens		
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre		
Fonds Scotia de croissance canadienne		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation		
Fonds Scotia des ressources		
Fonds Scotia de dividendes américains		
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre		
Fonds Scotia de potentiel américain		
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur		
Fonds Scotia européen		
Fonds Scotia de la région du Pacifique		
Fonds Scotia d'Amérique latine		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Scotia de dividendes mondiaux		
Fonds Scotia de croissance mondiale		
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation		
Fonds Scotia potentiel mondial		
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien		
Fonds Scotia indiciel canadien		
Fonds Scotia indiciel américain		
Fonds Scotia indiciel Nasdaq		
Fonds Scotia indiciel international		
Portefeuille de revenu Sélection Scotia		
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia		
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia		
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia		
Fonds Scotia du marché monétaire Fonds Scotia de revenu canadien	20 novembre 2015	Ontario
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes		
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes		
Fonds Scotia d'obligations à court terme		
Fonds Scotia de revenu à taux variable		
Fonds Scotia hypothécaire de revenu		
Fonds Scotia revenu avantage		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes		
Fonds Scotia de dividendes canadiens		
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation		
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains		
Fonds privé Scotia de dividendes américains		
Fonds privé Scotia d'actions américaines		
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers		
Fonds privé Scotia international d'actions de base		
Fonds VDV Lysander	23 novembre 2015	Ontario
iShares Conservative Core Portfolio Builder Fund	23 novembre 2015	Ontario
iShares Growth Core Portfolio Builder Fund		
iShares Global Completion Portfolio Builder Fund		
iShares Alternatives Completion Portfolio Builder Fund		
Les Entreprises Cara Limitée	19 novembre 2015	Ontario
Mandat privé de marché monétaire canadien Mackenzie	23 novembre 2015	Ontario
Mandat privé de revenu fixe mondial Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu mondial prudent Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu mondial Mackenzie		
Mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie		
Mandat privé d'actions américaines Mackenzie1		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Mandat privé d'actions mondiales Mackenzie		
Catégorie mandat privé équilibré de revenu Mackenzie		
Catégorie mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie		
Catégorie mandat privé d'actions américaines Mackenzie		
Catégorie mandat privé d'actions mondiales Mackenzie		
Next Edge AHL Fund	18 novembre 2015	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Financial 15 Split Corp.	20 novembre 2015	Ontario
Fonds de revenu amélioré Canoe	23 novembre 2015	Alberta
Fonds mondial de revenu Canoe		
Fonds de rendement élevé stratégique Canoe		
Catégorie canadienne de revenu mensuel Canoe		
Catégorie canadienne de répartition d'actifs Canoe		
Catégorie nord-américaine de revenu mensuel Canoe		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie de revenu d'actions Canoe		
Catégorie mondiale de revenu d'actions Canoe		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	23 novembre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	23 novembre 2015	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	23 novembre 2015	19 octobre 2015
Banque de Montréal	17 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	17 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	18 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	18 novembre 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	18 novembre 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	18 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	18 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	19 novembre 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	23 novembre 2015	20 juin 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	10 novembre 2015	20 décembre 2013
Brookfield Renewable Energy Partners L.P.	18 novembre 2015	12 mai 2015
Fiducie de placement immobilier propriétés de choix	18 novembre 2015	14 octobre 2015
La Banque Toronto-Dominion	17 novembre 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	18 novembre 2015	13 juin 2014
Société Financière Manuvie	17 novembre 2015	13 décembre 2013

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.2 Dispenses de prospectus

### Peregrine Diamonds Ltd.

Vu le placement de droits de Peregrine Diamonds Ltd. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 17 novembre 2015 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 5 octobre 2015, de l'avis prévu au paragraphe 2.1 a) du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 7 octobre 2015 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 282 663 598 droits de souscription, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 18 novembre 2015.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2403660

Décision n°: 2015-FS-0150



Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
AbbVie Inc.	2015-05-14	202 088 363
Auctus Property Fund Limited Partnership	2015-09-30	27 905 000 \$
Banque Royale du Canada	2015-10-15	6 452 000 \$
Banque Royale du Canada	2015-10-15	2 580 800 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Banque Royale du Canada	2015-10-16	5 082 000 \$
Berry Plastics Corporation	2015-10-01	16 751 130 \$
Commonwealth Bank of Australia	2015-08-25	3 606 959 \$
Econo-Malls Limited Partnership #21	2015-10-07	7 950 010 \$
Highland Copper Company Inc.	2015-10-06	3 663 965 \$
Immobilier HayesCor Inc.	2015-10-05	700 000 \$
Jet Gold Corp.	2015-10-02	174 375 \$
Jet Gold Corp.	2015-10-20	74 375 \$
Neptune Finco Corp.	2015-10-09	40 456 250 \$
Oculus Visiontech Inc.	2015-10-15	2 240 000 \$
Penfund Capital Fund V-A Limited Partnership	2015-10-15	98 000 000 \$
Perisson Petroleum Corporation	2015-10-13	200 000 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2015-10-15	1 256 036 \$
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2015-10-15	9 890 829 \$
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2015-09-25 et 2015-10-01	260 000 \$
Trez Capital Prime Trust	2015-10-05 et 2015-10-08	5 588 226 \$
Trez Capital Yield Trust US	2015-10-05, 2015-10-06, 2015-10-08 et 2015-10-09	1 547 456 \$
WPX Energy, Inc.	2015-07-22	19 539 000 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **Banque Nationale Investissements inc.**

Vu la demande présentée par Banque Nationale Investissements inc. (le « déposant » ou « BNI »), agissant pour le compte des Portefeuilles privés BNI, auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 juin 2015;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1);

Vu le *Règlement sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1, r. 50) (le « Règlement »);

Vu les termes définis dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (RLRQ, c.V1.1, r. 3) et dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (RLRQ, c. V-1.1, r. 39) (le « Règlement 81-102 »).

Vu les termes définis suivants :

« fonds visés » : les quatorze organismes de placement collectifs (« OPC ») énumérés en annexe sous le nom de « Portefeuilles privés BNI » établis par le déposant et des membres de son groupe et utilisés par Trust Banque Nationale inc. (« TBN ») et Société de Fiducie Natcan (« SFN ») dans le cadre du Service de Gestion privée de placement. Auparavant, ces OPC étaient offerts sous la désignation « Caisses privées TBN »;

« participant » : un investisseur ayant investi des sommes dans le cadre du Service de Gestion privée de placement et qui a acquis des titres de la Série GPP des fonds visés;

« Service de Gestion privée de placement » : le service de gestion de portefeuille sous mandat discrétionnaire offert sous le nom « Gestion privée de placement » par TBN et SFN;

« Service de Gestion privée de patrimoine BNI » : le service de répartition d'actif offert par le déposant sous le nom « Gestion privée de patrimoine BNI » depuis le 2 novembre 2015;

« Série GPP » : la Série GPP de titres des fonds visés offerte aux participants dans le cadre du Service de Gestion privée de placement en vertu d'une dispense de prospectus prévue au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (RLRQ, c. V-1.1, r. 19);

« Série N et Série NR » : les nouvelles séries de titres des fonds visés offertes qu'aux épargnants qui participent au nouveau Service de Gestion privée de patrimoine BNI. La Série N et la Série NR sont placées au moyen d'un prospectus simplifié régi par le *Règlement 81-101 sur le régime des organismes de placement collectif* (RLRQ, c. V-1.1, r. 38) pour lequel l'Autorité a octroyé son visa le 28 octobre 2015;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (RLRQ, c. A-33.2);

Vu la demande pour dispenser les fonds visés de l'application de l'obligation prévue au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement relativement au paiement des droits sur la valeur globale des titres placés auprès des participants dans le cadre de l'opération (définie ci-après) (la « dispense souhaitée »);

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. le déposant est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne des sociétés par actions*;
2. le siège du déposant est situé au 1100, boul. Robert-Bourassa, 10e étage, Montréal (Québec), H3B 2G7;
3. le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds visés;
4. le déposant est dûment inscrit auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, courtier en épargne collective et courtier en planification financière;
5. TBN agit à titre de fiduciaire des fonds visés;
6. TBN est dûment inscrite auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de portefeuille, courtier sur le marché dispensé et gestionnaire de fonds d'investissement;
7. SFN n'est pas inscrite auprès de l'Autorité; toutefois, elle est inscrite ou autorisée à exercer à titre de gestionnaire de portefeuille dans les provinces canadiennes où elle offre ce service;
8. TBN et SFN offrent notamment des services de gestion de portefeuille discrétionnaire à leurs clients au moyen de comptes gérés;
9. TBN, SFN et le déposant ont décidé de modifier le Service de Gestion privée de placement afin qu'il devienne le Service de Gestion privée de patrimoine BNI et, pour des raisons d'efficacité opérationnelle, TBN et SFN comptent mettre fin au Service de Gestion privée de placement et à l'offre de Série GPP avant la fin de l'année 2016;
10. le déposant prévoit offrir le Service de Gestion privée de patrimoine BNI aux investisseurs désirant souscrire des titres des fonds visés dans le cadre d'un service de répartition d'actif (comme défini à l'article 1.1 du Règlement 81-102). Pour ce faire, BNI a créé les Série N et Série NR. Ces nouvelles séries présentent des caractéristiques différentes de la Série GPP, dont notamment une structure de frais plus avantageuse pour la plupart des participants. Le Service de Gestion privée de patrimoine BNI proposera des rééquilibrages périodiques tactiques du portefeuille du détenteur des Série N et Série NR selon une pondération cible préétablie;
11. chaque participant ayant investi dans la Série GPP sera invité à rencontrer un planificateur financier BNI afin que celui-ci lui explique le nouveau Service de Gestion privée de patrimoine BNI. Chaque participant désirant adhérer au nouveau service signera une convention à cet effet. Le transfert des participants au nouveau Service de Gestion privée de patrimoine BNI se fera progressivement. À la suite de la signature de la convention, le déposant procédera aux rachats de titres émis et en circulation de la Série GPP des fonds visés détenus par les participants et, avec le produit de ces rachats, procédera aux souscriptions de titres des Série N et Série NR du même fonds visé (l'« opération »);
12. aux fins de la dispense souhaitée, la valeur des titres placés dans les Série N et Série NR des fonds visés correspondra à la valeur des titres de la Série GPP du même fonds visé qui était détenu par les participants avant l'opération;
13. du point de vue de leurs investissements dans les fonds visés, les participants seront dans la même situation au terme de l'opération que celle dans laquelle ils se trouvaient avant celle-ci;

14. l'opération s'étalera sur une période d'environ 10 mois, soit de novembre 2015 à août 2016;
15. l'application des dispositions prévues au paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 268 du Règlement aux placements des titres des Série N et Série NR des fonds visés dans le cadre de l'opération entraînerait de façon indirecte un dédoublement des droits payables à l'Autorité;
16. ni le déposant, ni TBN, ni les fonds visés ne sont en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières du Québec;
17. avant l'opération, dans le cadre du Service de Gestion privée de placement, les droits prévus au paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 267 du Règlement pour les titres placés auprès des participants par les fonds visés ont été dûment versés à l'Autorité.

Vu la recommandation de la directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue à l'effet que l'octroi de la dispense souhaitée n'est pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée.

Fait à Montréal, le 20 novembre 2015.

Gilles Leclerc  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n<sup>o</sup>: 2015-SMV-0055

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

## 6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

Aucune information.

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujéti

#### Corporation Technologies Wanted

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Corporation Technologies Wanted.

Décision n°: 2015-FIIC-0255

#### Troy Resources Limited

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Troy Resources Limited.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2015-SMV-0056

### 6.9.5 Divers

Aucune information.



## 6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

## ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ABITIBI ROYALTIES INC.	2015-09-30
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2015-10-11
ALVOPETRO ENERGY LTD.	2015-09-30
ATEBA RESOURCES INC.	2015-09-30
ATLANTA GOLD INC.	2015-09-30
ATMANCO INC.	2015-09-30
BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.	2015-09-30
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	2015-09-30
CAT.PORTEFEUILLE DE RENDEMENT EN CAPITAL STRATEGIQUE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES PROFIL (#6103)	2015-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES PROFIL (#6103)	2015-09-30
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES PROFIL (#6103)	2015-09-30
CATEGORIE COMBINEE EQUILIBREE CANADIENNE INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE CROISSANCE EUROPEENNE INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE CROISSANCE INTERNATIONALE INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE D'EXCELLENCE CANADIENNE DE CROISSANCE INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENNE PLUS TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES MONDIALE TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE DESTINEE MONDIALE TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE ENERGIE TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE FONDAMENTAUX MARCHES EMERGENTS FTSE RAFI POWERSHARES (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE INDICE A FAIBLE VOLATILITE CANADIEN POWERSHARES (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE INDICE ACTIONS PRIVILEGIEES CANADIENNES POWERSHARES (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE INDICE CANADIEN DIVIDENDES POWERSHARES (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE INDICE FONDAMENTAL CANADIEN FTSE RAFI POWERSHARES (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE INTERNATIONALE DES SOCIETES TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS PROFIL (#6103)	2015-09-30
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE MONDIALE D'ANALYSE FONDAMENTALE TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE OBLIGATIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE OCCASIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE PETITES SOCIETES AMERICAINES TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE PETITES SOCIETES MONDIALES TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE RENDEMENT DIVERSIFIE TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE REVENU A COURT TERME INVESCO (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE SOCIETES AMERICAINES TRIMARK (#6795)	2015-09-30
CATEGORIE TRIMARK CANADIENNE (#6795)	2015-09-30
CLEGHORN MINERALS LTD.	2015-09-30
CNH CAPITAL CANADA RECEIVABLES TRUST	2015-09-30
CPI CARD GROUP INC.	2015-09-30
DUALEX ENERGY INTERNATIONAL INC.	2015-09-30
EMGOLD MINING CORPORATION	2015-09-30
EQUITORIAL EXPLORATION CORP.	2015-09-30
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	2015-09-30
FIDUCIE DE TITRISATION AUTOMOBILE FORD	2015-09-30
FIDUCIE DE TITRISATION DE PROGRAMME DE FINANCEMENT DES STOCKS AUTOMOBILE FORD	2015-09-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES PROFIL (#6103)	2015-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PROFIL (#6103)	2015-09-30
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES PROFIL (#6103)	2015-09-30
FONDS D'ACTIONS PUR CANADA INVESCO (#6795)	2015-09-30
FONDS D'EXCELLENCE CANADIEN DE CROISSANCE INVESCO (#6795)	2015-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS TACTIQUE POWERSHARES (#6795)	2015-09-30
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL INVESCO (#6795)	2015-09-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN INVESCO (#6795)	2015-09-30
FONDS DE MARCHES EMERGENTS PROFIL (#6103)	2015-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER PRO	2015-09-30
FONDS DE REPARTITION INVESCO (#6795)	2015-09-30
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE PROFIL (#6103)	2015-09-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN INVESCO (#6795)	2015-09-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO (#6795)	2015-09-30
GEORGE WESTON LIMITEE	2015-10-10
GESTION ACE AVIATION INC.	2015-09-30
GITENNES EXPLORATION INC.	2015-09-30
GROUPE DMD CONNEXIONS SANTE NUMERIQUES INC.	2015-09-30
HUNTINGTON EXPLORATION INC.	2015-09-30
INTEMA SOLUTIONS INC.	2015-09-30
IOU FINANCIAL INC.	2015-09-30
JAGUAR MINING INC.	2015-09-30
KOBEX CAPITAL CORP.	2015-09-30
LABORATOIRES ENGAGEMENT INC.	2015-09-30
LEUCROTTA EXPLORATION INC.	2015-09-30
LGX OIL + GAS INC.	2015-09-30
M PHARMACEUTICAL INC.	2015-09-30
MACLOS CAPITAL INC.	2015-09-30
MARQUEE ENERGY LTD.	2015-09-30
MILLROCK RESOURCES INC.	2015-09-30
MINERAUX MAUDORE LTEE	2015-09-30
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE	2015-09-30
MINES INDEPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2015-09-30
MITEC TECHNOLOGIES INC.	2015-09-30

*RAPPORTS TRIMESTRIELS*

	Date du document
MORIEN RESOURCES CORP.	2015-09-30
NUNAVIK NICKEL MINES LTD.	2015-09-30
NYX GAMING GROUP LIMITED	2015-09-30
ORCA GOLD INC.	2015-09-30
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2015-09-30
PESA CORPORATION	2015-09-30
PETRICHOR ENERGY INC.	2015-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE BLACKROCK (#35561)	2015-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE BLACKROCK (#35561)	2015-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
PORTEFEUILLE DE RENDEMENT STRATEGIQUE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-09-30
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE A REVENU MENSUEL BLACKROCK (#35561)	2015-09-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE BLACKROCK (#35561)	2015-09-30
PORTEFEUILLE MODERE BLACKROCK (#35561)	2015-09-30
PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE BLACKROCK (#35561)	2015-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT BLACKROCK (#35561)	2015-09-30
PYROGENESIS CANADA INC.	2015-09-30
RAINMAKER ENTERTAINMENT INC.	2015-09-30
REGIME FIDUCIAIRE D'EPARGNE-ETUDES GLOBAL (LE)	2015-09-30
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	2015-09-30
RESSOURCES MINIERES RADISSON INC.	2015-09-30
RESSOURCES ROBEX INC.	2015-09-30
RESSOURCES SIRIOS INC.	2015-09-30
ROUTE1 INC.	2015-09-30
SANDSPRING RESOURCES LTD.	2015-09-30
SECTION ROUGE MEDIA INC.	2015-09-30
SHORELINE ENERGY CORP.	2015-09-30
SKI SUTTON INC.	2015-09-30
SMTC CORPORATION	2015-09-30
SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE VIOR INC.	2015-09-30
TECHNOLOGIES PEAK POSITIONING INC. (LES)	2015-09-30
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2015-09-30
URANIUM VALLEY MINES LTD.	2015-09-30
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	2015-09-30

*ÉTATS FINANCIERS ANNUELS*

	Date du document
EXFO INC.	2015-08-31
GROUPE SPORTSCENE INC.	2015-08-30
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	2015-08-31
METRO VANCOUVER PROPERTIES CORP.	2015-08-31
OPSENS INC.	2015-08-31

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

	Date du document
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2015-08-31
RDM CORPORATION	2015-09-30
ROGERS SUGAR INC.	2015-10-03

**RAPPORTS ANNUELS**

	Date du document
EXFO INC.	2015-08-31
GROUPE SPORTSCENE INC.	2015-08-30
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	2015-08-31
METRO VANCOUVER PROPERTIES CORP.	2015-08-31
OPSENS INC.	2015-08-31
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2015-08-31
RDM CORPORATION	2015-09-30
ROGERS SUGAR INC.	2015-10-03

**CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION**

	Date du document
ABSOLUTE SOFTWARE CORPORATION	
ADVANTEX MARKETING INTERNATIONAL INC.	
AMI RESOURCES INC.	
CANAMEX RESOURCES CORP.	
CATEGORIE CROISSANCE GEREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD (#2884)	
CATEGORIE D'ENERGIE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE D'OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE D'OCCASIONS DE CROISSANCE ET DE REVENU DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE DE RENDEMENT D' ACTIONS PRIVILEGIEES DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE DE RENDEMENT SPECIALISE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE DE RESSOURCES PGD (#2884)	
CATEGORIE DE RESSOURCES STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE DE STRATEGIES D'OBLIGATIONS DE SOCIETES DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE EQUILIBREE AMERICAINE BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE EQUILIBREE TACTIQUE AURION DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MONDIAL DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MONDIALE D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	

## CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
CATEGORIE MONDIALE DE REPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MONDIALE NAVIGATEUR POWER DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE SECTEURS AMERICAINS DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE VALEUR AMERICAINE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE VALEUR EAFE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE PGD (#2884)	
CHINOOK TYEE INDUSTRY LIMITED	
DHX MEDIA LTD.	
EXFO INC.	
GROUPE SPORTSCENE INC.	
MANDAT PRIVE CATEGORIE DE PLACEMENTS SPECIALISES DYNAMIQUE (#2884)	
MANDAT PRIVE CATEGORIE DE RENDEMENT PRUDENT DYNAMIQUE (#2884)	
MANDAT PRIVEE CATEGORIE D' ACTIONS AMERICAINES DYNAMIQUE (#2884)	
MANDAT PRIVEE CATEGORIE D' ACTIONS CANADIENNES DYNAMIQUE (#2884)	
MANDAT PRIVEE CATEGORIE D' ACTIONS MONDIALES DYNAMIQUE (#2884)	
MANDAT PRIVEE CATEGORIE DE RENDEMENT MONDIAL DYNAMIQUE (#2884)	
MASON GRAPHITE INC.	
NEVADA EXPLORATION INC.	
PORTEFEUILLE CATEGORIE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#2884)	
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	
PORTEFEUILLE CATEGORIE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS (#15863)	
PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#2884)	
PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE MARQUIS (#15863)	
PORTEFEUILLE DEFENSIF DYNAMIQUEULTRA (#2884)	
POSTMEDIA NETWORK CANADA CORP.	
SKI SUTTON INC.	
SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. AURIFERE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. MONDIAL POWER DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE (#2884)	
SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE VIOR INC.	

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*

	Date du document
TECHNOLOGIES BIOFLEX INC.	
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	

*NOTICE ANNUELLE*

	Date du document
EXFO INC.	2015-08-31
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	2015-08-31
OPSENS INC.	2015-08-31
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2015-08-31
POSTMEDIA NETWORK CANADA CORP.	2015-08-31
RDM CORPORATION	2015-09-30
ROGERS SUGAR INC.	2015-10-03
SOCIETE CALDWELL INTERNATIONALE INC. (LA)	2015-08-31



## ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

**Liste des symboles SEDI**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

<p><b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b></p> <p>1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres</p> <p>2 : Filiale de l'émetteur assujetti</p> <p>3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.</p> <p>4 : Administrateur d'un émetteur assujetti</p> <p>5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti</p> <p>6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3</p> <p>7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6</p> <p>8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié</p> <p><b>NATURE DE L'OPÉRATION</b></p> <p><b>Généralités</b></p> <p>00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI</p> <p>10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché</p> <p>11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément</p> <p>15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus</p> <p>16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus</p> <p>22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition</p> <p>30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat</p> <p>35 : Dividende en actions</p> <p>36 : Conversion ou échange</p> <p>37 : Division ou regroupement d'actions</p> <p>38 : Rachat – annulation</p> <p>40 : Vente à découvert</p>	<p>45 : Contrepartie d'un bien</p> <p>46 : Contrepartie de services</p> <p>47 : Acquisition ou aliénation par don</p> <p>48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs</p> <p><b>Dérivés émis par l'émetteur</b></p> <p>50 : Attribution d'options</p> <p>51 : Levée d'options</p> <p>52 : Expiration d'options</p> <p>53 : Attribution de bons de souscription</p> <p>54 : Exercice de bons de souscription</p> <p>55 : Expiration de bons de souscription</p> <p>56 : Attribution de droits de souscription</p> <p>57 : Exercice de droits de souscription</p> <p>58 : Expiration de droits de souscription</p> <p>59 : Exercice au comptant</p> <p><b>Dérivés émis par un tiers</b></p> <p>70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers</p> <p><b>Divers</b></p> <p>90 : Changements relatifs à la propriété</p> <p>97 : Autres</p> <p>99 : Correction d'information</p> <p><b>NATURE DE L'EMPRISE</b></p> <p>D : Propriété directe</p> <p>I : Propriété indirecte</p> <p>C : Contrôle</p> <p><b>AUTRES MENTIONS</b></p> <p>O : Opération originale</p> <p>M : Première modification</p> <p>M' : Deuxième modification</p> <p>M" : Troisième modification, etc.</p> <p>R : Opération déclarée hors délai (en retard).</p>	<p>* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.</p> <p><b>AVIS</b></p> <p>L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).</p> <p>Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 5 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.</p>
---	--	---

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>01 Communique Laboratory Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Train, William, Archibald	4		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		505 500
<b>Absolute Software Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Olsen, Errol	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	15 000		70 158*
Ryan, Daniel	4		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	400		25 400
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(400)		25 000
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	12 100		37 100
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(12 100)		25 000
			O	2015-11-25	D	51 - Exercice d'options	12 500		37 500
<i>Droits Phantom Share Units</i>									
Olsen, Errol	5		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 767		36 767*
<i>Options</i>									
Olsen, Errol	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	3.8900	205 000*
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	5.1000	197 500*
Ryan, Daniel	4		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(400)		164 600
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(12 100)		152 500
			O	2015-11-25	D	51 - Exercice d'options	(12 500)		140 000
<b>ACTIVEnergy Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
ACTIVEnergy Income Fund	1		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.4500	32 939 938
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.5400	32 940 338
<b>Ag Growth International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Gary Keith	4, 5		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	29.3700	130 114
			O	2015-11-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000		160 114
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 641)	29.5900	146 473
Braun, Ronald Edwin	5		O	2015-11-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000		18 243
Close, Timothy Jackson	5		O	2015-11-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000	25000.0000	33 185
			O	2015-11-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 914	29.5900	39 099
Donner, Daniel Paul	5		O	2015-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 667		44 324
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 125)	29.5900	32 199
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2015-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000		65 644
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	29.5900	54 144
<i>Droits Share Award Incentive Plan</i>									
Anderson, Gary Keith	4, 5		O	2015-11-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		0
Braun, Ronald Edwin	5		O	2015-11-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		10 000
Close, Timothy Jackson	5		O	2015-11-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 000)		20 000
Donner, Daniel Paul	5		O	2015-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 667)		13 333
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2015-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 000)		20 000
<b>Air Canada</b>									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Howlett, Kevin C.	5		O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	18 750	1.5900	31 100
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 750)	10.5900	12 350
Rovinescu, Calin	4, 5		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.9700	30 000
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	11.0700	0
			O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.9700	40 000
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	11.1000	0
			O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.9700	30 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	11.1300	0
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.9700	20 000
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	11.2000	0
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.9700	20 000
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	11.1500	0
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	2 700	0.9700	2 700
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	11.1600	0
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	17 300	0.9700	17 300
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 300)	11.1800	0
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.9700	40 000
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 989)	11.1200	25 011
<i>Options</i>									
Rovinescu, Calin	4, 5		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.9700	170 000
			O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.9700	130 000
			O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.9700	100 000
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.9700	80 000
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.9700	60 000
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(2 700)	0.9700	57 300
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(17 300)	0.9700	40 000
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.9700	0
<i>Options (Long-Term Incentive Plan)</i>									
Howlett, Kevin C.	5		O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	(18 750)	1.5900	275 948
<b>Alamos Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
McCluskey, John	4, 5		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.8250	328 500*
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.8300	333 500
<b>Alaris Royalty Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2015-11-25	D	97 - Autre	21 144	24.5700	53 421
Driscoll, Darren John	5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	30 000	11.5600	278 564
			O	2015-11-25	D	97 - Autre	25 161	24.5700	303 725
King, Stephen Walter	4, 5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	150 000	11.5600	612 548
			O	2015-11-25	D	97 - Autre	42 713	24.5700	655 261
KRAWETZ, CURTIS JAMES	5		O	2015-11-25	D	97 - Autre	6 766	24.5700	27 789
Lee, Jack Chuck	4		O	2015-11-25	D	97 - Autre	6 250	24.5700	196 750
Ritchie, Mary	4		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.5800	24 900
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	24.5600	24 300
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.5500	24 000
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.4500	23 900
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.4400	23 600
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.4300	23 400
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	24.4100	23 000
<i>Droits Restricted Share units</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2015-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 144)		8 664
			O	2015-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 000		21 664
Driscoll, Darren John	5		O	2015-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 161)		11 256
			O	2015-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 000		35 256
King, Stephen Walter	4, 5		O	2015-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(42 713)		20 749
			O	2015-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 000		
			M	2015-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 000		59 749
KRAWETZ, CURTIS JAMES	5		O	2015-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 766)		3 643
			O	2015-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		19 643
Lee, Jack Chuck	4		O	2015-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 250)		10 587
			O	2015-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 105		16 692
<i>Options</i>									
BERTRAM, DANIEL JAMES	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	56 000	24.7800	76 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	30 000	24.7800	249 677
Driscoll, Darren John	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	95 000	24.7800	488 542
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	11.5600	458 542
ERVIN, MICHAEL DONALD	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	24.7800	95 097
FRAZER, AMANDA MAI	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	56 000	24.7800	
			M	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	56 000	24.7800	93 645
King, Stephen Walter	4, 5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	165 847	24.7800	947 437
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	11.5600	797 437
KRAWETZ, CURTIS JAMES	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	63 000	24.7800	
			M	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	63 000	24.7800	163 836
TIMBERLAKE, DEVIN	5		O	2015-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	20 000	24.7800	20 000
<b>Alphinat inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Page, Curtis	4, 5								
RRSP Curtis Page	PI		O	2015-11-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(628 845)	0.0550	2 582 655
<b>Aitus Group Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
COURTEAU, Robert G	4, 5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	25 567	25567.0000	37 818*
<i>Options</i>									
Bartolini, Angelo	5		O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(7 234)	7.2500	14 000*
COURTEAU, Robert G	4, 5		O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(62 500)	8.8100	370 000*
			O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(62 500)	8.8100	307 500*
			O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(62 500)	8.8100	245 000*
			O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(33 334)	8.0300	211 666*
			O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(7 766)	8.0300	203 900*
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(25 567)	8.0300	178 333*
Eisen, Barry Isaac	5		O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(8 334)		12 000*
Johnston, Colin Boyd	5		O	2015-11-24	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	7.2500	36 000*
Pasini, Flora Anna	5		O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(6 666)	7.2500	7 500*
Turrin, Liana	5		O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(8 334)	7.2500	12 000*
<b>Amaya Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baazov, David	4, 6, 5, 3		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	21.7400	24 573 599
<b>Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Kernwood Limited	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	18.4000	1 281 600
			O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	18.4000	1 274 600
			O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	18.4000	1 273 000
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.4000	1 272 500
			O	2015-11-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)	18.4500	1 267 500
			O	2015-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.4000	1 266 500
<b>Aptose Biosciences Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burger, Denis	4		O	2014-10-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(93 488)		8 499
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.0000USD	13 499
Chow, Gregory Kwok Lee	5		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.9920USD	6 000
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.9940USD	8 000
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.9850USD	9 000
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	3.0460USD	10 600
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.0480USD	11 000
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.2500USD	13 000
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.4400USD	15 000
Vincent, Mark	4		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.1500USD	1 500

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>ARC Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dielwart, John Patrick 751229 Alberta Ltd.	4 PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297		52 498*
Anna Dielwart	PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129		22 790*
Anna Dielwart TFSA	PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		1 252*
BMO Nesbitt TFSA	PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9		1 595*
Dielwart Family Account	PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11		1 951*
Nesbitt Brokerage RRSP	PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	975		172 245*
Dyment, Fred J.	4								
Indirect Brokerage	PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	271		47 953*
Groeneveld, Neil Adrian	5								
Indirect Brokerage	PI		O	2015-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99		41 101*
			O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119		41 220*
Stadnyk, Myron Maurice RBC Brokerage	4, 5 PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 547		273 212*
			O	2015-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 283		271 665*
<b>Arsenal Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacKay, Ronald Neil 101029936 Saskatchewan Ltd.	4 PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	1.4600	628 940*
			O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	1.4100	639 940*
			O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	1.3500	653 940*
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	1.3400	674 440*
Mitchell, Bruce	3		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 642	1.3900	2 762 518
<b>Aston Hill Financial Inc.</b>									
<i>Débetures convertibles</i>									
Cheng, Benedict	4		O	2015-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)		\$ 24 000.00
Murdoch, W. Neil	5								
Murdoch Family Trust	PI		O	2015-11-16	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(\$ 22 000.00)	100.0000	\$ 128 000.00
Smith, Eldon	4		O	2015-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8.00)		\$ 42.00
<b>Banque Canadienne Imperiale de Commerce</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
CIBC	1		O	2015-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	97.2130	20 000
			O	2015-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	97.2130	0
<b>Banque de Montréal</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Babiak, Jan	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	732	76.8200	9 221
Brochu, Sophie	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	651	76.8200	13 831
Cope, George	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	651	76.8200	29 430
Edwards, Christine A.	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	866	76.8200	18 221
Eichenbaum, Martin Stewart	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	700	76.8200	1 711
Farmer, Ron	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	846	76.8200	48 423
Mitchelmore, Lorraine	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	700	76.8200	1 711
Orsino, Philip	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	814	76.8200	64 249
Prichard, John Robert Stobo	4, 7		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 302	76.8200	75 043
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	651	76.8200	10 344
Wilson III, Don Matthew	4		O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	927	76.8200	32 343
<b>Banque Pacifique et de l'ouest du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
340268 Ontario Limited	3		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.3900	507 217
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.3000	508 817
<b>Banque Royale du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McGregor, Alex Douglas	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	15 332	52.5950	98 571

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(12 117)	76.2899	86 454
McKay, David Ian	4, 5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	1 144	44.1250	6 672
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(799)	76.2844	5 873
<b>Options</b>									
McGregor, Alex Douglas	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(15 332)	52.5950	658 896
McKay, David Ian	4, 5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(1 144)	44.1250	624 438
<b>Baylin Technologies Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Wolkin, Harold Morton	4		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	3 300	2.0500	64 550
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	21 700	2.0500	86 250
<b>Birchcliff Energy Ltd.</b>									
<b>Actions privilégiées Series A Preferred Shares</b>									
Humphreys, David	5								
RBC Dominion Securities RRSP Account - DH	PI		O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	525	22.6800	1 525
<b>Boardwalk Real Estate Investment Trust</b>									
<b>Deferred Units (Convert to TU and/or cash)</b>									
Burns, Patrick Dean	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 327)	47.4800	16 489
GEREMIA, ROBERTO	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 320)	47.4800	29 788
Guyette, Michael	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 963)	47.4800	0
Havener, Jr., Arthur Lee	4		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 082)	47.4800	9 424
Mahajan, Kelly Kulwant	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	(526)	47.4800	6 241
Mix, Helen May	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	(989)	47.4800	10 730
Russell, Lisa Maureen	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 026)	47.4800	10 611
Zigomanis, William	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	(905)	47.4800	9 405
<b>Parts de fiducie</b>									
Burns, Patrick Dean	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 327	47.4800	5 337
GEREMIA, ROBERTO	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 320	47.4800	156 699
Havener, Jr., Arthur Lee	4		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 082	47.4800	16 010
Donna J Havener	PI		O	2007-05-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Mahajan, Kelly Kulwant	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	526	47.4800	2 032
Mix, Helen May	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	989	47.4800	4 666
Russell, Lisa Maureen	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 026	47.4800	6 076
Zigomanis, William	5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	905	47.4800	6 857
<b>Bonavista Energy Corporation</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2015-07-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	668	6.5200	
			M	2015-07-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 889		
			M'	2015-07-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 899		77 744
<b>Boston Pizza Royalties Income Fund</b>									
<b>Parts</b>									
Bews, Wes	5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	150	18.3500	18 490
<b>Breaking Data Corp. (formerly Sprylogics International Corp.)</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Igelman, Marvin Moses	4		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	20 000	0.1700	782 478
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	30 000	0.1750	812 478
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	32 500	0.1800	844 978
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	500	0.1900	845 478
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	17 000	0.2150	862 478
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	31 000	0.2200	893 478
<b>BrightPath Early Learning Inc. (formerly Edleun Group, Inc.)</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
BrightPath Early Learning Inc.	1		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 000	0.3100	80 000
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.3200	85 000
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.3150	95 000
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.3200	105 000
<b>BRIQUE BRAMPTON LIMITEE</b>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote subalterne - Class A</i>									
Kerbel, Ruth Lorraine, Estate of Clay Brick Holdings Limited	3		O	2015-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 900	7.3500	666 500
<b>Brookfield Asset Management Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	38 400	33.6182USD	38 400
			O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	85 500	44.7518	123 900
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	33.6961USD	
			M	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	33.6961USD	198 900
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	106 500	44.9041	305 400
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	37 100	34.1697USD	342 500
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	46 600	45.3703	389 100
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.7357USD	389 500
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	46.1750	390 300
			O	2015-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(390 300)		0
Freedman, Joseph Stuart	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	1 300	11.7667	1 300
			O	2015-11-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 300)	45.1135	0
Madon, Cyrus	5		O	2015-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(230)		4 238
<i>Options</i>									
Freedman, Joseph Stuart	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	11.7667	598 700
<i>Restricted Shares</i>									
Lawson, Brian	5		O	2015-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 729		
			M	2015-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 742		520 346
			O	2015-05-12	D	35 - Dividende en actions	260 166		
			M	2015-05-12	D	35 - Dividende en actions	260 173		780 519
<b>Brookfield Property Partners L.P.</b>									
<i>Deferred Units (Global)</i>									
Liebman, Lance Malcolm	6		O	2015-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	433		35 523
			O	2015-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	560		36 083
Stelzl, Robert L.	7		O	2015-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	444		36 412
<b>CAE Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Branco, Sonya	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	1 250	12.6500	3 465
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	15.0000	2 215
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Branco, Sonya	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	12.6500	40 575
<b>Caldwell U.S. Dividend Advantage Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Caldwell US Dividend Advantage Fund	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.9285	61 700
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8545	63 700
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8800	65 700
<b>Calian Technologies Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
weber, george brian	4		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	16.8400	2 415
<b>Canaccord Capital Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carello, Massimo	4								
Cariparma	PI		M	2009-03-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.8700	20 000
			M	2009-03-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.8100	40 000
Clear Steam	PI		O	2009-03-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.8700	
			O	2009-03-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.8100	
<b>Canaccord Financial Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carello, Massimo	4								
Cariparma	PI		M	2011-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	8.7500	47 500
			M	2011-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	8.4300	55 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Canaccord Genuity Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daviau, Daniel Joseph	7								
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	4.3283	1 141 827
			O	2015-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.3644	1 161 827
Kassie, David Jonathan	4								
Kassie Capital Inc.	PI		O	2015-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.3644	3 302 540
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Daviau, Daniel Joseph	7	R	O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500 000	5.5500	1 966 014
de Rosnay, Alexis	7	R	O	2015-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	425 000	5.5500	1 027 456
<b>Canadian Natural Resources Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bieber, Corey B.	5								
Solium	PI		O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	33.2500	48 465*
Yee, Betty	5								
Solium	PI		O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	33.1000	26 813
<b>Canadian Oil Recovery &amp; Remediation Enterprises Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorenzo, John Michael	4								
Bourgnine Holdings Ltd.	PI		O	2015-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	0.0250	12 063 186
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0350	12 103 186
<b>Canadian Utilities Limited</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Werth, Susan R	6		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	34.3181	8 824
<b>Canamex Resources Corp.</b>									
<i>Débitures convertibles</i>									
CONCEPT CAPITAL MANAGEMENT LTD	3								
CCM Concept Management	PI		O	2015-11-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 30 000 000.00	0.0500	
			M	2015-11-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 500 000.000.0500		
			M'	2015-11-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 500 000.000.0500		\$ 1 500 000.00
<b>Canfor Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Corporation	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	66 500	18.4456	671 884
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	66 968	19.1730	738 852
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	66 600	19.6098	805 452
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	66 800	19.9092	872 252
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	66 968	19.7781	939 220
<b>Canfor Pulp Products Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Pulp Products Inc.	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 891	13.9796	119 855
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 991	13.9463	127 846
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	99 000	14.0000	226 846
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	9 791	14.3014	236 637
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 791	14.2951	247 428
<b>Canuc Resources Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berlet, Christopher James	4		O	2015-09-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 590 550)		0
			O	2015-09-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	359 055		359 055
		R	O	2015-11-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	140 000	0.0500	499 055
<i>Bons de souscription</i>									
Berlet, Christopher James	4		O	2013-03-18	D	55 - Expiration de bons de souscription	(508 000)	0.2500	150 000



Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-04-05	D	55 - Expiration de bons de souscription	(150 000)	0.2500	0
		R	O	2015-11-05	D	53 - Attribution de bons de souscription	140 000	0.1000	140 000
<i>Options</i>									
Berlet, Christopher James	4		O	2012-08-18	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.2500	200 000
			O	2014-06-28	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.2500	0
		R	O	2015-10-06	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.0600	80 000
<b>CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doman, Amar	4								
The Futura Corporation	PI		O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.4600	9 371 254
<b>Capital Power Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
DeNeve, Bryan	5		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	970	16.4800	18 078
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 056	16.4700	20 134
<b>Capstone Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brack, George Leslie	8		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 000	0.4340	505 000
<b>Cascades inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chaperon, Patrick	5		O	2015-11-19	D	40 - Vente à découvert	(19 855)	11.0000	(3 882)
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	10 263	2.2800	6 381
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	9 592	4.4600	15 973
Dépin, Marc-André	7		O	2015-11-18	D	40 - Vente à découvert	(7 331)	10.7500	22 032
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	97 045		119 077
			O	2015-11-19	D	40 - Vente à découvert	(50 000)	11.0000	69 077
			O	2015-11-19	D	40 - Vente à découvert	(100)	11.1000	68 977
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	11.5000	
Doré, Dominic	5		M	2015-11-24	D	40 - Vente à découvert	(25 000)	11.5000	43 977
			O	2015-11-18	D	40 - Vente à découvert	(31 620)	10.7600	(21 962)
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	31 620		
			M	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	2 135	6.1000	(19 827)
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	3 716	5.1800	(16 111)
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	12 242	4.4600	(3 869)
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	8 473	6.2600	4 604
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	5 054	6.4300	9 658
Lemaire, Bernard	3								
Gestion Bernard Lemaire inc.	PI		O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	9.7500	11 774 159
Malo, Charles	7		O	2015-11-19	D	40 - Vente à découvert	(50 000)	11.0000	8 582
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	27 597		36 179
			O	2015-11-24	D	40 - Vente à découvert	(25 000)	11.0500	11 179
			O	2015-11-24	D	40 - Vente à découvert	(12 890)	11.4000	(1 711)
			O	2015-11-25	D	51 - Exercice d'options	28 814	6.2600	27 103
			O	2015-11-25	D	51 - Exercice d'options	31 479	4.4600	58 582
<i>Options options d'achat d'actions ordinaires</i>									
Chaperon, Patrick	5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(10 263)		53 502
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(9 592)		43 910
Dépin, Marc-André	7		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(97 045)	6.4300	554 264
Doré, Dominic	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(2 135)		52 679
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(3 716)		48 963
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(12 242)		36 721
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(8 473)		28 248
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(5 054)		23 194
Malo, Charles	7		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(27 597)		160 340
			O	2015-11-25	D	51 - Exercice d'options	(28 814)		131 526
			O	2015-11-25	D	51 - Exercice d'options	(31 479)		100 047

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Cathedral Energy Services Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	24 000	0.7500	64 000
Chaisson, Bob	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	24 000	0.7500	64 000*
DIACHOK, DAVID NICHOLAS	5		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.7500	143 333*
Hill, Michael F	5		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.7500	200 000*
MACFARLANE, PETER SCOTT	5		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.7500	241 666*
MAXWELL, RODERICK DONALD	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	27 500	0.7500	77 500*
Miller, Kevin Michael	5		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.7500	40 000*
Picioareanu, Bogdan Alexandru	8		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.7500	83 000*
PUSTANYK, RANDAL HAROLD	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.7500	256 000*
SARJEANT, SCOTT DOUGLAS	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	24 000	0.7500	64 000*
Schappert, Neil	8		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.7500	60 000*
Tremblay, Dale E.	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	24 000	0.7500	24 000
Zammit, Jay	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	24 000	0.7500	64 000
<b>CCL Industries Inc.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Birkner, Gunther Johann	7		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	4 400	137.3900	28 436
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	215.0000	26 636
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	215.0100	25 936
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	215.0200	25 536
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	215.0800	25 136
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	215.0900	25 036
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	215.1000	24 436
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	215.1400	24 136
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	215.1500	24 036
			O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	600	137.3900	24 636
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	215.0200	24 436
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	215.0500	24 336
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	215.1000	24 136
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	215.2000	24 036
			O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	3 400	87.1700	27 436
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	215.0000	25 036
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	215.0100	24 436
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	215.0200	24 036
Snelgrove, Susan	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	100	56.0000	100
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	209.2500	0
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	350	87.1700	350
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350)	209.2500	0
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	400	87.1700	400
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	211.2500	0
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	625	137.3900	625
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	211.2500	525
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	209.5000	325
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	209.4000	25
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	209.2200	0
<i>Options</i>									
Birkner, Gunther Johann	7		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(4 400)	137.3900	37 750
			O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	(600)	137.3900	37 150
			O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	87.1700	33 750
Snelgrove, Susan	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(100)	56.0000	6 050
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(350)	87.1700	5 700
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(400)	87.1700	5 300
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(625)	137.3900	4 675
<b>Cequence Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Cowie, Donald	8		O	2015-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	31 624	0.3300	
Cowie Capital Corporation	PI		M	2015-11-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	31 624	0.3300	31 624
			O	2011-01-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Crawford, Ryan Michael	6								
Triton Holdings Inc.	PI		O	2011-01-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	24 613	0.3300	24 613
Gilbert, Daryl Harvey	4, 6		O	2012-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	17 601	0.3300	17 601
Golinowski, Craig	6								
Golinowski Energy Capital Corp	PI		O	2011-01-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	17 601	0.3300	17 601
Gramatke, Michelle	6								
Altai Holdings Ltd.	PI		O	2011-01-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 509	0.3300	22 509
JOG Capital Corp.	8								
JOG Limited Partnership No. III	PI		O	2015-11-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 244 931)	0.3300	0
<b>Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kampsen, Jeffrey David	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	1 406	97.7000	3 587
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 406)	199.9000	2 181
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	3 350	75.7100	5 531
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 350)	199.9000	2 181
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	2 225	119.1800	4 406
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 225)	199.9000	2 181
<i>Options</i>									
Kampsen, Jeffrey David	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(1 406)	97.7000	14 916
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(3 350)	75.7100	11 566
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(2 225)	119.1800	9 341
<b>Chemtrade Logistics Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Colcleugh, Dave	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	18.0000	87 438
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 340	17.9800	88 778
Rethy, Katherine Anne	4		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.9800	2 654
<b>Chinook Energy Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Cook, Robert	4		O	2015-03-19	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		
			M	2015-03-19	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		75 000
			O	2015-06-15	D	50 - Attribution d'options	36 800	1.0800	
		R	M	2015-06-10	D	50 - Attribution d'options	36 800	1.0800	111 800
<i>Share Units-performance</i>									
Cook, Robert	4		O	2015-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 275		
		R	M	2015-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 275		12 425
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 575)		
			M	2015-08-28	D	51 - Exercice d'options	(2 575)		
			M'	2015-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 575)		9 850
<i>Share Units-restricted</i>									
Cook, Robert	4		O	2015-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 910		
		R	M	2015-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 910		14 345
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 717		
			M	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 717)		
			M'	2015-08-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 717)		12 628
<b>Choice Properties Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Class B Units of CP LP exchangeable 1 for 1 for Trust Units</i>									
Loblaw Companies Limited	3								
Loblaw Properties Limited	PI		O	2015-11-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 280 602	11.7086	4 106 928
Loblaws Inc.	PI		O	2015-11-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 099	11.7086	297 667 648

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Fell, Anthony S.	6		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	10 000	11.5290	20 000
<b>Chorus Aviation Inc.</b>									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Palmer, Robert Gordon	7		O	2015-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			740
<i>Droits (Ongoing Long-Term Incentive Plan)</i>									
Palmer, Robert Gordon	7		O	2015-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 904
<b>CI Financial Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacPhail, Stephen A.	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	14 555	31.6200	826 366
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(12 000)	31.6400	814 366
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 555)	31.6654	811 811
<i>Options</i>									
MacPhail, Stephen A.	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(133 333)	27.0300	446 667
<b>Cineplex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jacob, Ellis	4, 5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	76 043	49.4800	100 000
<i>Options</i>									
Jacob, Ellis	4, 5		O	2015-11-16	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	49.5000	989 597
			O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(16 815)	49.7500	972 782
			O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	49.6520	947 782
			O	2015-11-18	D	59 - Exercice au comptant	(1 502)	49.5000	946 280
			O	2015-11-18	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	49.3630	921 280
			O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(48 312)	49.5050	872 968
			O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	49.7500	847 968
			O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(7 328)	50.0000	840 640
			O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(14 995)	50.0000	825 645
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(76 043)	49.4800	749 602
Kent, Jeff	5		O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(23 069)	49.6500	39 576
McGrath, Daniel F.	5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(27 666)	49.7500	95 070
<b>Cipher Pharmaceuticals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aigner, Stefan	4		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	611	5.1400	16 332
Chyphyha, Joan	5		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	233	5.1400	1 331
Claypool, William	4		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	845	5.1400	156 401
McDole, Gerald P.	4		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	467	5.1400	52 239
O'Brien, Shawn Patrick	5		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	528	5.1400	40 617
Pecora, Joseph	7		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 018	3.9300USD	4 278
Spina, Mark	7		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	198	3.9300USD	945
Weiler, Peter John	5		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	449	5.1400	5 874
Wellner, Thomas Gordon	4		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	826	5.1400	3 569
Wiseman, Stephen R.	4		O	2015-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	775	5.1400	4 354
<b>Clarke Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	1								
Clarke Inc Master Trust	PI		O	2015-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 900	9.8900	422 500
			O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	15 400	9.8700	437 900
			O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 700	9.8800	442 600
			O	2015-11-24	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	100	9.9000	442 700
<b>Claude Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Klassen, Arnold	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	20 000	0.7170	50 000*
Mirwald, Rita Mary	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	14 000	0.7100	40 500
<i>Options Options</i>									
Murphy, John McDougall	4		O	2015-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.</b>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Mayer, Christian	5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	59.9800	125 051
Mulamoottil, Elias	5		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.1000	90 167
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.0800	90 067
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.0700	89 867
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.0600	89 767
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	60.0500	86 867
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	60.0100	86 067
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 400)	60.0000	54 667
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	60.0000	49 767
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	60.0000	48 767
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.0000	48 567
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	60.0000	48 367
<b>Compagnie D'Assurance Générale Co-operators</b>									
<i>Actions privilégiées Class E Series C</i>									
Sitaram, David	4		O	2015-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	425	23.4800	425
<b>Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cory, Michael A	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	3 600	22.4600USD	20 652
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	3 000	26.3500	23 652
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	1 000	28.1300	24 652
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	9 200	24.2300	33 852
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	20 000	17.0850USD	53 852
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	12 600	25.6200USD	66 452
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	10 480	34.7100USD	76 932
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 393)	78.9714	75 539
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(483)	78.9621	75 056
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 070)	79.0081	70 986
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 929)	58.5200USD	69 057
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 663)	59.1247USD	60 394
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 943)	59.1086USD	53 451
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 980)	78.9058	46 471
Ruest, Jean-Jacques	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	30 000	24.2300	122 919
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	80.2500	92 919
<i>Options</i>									
Cory, Michael A	5		O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	14.5925USD	
			M	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	14.5925USD	116 704
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(3 600)	22.4600USD	127 377
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	26.3500	124 377
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	28.1300	123 377
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(9 200)	24.2300	114 177
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	17.0850USD	94 177
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(12 600)	25.6200USD	81 577
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(10 480)	34.7100USD	71 097
Ruest, Jean-Jacques	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	24.2300	424 970
<b>COMPASS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 397)	10.7638	31 840 063
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.7233	31 840 663
<b>Concordia Healthcare Corp. (formerly Mercari Acquisition Corp.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kupinsky, Jordan	4		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	100 000	3.0000USD	103 217
<i>Options</i>									
Jacobs, Bryan	5		O	2015-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-13	D	50 - Attribution d'options	40 000	43.9800	40 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Kupinsky, Jordan	4		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	3.0000USD	0
<b>Condor Petroleum Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Storm, Norman	6								
Fostello Investments, Ltd.	PI		O	2015-01-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 268 267)		0
<b>Constellation Software Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Symons, Barry Alan	5								
Computershare Trust Company - RRSP	PI		O	2015-10-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	567.8000	3 651
			O	2015-11-23	I	99 - Correction d'information	(145)		3 506
Computershare Trust Company - TFSA	PI		O	2015-10-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	567.8000	221
			O	2015-11-23	I	99 - Correction d'information	145		366
<b>Copper North Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meade, Harlan Donnley	4, 5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.0400	2 807 000
<b>Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Thompson, Benjamin S.	7		O	2015-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 933
<i>Performance Share Units</i>									
Thompson, Benjamin S.	7		O	2015-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			140 416
<b>Corporation Financière Power</b>									
<i>Equity Forward Contract</i>									
POWER FINANCIAL CORPORATION	1		O	2015-11-24	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	33.7920	44
<b>Crown Capital Partners Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roane, Glen Dawson	4		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.5000	43 175
<b>DANIER LEATHER INC.</b>									
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>									
maker, Lawrence	4		O	2015-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
			O	2015-11-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
<i>Options</i>									
Manzoor, Naveed Zaffar	8		O	2015-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
			O	2015-11-23	D	50 - Attribution d'options	35 000	2.6600	35 000
<b>DELPHI ENERGY CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 636	0.7400	872 604
Batteke, Hugo	5		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 916	0.7400	304 996
Galvin, Michael	5		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 290	0.7400	114 810
Hume, Rod Allan	5		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 212	0.7400	265 010
Kohlhammer, Brian	5		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 788	0.7400	213 353
Reid, David James	4, 5		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 515	0.7400	384 583
<b>DHX Media Ltd.</b>									
<i>Common Voting Shares</i>									
Day, Graham	4		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.9300	90 919
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	45 000	1.8100	135 919
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	100 000	4.0700	235 919
DeNure, Steven Graham	4, 5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.9200	459 336
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.8823	449 336
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(190 000)	8.8760	259 336
Landry, Dana Sean	5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	297 500	1.6300	482 500
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	8.8007	422 500
Machum, Donald Geoffrey	4		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.2000	98 076
<i>Options</i>									
Day, Graham	4		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.9300	222 000
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	1.8100	177 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
DeNure, Steven Graham	4, 5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	4.0700	77 000
Landry, Dana Sean	5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(297 500)	1.6300	1 162 500
<b>DirectCash Payments Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hurtubise, Roger Bradley	4		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.1900	110 698*
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	12.0900	100 698*
			O	2015-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	12.0500	112 698*
MATTHEWS, DARRYL	5		O	2015-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 232
Valiant Trust Company	PI		O	2015-11-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 952
Smith, Jeffrey	4, 5, 3								
Atlantis Financial Corp.	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 663	12.1400	746 843
			O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250		748 093
<b>DIRTT Environmental Solutions Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jenkins, Scott Ronald	4, 5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.5000	223 336*
Loberg, Barrie Arnold	5		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	7.3000	335 603*
<i>Options</i>									
Jenkins, Scott Ronald	4, 5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.5000	275 000*
<b>Dream Global Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Droits Deferred Trust Units</i>									
Burke, Harold	7		O	2015-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6)		2 611
GAVAN, JANE	4, 5		O	2015-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 571)		62 938
<i>Parts</i>									
Burke, Harold	7		O	2015-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	6		1 133
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	8.5400	1 129
GAVAN, JANE	4, 5		O	2015-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 571		42 066
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 017)	8.5400	39 049
<b>Dream Office Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Dream Office Real Estate Investment Trust	1		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	18.5530	25 000
			O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	18.2589	25 000
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	17.9837	25 000
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	18.2022	25 000
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
MacIndoe, Karine	4		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	17.9000	6 800
<b>Dundee Energy Limited (formerly Eurogas Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sherley, Bruce Walter	5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	0.0300	961 928
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.0300	992 928
<b>Echelon Financial Holdings Inc.</b>									
<i>Restricted Share Units</i>									
Trudeau, Michel	5		O	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-03-05	D	50 - Attribution d'options	13 000		13 000
		R	O	2015-03-05	D	50 - Attribution d'options	5 000		18 000
		R	O	2015-11-05	D	50 - Attribution d'options	5 000		23 000
<b>Eldorado Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eldorado Gold Corporation	1		O	2015-11-23	C	36 - Conversion ou échange	(4 051)		884 846
Valiant Trust Company	PI		O	2015-11-23	C	36 - Conversion ou échange			
Muhr, Krista	5		O	2015-11-23	D	36 - Conversion ou échange	4 051	4.0500	8 251
<i>Restricted Share Units</i>									
Muhr, Krista	5								

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Element Financial Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ells, Bruce	5	R	O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	26 936	13.7600	105 315
Stoyan, Paul James	4	R	O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	105 149	5.5500	371 340
<i>Options</i>									
Ells, Bruce	5	R	O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	(26 936)	13.7600	155 489
Stoyan, Paul James	4	R	O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	(153 255)	5.5500	12 339
<i>Performance Share Units</i>									
Béland, Michel	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(118 274)	17.3553	236 549
Hudson, Steven Kenneth	4, 5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(139 146)	17.3553	278 293
Hudson, Todd Charles	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(8 497)	17.3553	16 995
Jauernig, Daniel	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(84 762)	17.3553	169 525
Martin, Karen Lynne	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(52 578)	17.3553	105 157
McKerroll, David D.	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(70 812)	17.3553	141 625
Nikopoulos, Jim	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(52 578)	17.3553	105 157
Nullmeyer, Bradley	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(118 274)	17.3553	236 549
Sadler, John	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(13 384)	17.3553	26 767
Sands, John Stephen	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(13 384)	17.3553	26 767
<b>Ellipsiz Communications Ltd. (formerly NXA Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lin, Fen-Lin Huang	3								
Ming-Piao Huang	PI		O	2015-11-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 289 000
Perfect Paradise Group Limited	PI		O	2015-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 871 000
<b>Emera Incorporated</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Connor, Wayne David	7		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	2 750	21.9900	8 530
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	1 725	32.0600	10 255
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	7 050	33.3500	17 305
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	6 600	34.8000	23 905
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	3 550	32.3500	27 455
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 675)	43.0573	5 780
Tower, Nancy Gail	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	4 600	21.5800	11 010
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	43.2000	6 410
<i>Options</i>									
O'Connor, Wayne David	7		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(2 750)	21.9900	51 425
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(1 725)	32.0600	49 700
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(7 050)	33.3500	42 650
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(6 600)	34.8000	36 050
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(3 550)	32.3500	32 500
Tower, Nancy Gail	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(4 600)	21.5800	189 700
<b>Enbridge Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hansen, Cynthia Lynn	5		O	2015-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	776	56.0300	34 119
			O	2015-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	55.0900	34 238
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	13 200	18.2400	47 438
Employee Savings Plan RRSP	PI		O	2015-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	55.0900	55
RBC Dominion RRSP	PI		O	2015-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	56.0300	4 613
Roberts, Rebecca Brown	4		O	2015-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	37.1307USD	2 700
Wuori, Stephen John	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	96 600	18.2400	353 729
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	90 000	19.1300	443 729
Zupan, Leon Anthony	7		O	2015-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	285	56.0300	119 308
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 736	58.4200	119 023
			O	2015-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 048	51.2600	120 356
			O	2015-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 225)	48.5200	119 131



Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Titre									
Initié									
Scotia McLeod RRSP	PI		O	2015-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27	58.4200	1 775
			O	2015-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	51.2600	1 791
T. Rowe Price	PI		O	2015-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	44.3700USD	1 095
<i>Options \$18.235 (\$36.47) - February 13, 2016 Expiry</i>									
Hansen, Cynthia Lynn	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(13 200)		0
Wuori, Stephen John	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(96 600)		0
<i>Options \$19.13 (\$38.26) - February 9, 2017 Expiry</i>									
Wuori, Stephen John	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(90 000)		0
<b>Enbridge Income Fund Holdings Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roberts, Ernest F. H.	4								
BMO Nesbitt Burns ITF Ernest Roberts and/or Adele Roberts	PI		O	2015-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	30.1030	38 000
Waterman, Bruce G.	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175	30.4700	67 075
<b>Enerflex Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hill, Wayne S.	4		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	14.3000	52 800
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	14.0900	50 300
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	14.1300	47 800
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	14.2000	45 300
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	14.2800	42 800
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	14.3000	38 000
<i>Droits Phantom Share Entitlement</i>									
Khalik, Toufic	7		O	2014-06-12	D	51 - Exercice d'options	(6 766)	11.0400	
			M	2014-06-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	(6 766)	11.0400	
			M'	2014-06-12	D	59 - Exercice au comptant	(6 766)	11.0400	84 097
			O	2014-06-12	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	11.6600	
			M	2014-06-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	(8 000)	11.6600	
			M'	2014-06-12	D	59 - Exercice au comptant	(8 000)	11.6600	76 097
			O	2015-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	(4 000)	11.6600	
			M	2015-03-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)	11.6600	
			M'	2015-03-02	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	11.6600	99 461
			O	2015-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	(6 766)	11.0400	
			M	2015-03-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 766)	11.0400	
			M'	2015-03-02	D	59 - Exercice au comptant	(6 766)	11.0400	92 695
			O	2015-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	(7 406)	14.3300	
			M	2015-03-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 406)	14.3300	
			M'	2015-03-02	D	59 - Exercice au comptant	(7 406)	14.3300	85 289
<b>Energy Fuels Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Antony, Stephen	4, 5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.9997	
			M	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.9997USD	34 257
Goranson, William Paul	5		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.2000USD	3 000
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0300USD	8 000
<b>Entreprises Minières Globex Inc.</b>									
<i>Options</i>									
STOCH, JACK	4, 5		O	2015-11-24	D	50 - Attribution d'options	255 000	0.2850	797 500
<b>Equitable Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moor, Andrew	5		O	2015-11-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(70 057)		17 399*
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	10 000	20.6000	27 399*
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	3 300	20.6000	30 699
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	55.2800	27 399
Arun Capital Inc.	PI		O	2007-03-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-19	C	90 - Changements relatifs à la propriété	70 057		70 057*
<i>Options Options granted</i>									
Lorimer, Darren	7		O	2015-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Equitorial Exploration Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
Moor, Andrew	5		O	2015-11-23	D	50 - Attribution d'options	5 000	55.3245	5 000
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	20.6000	264 026*
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	20.6000	260 726
<b>Essential Energy Services Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Webster, Donald	5		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.2100	6 269 666
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.2050	6 322 666
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.2100	6 375 666
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.2000	6 428 666
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.2000	6 481 666
<b>Exchange Income Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckley, Gary	4								
Gary's RESP	PI		O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(650)	26.5200	1 400
<b>Exploration Dios Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2015-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.0600	
MJosé Girard	PI		M	2015-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.0600	2 460 191
			O	2015-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0600	2 467 191
<b>Exploration Midland Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Branchaud, René	4, 5		O	2015-11-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	0.8500	237 889
Janson, Jean-Pierre	4		O	2015-11-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	35 000	0.8500	1 304 148
MARTIN, INGRID	5		O	2015-11-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	18 000	0.8500	188 000*
Masson, Mario	5		O	2015-11-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	12 000	0.8500	100 000
Roger, Gino	4, 5		O	2015-11-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	18 000	0.8500	833 222
<b>Exploration Puma Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	4, 5		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.0450	740 750
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0450	743 750
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.0450	756 250
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0450	758 250
Gestion Marcel Robillard inc.	PI		O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0450	815 292
			O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0400	820 292
<b>Fairfax Financial Holdings Limited</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Martin, Bradley	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	4 000	165.0000	8 640
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	1 000	118.5600	9 640
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	2 500	200.0000	12 140
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	7 000	212.5000	19 140
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 820)	651.3170	
			M	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 820)	651.3170	12 320
<i>Options</i>									
Martin, Bradley	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	165.0000	11 364
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	118.5600	10 364
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	200.0000	7 864
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	212.5000	864

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Fennec Pharmaceuticals Inc.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Andrade, Robert Christopher	5		O	2015-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			700 000
<b>Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream</b>									
<i>Parts</i>									
Dream Asset Management Corporation	5								
Dream Unlimited Corp.	PI		O	2015-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	5.5551	662 900
			O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.6031	712 900
			O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 600	5.6668	793 500
			O	2015-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 300	5.8821	852 800
			O	2015-11-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 000	5.9704	937 800
Dream Hard Asset Alternatives Trust	1		O	2015-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	5.5432	30 000
			O	2015-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
			O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	5.3688	30 000
			O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	5.5052	4 200
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	5.6095	11 000
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	18 900	5.6490	18 900
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(18 900)		0
<b>Financière Sun Life inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Freyne, Colm Joseph	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	69 669	21.5300	69 669
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	44.5500	68 769
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	44.5400	60 969
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.5450	60 869
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	44.4600	59 769
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	44.4500	50 869
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.4400	50 669
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	44.4300	50 169
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	44.4200	47 669
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	44.4100	44 069
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	44.4000	39 369
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.3900	39 269
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	44.3800	32 369
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	44.3600	15 369
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	44.3650	12 369
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	44.3400	11 469
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 869)	44.3300	2 600
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	44.3200	0
<i>Options</i>									
Freyne, Colm Joseph	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(69 669)	21.5300	145 206
<b>Firan Technology Group Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourne, Bradley Collier	5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.4000	595 200
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.4200	594 200
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	2.4200	586 700
HARRIS, RAY	4		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	2.3500	58 571*
Ricci, Joseph Raymond	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 600)	2.4000	156 400*
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.4000	154 400*
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	2.3500	146 900*
Talati, Hiteshkumar	5		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.3000	50 000*
<b>Firm Capital Mortgage Investment Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilbert, Edward Allen	4								

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Heather Gilbert	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	12.6000	4 354
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 354)	12.6150	0
<b>First Majestic Silver Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anthony, Todd Olson	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	4.0800	10 000
Lillico, Connie	5		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	4.3100	133 800
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	4.3200	131 500
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	4.2945	115 000
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	4.2800	111 500
Poon, Andrew Winston	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	4.1205	33 200
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.1200	32 700
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	4.1313	24 400
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	4.1500	17 800
<b>FIRSTSERVICE CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
FirstService Corporation	1		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	48.9000	50 086
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	48.8600	52 086
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	48.8250	54 086
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	48.8700	56 886
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	48.8550	58 686
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	48.8900	58 886
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	48.8800	59 086
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	189 800	48.8800	248 886
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	50.8000	250 886
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	50.7500	253 286
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 143	51.0000	257 429
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	50.9000	257 529
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	50.8300	259 529
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	50.9500	262 029
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	50.8500	264 029
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	51.0000	264 829
Nguyen, Alex	5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 550)	50.5000	10 000
<b>Fonds de placement immobilier Cominar</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Deslauriers, Manon	5		O	2015-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.0300	5 000
<b>Fonds de Placement Immobilier InnVest</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
KingSett Real Estate Growth LP No. 5	3		O	2015-11-20	D	35 - Dividende en actions	166 712	5.1300	25 101 573
Love, Jon E.	4								
KingSett Capital	PI		O	2015-11-20	C	35 - Dividende en actions	166 712	5.1300	25 101 573
<b>Foraco International SA</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chabas, Bruno Yves Raymond	4	R	O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2200	280 001*
<b>Franco-Nevada Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Decher, Petra	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	15 000	29.1100	18 801
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	64.3000	3 801
McEnaney, Debbie	5		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	300	15.2000	300
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.6630	0
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	6 800	15.2000	6 800
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	62.5240	0
Peterson, David Robert	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	61.8300	0
Sparkes, Kerry Elwyn	5		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	18 500	45.8500	18 500
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 500)	63.3920	0
Wilson, Philip Dane	5		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	10 000	31.4500	16 446

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	63.1010	6 446
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	5 000	31.4500	11 446
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	61.6200	6 446
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	5 000	31.4500	11 446
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	62.6460	6 446
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	6 000	31.4500	12 446
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	63.6030	6 446
<b>Options</b>									
Decher, Petra	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	29.1100	30 876*
McEnaney, Debbie	5		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	(300)	15.2000	6 800
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(6 800)	15.2000	0
Sparkes, Kerry Elwyn	5		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	(18 500)	45.8500	22 158
Wilson, Philip Dane	5		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	31.4500	72 669
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	31.4500	67 669
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	31.4500	62 669
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	31.4500	56 669
<b>Freehold Royalties Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T	3		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 200	11.7230	
			M	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 200	11.7225	17 082 307
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 500	11.5092	17 135 807
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 300	11.7162	17 180 107
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.6516	17 190 107
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	11.6808	17 230 107
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	88 000	11.4729	17 318 107
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 300	11.4825	17 386 407
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 400	11.4185	17 466 807
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	156 700	11.5580	17 623 507
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 600	11.6738	17 675 107
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	11.5095	17 725 107
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 800	11.4330	17 875 907
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 200	11.5314	17 895 107
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	115 000	11.7068	18 010 107
<b>Glacier Media Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Madison Venture Corporation	3		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.6978	7 714 012
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7810	7 724 012
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.7900	7 738 012
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.8000	7 758 012
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.7800	7 777 012
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8000	7 782 012
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8000	7 787 012
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.8200	8 287 012
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.8000	8 299 012
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.7900	8 301 512
Smysnuik, Orest	5								
RRSP	PI		O	2015-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7992	131 183
<b>Glen Eagle Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lavigueur, Denis	3		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	0.0350	10 107 000
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	196 000	0.0350	10 303 000
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155 000	0.0350	10 458 000
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 000	0.0350	10 618 000
<b>Global Healthcare Dividend Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Healthcare Dividend Fund	1		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.8000	501 600

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.0620	502 100
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.0756	503 000
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 065 013	11.4700	3 568 013
<b>Global Real Estate Dividend Growers Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>									
Global Real Estate Dividend Growers Corp.	1		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.8400	194 600
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.7767	195 500
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.7964	196 600
<b>Globalance Dividend Growers Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>									
Globalance Dividend Growers Corp.	1		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	9.5042	5 500
<b>GMP Capital Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aspden, Shawn	7		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	784	4.1941	189 752
Bell, Douglas	7		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 929	4.1941	472 353
Bond, Chris	7		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 023	4.1941	234 231
Overstrom, Kevin	7								
OVERSTROM HOLDING CORPORATION	PI		O	2015-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	289	4.1941	867 774
Sullivan, Kevin M.	4, 5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 275	4.1941	16 109
<b>goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingram, David	4, 5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	21.8500	323 572
			O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	24 384	8.6900	347 956
<i>Options</i>									
Ingram, David	4, 5		O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	(24 384)	8.6900	257 938
<b>Golden Queen Mining Co. Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clay, Landon	3								
Monadnock Charitable Lead Annuity Trust	PI		O	2004-01-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 353 269
			M	2004-01-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 344 269*
			O	2015-11-24	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 009 000)		
Clay, Thomas Moragne	4								
Arctic Coast Petroleum Ltd.	PI		O	2009-01-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			807 250*
		R	O	2015-11-11	C	97 - Autre	807 250		
<b>Golden Star Resources Ltd.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
BAKER, TIMOTHY CLIVE	4	R	O	2015-10-16	D	50 - Attribution d'options	186 706	0.2276USD	
			M	2015-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	186 706	0.2276USD	1 076 133
Dhir, Anu	4	R	O	2015-10-16	D	50 - Attribution d'options	24 162	0.2276USD	
			M	2015-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 162	0.2276USD	298 044
Doyle, Robert Emmet	4	R	O	2015-10-16	D	50 - Attribution d'options	120 810	0.2276USD	
			M	2015-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	120 810	0.2276USD	895 634
Jensen, Tony	4	R	O	2015-10-16	D	50 - Attribution d'options	120 810	0.2276USD	
			M	2015-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	120 810	0.2276USD	839 304
Yeates, William Lee	4	R	O	2015-10-16	D	50 - Attribution d'options	39 867	0.2276USD	
			M	2015-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 867	0.2276USD	298 729
<b>Goldgroup Mining Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oroco Resource Corp.	3		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 172 000)		15 953 000*
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 828 000)		14 125 000*
<b>Great-West Lifeco Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mahon, Paul	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	60 000	29.8363	195 663
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	35.0000	135 663
<i>Options Common Share - Stock Options</i>									
Mahon, Paul	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	29.8363	778 100

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Group Forage Major Drilling Group International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLaughlin, James	5		O	2015-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			624
<i>Options</i>									
McLaughlin, James	5		O	2015-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Groupe Colabor Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	1.0600	2 743 200
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	1.0500	2 747 100
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 900	1.0500	2 771 000
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 400	1.0600	2 781 400
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	1.0500	2 784 300
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	1.0600	2 792 800
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	1.0500	2 811 300
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	1.0600	2 823 800
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 100	1.0600	2 842 900
<b>Groupe DATA Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
KST Industries Inc	3		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0800	3 237 500*
<i>Débiteures convertibles 6.00 Convertible Unsecured Subordinated</i>									
<i>Debiteure</i>									
Sifton, Michael	4, 5		O	2015-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00	43416.4400	\$ 100 000.00
RRSP	PI		O	2015-04-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00	45395.0000	\$ 100 000.00
<b>Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martineau, Denis	4		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2100	12 469 354
<b>Groupe HNZ inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergnach, Edward Peter	5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	11.0900	13 594
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	10.8000	5 494
Wall, Don Ed	4, 7, 5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.0992	471 881
<b>Groupe IBI Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sims, Lee	6		O	2015-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1900	12 896
Lee Sims Consulting Ltd.	PI		O	2015-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.2850	22 896
<b>Groupe TMX Limitee</b>									
<i>Options</i>									
Thadaney, Nicholas	5		O	2015-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	82 759	47.6800	82 759
<b>GSI Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glastra, Matthijs	5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(505)	14.0000USD	95 539
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 795)	14.0000USD	91 744
<b>Guyana Goldfields Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bondy, Robert Allan	5		O	2015-11-19	D	97 - Autre	(15 000)		92 600
Bondys	PI		O	2007-03-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
Caldwell, Scott Andrew	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.0000USD	252 300
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.9400USD	262 300
			O	2015-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.2700USD	272 300

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
Richings, Michael	4		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5300	20 000
<b>Halogen Software Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
WILLIAMS, KAREN ANN	5		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.7500	2 000
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	7.7000	5 500
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.7500	7 000
<b>Holloway Lodging Corporation</b>									
<i>Débetures convertibles HLC.DB 6.25 due Feb 28, 2020</i>									
Haw, Dustin	4								
Heather Haw	PI		O	2013-09-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	87.2500	\$ 10 000.00
John Haw	PI		O	2013-09-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 20 000.00	87.0000	\$ 20 000.00
<b>Home Capital Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Home Capital Group Inc.	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	32.9900	5 000
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	32.9900	0
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	32.9000	5 000
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	32.9000	0
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	32.3000	2 000
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	32.3000	0
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	33.1500	3 000
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	33.1500	0
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	33.0500	3 900
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	33.0500	0
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	33.4000	1 100
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	33.4000	0
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	33.3000	4 100
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	33.3000	0
<b>HUSKY ENERGY INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foster, Nancy Fay SunLife	7		PI						
			O	2015-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	24.5313	39
			O	2015-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	24.5314	61
			O	2015-06-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	23.6761	107
			O	2015-06-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	23.6761	130
			O	2015-07-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	23.7946	176
			O	2015-07-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	23.7945	199
			O	2015-07-03	I	35 - Dividende en actions	1	24.0224	200
			O	2015-07-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	23.3125	247
			O	2015-07-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	23.3126	271
			O	2015-08-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	23.8774	316
			O	2015-08-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	23.8775	339
			O	2015-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	23.5679	385
			O	2015-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	23.5680	408
			O	2015-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	22.4628	456
			O	2015-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	22.4628	481
			O	2015-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	21.3202	532
			O	2015-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	21.3202	558
			O	2015-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	21.0669	610
			O	2015-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	21.0668	636
			O	2015-10-02	I	35 - Dividende en actions	6	20.5518	642
			O	2015-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	22.4775	690
			O	2015-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	22.4775	715
			O	2015-11-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	17.5492	777
			O	2015-11-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	17.5493	808



Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	18.4567	867
			O	2015-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30	18.4566	897
			O	2015-11-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(900)	18.6778	(3)
<b>Hydro One Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caira, Marc	4, 7								
Helan Caira	PI		O	2015-08-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	21.9000	9 100
Hinds, James David	4		O	2015-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	22.5500	5 000
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	22.8800	10 000
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	22.9100	10 600
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	22.9200	12 500
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	22.9100	13 700
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	22.9100	14 600
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	22.9100	15 000
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	22.7500	25 000
<b>IMAX Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Demirian, Eric	4		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	8 757	16.8600USD	16 141
<i>Options 1:1</i>									
Demirian, Eric	4		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(8 757)	16.8600USD	25 351
<b>Inca One Gold Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moen, George Marius	4, 5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1200	3 281 160
<b>Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ricard, Denis	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	30.2200	10 000
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	18 000	19.2300	28 000
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	12 000	26.0300	40 000
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	42.5000	30 000
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	42.6300	12 000
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	42.8833	0
<i>Options</i>									
Ricard, Denis	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	30.2200	190 000
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	19.2300	172 000
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	26.0300	160 000
<b>Input Capital Corp.</b>									
<i>Options</i>									
Budreski, John Philip Adrian	7		O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	30 900	1.8800	291 275
<b>Intema Solutions Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leclerc, Steve	3		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(650 000)	0.0150	3 017 167*
<b>Inter Pipeline Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arsenych, Stephen James	5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.9200	13 500
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	23.9300	14 600
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	23.9400	15 000
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Arsenych, Stephen James	5		O	2015-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 999)	24.0960	24 317
Marchant, Jeffrey David	5		O	2015-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 855)	24.0960	39 543
<b>Inventronics Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MONETTE, SERGE	3		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1550	170 600
<b>K-Bro Linen Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Gannon, Jeffrey Ronald	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	51.0500	7 522*
<b>Kelt Exploration Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilson, David John	4, 5, 3								
David and Penny Wilson Family Foundation	PI		O	2015-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 800	4.5440	1 061 967
			O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	4.5500	1 095 967
<i>Options</i>									
Lalani, Sadiq	5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	105 000	4.3800	417 000
MacArthur, Douglas Owen	5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	90 000	4.3800	356 000
McIntyre, Eldon Angus	4		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	45 000	4.3800	178 000
<b>Kinaxis Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colbeth, Douglas Proctor	4, 5								
Douglas Colbeth and Margaret Colbeth as Trustees of the Colbeth Clinic Charitable Remainder Trust	PI		O	2015-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 400)	44.1718	343 000
			O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 200)	44.8969	322 800
			O	2015-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	45.7512	310 400
			O	2015-11-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	45.3659	308 700
<b>Klondike Silver Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hughes, Faith Alica	3		O	2015-11-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 900 000	0.0250	13 308 000
<i>Bons de souscription</i>									
Hughes, Faith Alica	3		O	2015-11-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 900 000	0.0700	11 770 000
<b>Kobex Capital Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Atkinson, Michael James	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5400	50 000
<b>LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daoust, Paul	4		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1200USD	157 000*
<i>Deferred Stock Units</i>									
Daoust, Paul	4		O	2015-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 559		40 652*
Innes, Richard Dent	4		O	2015-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 422		37 710*
KING, GEORGE EDMUND	4		O	2015-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 705		51 851*
Welsh, Kathryn A.	4		O	2015-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 422		37 710*
<b>La Societe Canadian Tire Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Craig, Gregory George	7		O	2015-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	124.3499	35 000
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	124.3499	0
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	124.6338	35 000
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	124.6338	0
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	124.7326	35 000
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	124.7326	0
D'Amico, Giacomo	6		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(565)	124.3472	0
Medline, Michael Bennett	4, 7, 5								
2436212 Ontario Limited	PI		O	2011-08-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	124.4201	9 200
<i>Options</i>									
Fulton, Duncan Stanley Allpress	5		O	2015-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(2 041)		17 527
McCann, Dean Charles	7, 5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(53 768)		40 646
Medline, Michael Bennett	4, 7, 5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(28 147)		89 040
Mongeau, Robert	7		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 788)		26 222
Nathanson, Douglas Bigler	7, 5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)		29 651
<b>La Societe de Gestion AGF Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Goldring, Blake Charles	4, 5								
BCG HOLDING CORPORATION	PI		O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.1000	1 423 136
<b>Le Groupe Intertape Polymer Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foster, Robert J	4		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	7 500	2.1900	55 000
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.5500	65 000
<i>Options</i>									
Foster, Robert J	4		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	2.1900	20 000
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.5500	10 000
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Maple Leaf Foods Inc.	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	20.9473	40 000
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	20.9811	40 000
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	20.7633	40 000
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	21.0999	40 000
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
<b>Les Producteurs Affinor inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brusatore, Nicholas Gordon	4, 3		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	87 000	0.0850	8 425 000
<i>Options</i>									
Mack, David B.	4		O	2015-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
<b>Les Ressources Komet Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Andre	4, 5								
2846-2059 Québec inc.	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3350	1 204 486
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3400	1 208 486
<b>Les Vêtements de Sport Gildan Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chamandy, Glenn J.	4, 5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	200 000	11.0650	709 144
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	40.1535	509 144
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	14 642	14.3200	523 786
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 642)	40.6128	509 144
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	122 346	15.5850	631 490
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(122 346)	39.9812	509 144
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	48 858	24.2150	558 002
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 858)	40.7015	509 144
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	119 422	11.0650	628 566
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	160 618	13.6000	789 184
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(280 040)	40.7000	509 144
Corsano, Anthony Frank	7		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 936)	39.3200	0
Iliopoulos, Peter	5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	40.2300	22 539
Lavoie, Nicolas	5		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 273)	39.2200	816
Masi, Benito	5		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	39.3900	142 797
Roiter, Jonathan	5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 479)	39.9500	800
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	7 590	15.5850	8 390
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 590)	40.2574	800
<i>Options</i>									
Chamandy, Glenn J.	4, 5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	11.0650	1 255 310
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(14 642)	14.3200	1 240 668
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(122 346)	15.5850	1 118 322
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(48 858)	24.2150	1 069 464
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(119 422)	11.0650	950 042
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(160 618)	13.6000	789 424

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Harries, Rhodri	5		O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	295 920	38.0100	1 455 310
Hoffman, Michael	7		O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	87 148	38.0100	369 885
Lehman, Eric Ralph	5		O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	64 116	38.0100	245 684
Masi, Benito	5		O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	64 116	38.0100	195 754
Roiter, Jonathan	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	64 116	38.0100	247 868
<b>Restricted Share Units</b>									
Chamandy, Glenn J.	4, 5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	(7 590)	15.5850	42 904
Corsano, Anthony Frank	7		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 153	38.0100	164 182
Echeverria, Javier	7		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 767	38.0100	96 866
Harries, Rhodri	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 505	38.0100	9 338
Hoffman, Michael	7		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 948	38.0100	77 867
Iliopoulos, Peter	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 733	38.0100	37 585
Lavoie, Nicolas	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 262	38.0100	12 842
Lehman, Eric Ralph	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 262	38.0100	12 752
Masi, Benito	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 733	38.0100	37 585
Roiter, Jonathan	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 733	38.0100	37 584
Ward, Chuckie J.	7		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 462	38.0100	65 842
Yaghi, Miro	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 262	38.0100	33 609
<b>Leucrotta Exploration Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cowie, Donald	4								
Cowie Capital Corporation	PI		O	2015-11-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	104 781	0.9700	124 781*
Gilbert, Daryl Harvey	4		O	2015-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 316	0.9700	713 434*
JOG Capital Corp.	3								
JOG Limited Partnership No. III	PI		O	2015-11-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(17 377 789)	0.9700	0
<b>LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fries, Michael Thomas	3								
Liberty Global Incorporated	PI		O	2015-11-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-11-12	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 000 000		5 000 000
Paterson, G. Scott	4		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	37.7900USD	98 529
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	37.9100USD	93 529
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	36.5700USD	83 529
<b>Logistec Corporation</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	40.0200	3 900
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	39.5400	4 900
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	39.7850	5 700
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	45.2600	600
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	45.2600	1 600
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	44.5200	2 600
<b>Magna International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lauk, Kurt	4		O	2011-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110	45.0700USD	110
<b>Marquee Energy Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
WATERS, Robert J.	4		O	2015-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	125 000		125 000
<b>Marret Resource Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guebert, David Dean	5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3200	112 142
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.3150	133 142

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Martinrea International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fairchild, Robert	5		O	2015-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 900
<b>Mason Graphite Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Veilleux, Luc	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.3800	228 335
<i>Bons de souscription</i>									
Gascon, Benoît	4, 5		O	2015-11-21	D	55 - Expiration de bons de souscription	(27 250)		0
L'Heureux, Jean	5		O	2015-11-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(31 818)		0
Veilleux, Luc	5		O	2015-11-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(18 182)		0
<b>MCAN Mortgage Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cruise, Brydon	4								
BMO InvestorLine (Joint Holding)	PI		O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	12.8700	238 889
BMO InvestorLine (RRSP)	PI		O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550	12.8000	108 595
Cuthbert, Verna 3MACs	4 PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.8000	5 033
			O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67	12.7200	5 100
Doré, Raymond	3		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.8360	358 593
99192 Canada Limited	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.7304	895 118
			O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	12.6121	888 118
			O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.6284	883 118
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.6700	878 118
BMO InvestorLine	PI		O	2015-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 075	12.2075	137 124
			O	2015-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 369	12.1377	149 436
BMO InvestorLine (TFSA)	PI		O	2015-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	12.2075	2 976
			O	2015-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	12.1377	3 243
Doré, Susan BMO InvestorLine	4 PI		O	2015-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 853	12.2075	127 257
			O	2015-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 126	12.1377	138 675
BMO InvestorLine (TFSA)	PI		O	2015-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	12.2075	3 002
			O	2015-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	12.1377	3 270
<b>Medical Facilities Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Medical Facilities Corporation	1		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	15.7750	31 197 744
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	15.7500	31 193 744
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	15.6500	31 189 744
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	15.6220	31 184 744
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	15.3757	31 177 744
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	15.0200	31 173 744
<b>Melcor Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Rayburn, Darin Anthony	6		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	7.6600	88 950
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.6000	89 550
Stefura, Naomi Marie	6		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.6200	2 000
<b>Methanex Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sloan, Monica	4		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	51.6900	1 100
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	51.7400	1 200
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	51.7500	2 100
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	51.8000	2 600
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	51.8500	3 100
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	51.9000	3 900
<b>Metro inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dénommée, Paul	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	8 700	12.5000	23 169

Emetteur	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
		O	2015-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	39.0000	19 169
Rivet, Simon	5	O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	1 740	12.5000	20 499
		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 740)	38.5070	18 759
		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	6 000	14.7300	24 759
		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.5100	22 759
		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.5100	20 759
		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.5040	18 759
<b>Options</b>								
Dénommée, Paul	5	O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(8 700)	12.5000	54 700
Rivet, Simon	5	O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(1 740)	12.5000	55 400
		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	14.7300	49 400
<b>MINES ABCOURT INC.</b>								
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>								
Courtois, Jean-Guy	4	O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0400	195 293
		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0400	245 293
MESTRALLET, FRANCOIS JOSEPH PIERRE MARIE	4	O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	311 000	0.0400	6 241 000
		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.0400	6 741 000
		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	189 000	0.0400	6 930 000
<b>Mines Richmond inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chamandy, H. Gregory	4, 3	O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	50 000		1 011 805
		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.0052	961 805
<b>Options</b>								
Chamandy, H. Gregory	4, 3	O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.6200	617 000
<b>MINT Income Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.1850	58 461 010
<b>Mitel Networks Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kanata Research Park Corporation	3	O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(133 100)	11.6770	8 485 510
		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	11.6600	8 479 510
		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(129 700)	11.4500	8 349 810
		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 000)	11.4508	8 322 810
		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 066)	11.4515	8 277 744
		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 734)	11.4516	8 214 010
Matthews, Terence Hedley	4, 5, 3	O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(129 700)	11.4500	8 349 810
Kanata Research Park Corporation	PI	O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 000)	11.4508	8 322 810
		O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 066)	11.4515	8 277 744
		O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 734)	11.4516	8 214 010
Spooner, Steven Edward	5	O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	15 625	3.8000USD	
		M	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	15 625	3.8000USD	56 466
		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 769)	8.6500USD	
		M	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 769)	8.6500USD	47 697
		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	31 250	4.2200USD	
		M	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	31 250	4.2200USD	78 947
		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 749)	8.6500USD	
		M	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 749)	8.6500USD	60 198
		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	37 500	4.0000USD	
		M	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	37 500	4.0000USD	97 698
		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 741)	8.6500USD	
		M	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 741)	8.6500USD	75 957
		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	200 000	5.7300USD	
		M	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	200 000	5.7300USD	275 957
		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(148 054)	8.6200USD	
		M	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(148 054)	8.6200USD	127 903

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Options</b>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Options</i>									
Spooner, Steven Edward	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	5.7300USD	
			M	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	5.7300USD	439 625
<b>Morguard Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Morguard Corporation	3		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	289 300	14.2000	4 375 448
Morguard Real Estate Investment Trust	1		O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	14.2000	400 000
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)		0
Sahi, Kuldip (Rai)	4, 6, 5								
Paros Enterprises Limited	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	14.1460	882 051
			O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 600	14.1800	925 651
			O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	14.2000	975 651
			O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.2000	976 651
<b>Neovasc Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
JANZEN, DOUG	4	R	O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	6.4500	107 438*
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	6.4500	102 038*
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.4500	101 538*
<b>New Flyer Industries Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coliseum Capital Management, LLC	3								
Blackwell Partners, LLC	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 846)	26.0813	1 539 526
			O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 478)	26.2113	1 538 048
Coliseum Capital Partners II, LP	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 957)	26.0813	1 001 584
			O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(962)	26.2113	1 000 622
Coliseum Capital Partners, LP	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(152 197)	26.0813	3 378 076
			O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 760)	26.0813	3 374 316
<b>Newfoundland Power Inc.</b>									
<i>Actions privilégiées First Preference Series A</i>									
Fortis Inc.	3		O	2015-11-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	800	8.7500	21 223
<i>Actions privilégiées First Preference Series B</i>									
Fortis Inc.	3		O	2015-11-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	900	8.5000	66 367
<b>North American Energy Partners Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
North American Energy Partners	1		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	94 300	2.9500	94 300
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	(94 300)		0
<b>Northern Blizzard Resources Inc.</b>									
<i>Performance Awards</i>									
Artindale, James Stanton	4, 5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 332		208 332*
Bokenfohr, Timothy Frank	5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 508		28 528
Brown, William Todd	5		O	2015-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 528		28 528*
Bruce, Ian	4	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 332		15 832*
Fisher, Gary Douglas	5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 048		20 175
Kvisle, Harold N.	4	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 332		15 832*
Makinson, Michael James	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 332		83 332*
Manner, Douglas Glenn	4	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 332		15 812*
McKenna, Cindi Lou Margaret	5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 888		23 022*
Mullane, Wendy Anne	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 068		20 202
Pewar, Larry Lewis	5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 008		34 028*
Rooney, John Ross	4, 5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 332		208 332*
Will, Robert George	5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 508		28 528*
<i>Time-based Awards</i>									
Artindale, James Stanton	4, 5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 332		208 332*
Bokenfohr, Timothy Frank	5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 508		28 528
Brown, William Todd	5		O	2015-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Bruce, Ian	4	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 528		28 528*
Fisher, Gary Douglas	5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 332		15 832*
Kvisle, Harold N.	4	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 048		20 175
Makinson, Michael James	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 332		15 832*
Manner, Douglas Glenn	4	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 332		83 332*
McKenna, Cindi Lou Margaret	4	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 332		15 812*
Mullane, Wendy Anne	5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 888		23 022*
Pewar, Larry Lewis	5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 068		20 202
Rooney, John Ross	4, 5		O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 008		34 028*
Will, Robert George	5	R	O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 332		208 332*
<b>Northern Empire Resources Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paterson, James R.	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	1 232 000
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1000	1 247 000
<b>Northland Power Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gliosca, Dino	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(404 444)	18.2100	160 836
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	404 444	18.2100	565 280
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79 930)	18.2100	485 350
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 930	18.2100	565 280
<b>Northview Apartment Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Elsey, Louise Jane	5								
David Elsey	PI		O	2014-10-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	17.9900	
			M	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	17.9900	2 700
<b>NOVAGOLD RESOURCES INC.</b>									
<i>Options</i>									
Leathley, Gillyeard(Gil) James	4		O	2015-11-20	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		256 300
<b>NUVISTA ENERGY LTD.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Michael, Lawford	5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 100	3.9500	57 210*
Jodi Lawford	PI		O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 650	3.9200	16 400*
<i>Options</i>									
Andreachuk, Ross Lloyd	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	55 000	4.2500	351 605*
Asman, Kevin Garth	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	44 000	4.2500	341 906*
McDavid, Douglas Christopher	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	55 000	4.2500	401 481*
Michael, Lawford	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	55 000	4.2500	421 636*
Truba, Joshua Thomas	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	42 000	4.2500	315 412*
Wright, Jonathan Andrew	5		O	2015-11-18	D	50 - Attribution d'options	90 000	4.2500	1 080 579*
<i>Restricted Share Awards</i>									
Andreachuk, Ross Lloyd	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 294		19 538*
Asman, Kevin Garth	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 635		16 145*
McDavid, Douglas Christopher	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 294		19 538*
Michael, Lawford	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 294		19 538*
Truba, Joshua Thomas	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 333		15 304*
Wright, Jonathan Andrew	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 572		34 143*
<b>Oceanic Iron Ore Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giustra, Frank	3		O	2015-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000		644 000
<b>ONEX CORPORATION</b>									
<i>Options</i>									
Lewtas, Donald William	5		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	29.2200	255 000
<b>Open Text Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									



Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Open Text Corporation</b>									
	1	R	O	2015-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	11 385	44.8500USD	11 385
			O	2015-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(11 385)		0
		R	O	2015-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	12 068	44.9900USD	12 068
			O	2015-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(12 068)		0
		R	O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	15 565	44.9900USD	15 565
			O	2015-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(15 565)		0
		R	O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 890	45.0000USD	5 890
			O	2015-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 890)		0
		R	O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	26 382	44.9200USD	26 382
			O	2015-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(26 382)		0
			O	2015-09-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions	28 143	44.9600USD	
		R	M	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	28 143	44.9600USD	28 143
			O	2015-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(28 143)		0
		R	O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	44.2400USD	113 000
			O	2015-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	(113 000)		0
		R	O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	109 435	42.9900USD	109 435
			O	2015-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(109 435)		0
		R	O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	109 435	43.7800USD	109 435
			O	2015-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(109 435)		0
		R	O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	109 435	44.0200USD	109 435
			O	2015-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(109 435)		0
		R	O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	66 224	44.6300USD	66 224
			O	2015-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(66 224)		0
		R	O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	90 934	44.9100USD	90 934
			O	2015-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(90 934)		0
		R	O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	22 688	44.8000USD	22 688
			O	2015-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(22 688)		0
<b>Opsens inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fiera Capital Corporation (formerly Fiera Sceptre Inc.)	3								
Funds and accounts managed by Fiera Capital Corporation	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.8600	6 766 229
<b>Orezone Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sun Valley Gold LLC	3								
Client Accounts	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	229 000	0.2350	21 537 033
Sun Valley Gold Master Fund, Ltd.	3		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119 996	0.2350	13 611 132
<b>Ovivo Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne GLV.A</i>									
Courtois, Marc Alain	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.3200	38 500
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	1.3700	42 300
<b>Parex Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foo, Wayne Kim	5		O	2015-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 900		2 183 649
			O	2015-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000		2 178 749
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.5502	2 173 649
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.5320	2 163 649
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	10.5300	2 158 749
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.5500	2 168 749
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.6000	2 163 749
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.6500	2 158 749
			O	2015-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 100		2 163 849
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	10.5500	2 158 749
			O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	6 500		2 165 249
Miller, Ronald Douglas	4		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	10 000		58 605
			O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.4000	48 605
Pinsky, Kenneth George	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	20 000		307 090

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Wright, Paul David	4		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	10.7000	287 090
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	3 400		129 239
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	10.7500	125 839
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	5 000		130 839
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.7000	125 839
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	6 600		132 439
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	10.7250	125 839
<b>Options</b>									
Foo, Wayne Kim	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	4.4500	608 500
Miller, Ronald Douglas	4		O	2015-11-16	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.4500	50 500
Pinsky, Kenneth George	5		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.4500	540 000
Wright, Paul David	4		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	6.0700	57 100
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.0700	52 100
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(6 600)	6.0700	45 500
<b>Restricted Share Unit</b>									
Foo, Wayne Kim	5		O	2015-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 900)	0.0100	225 100
			O	2015-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	0.0100	205 100
			O	2015-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 100)	0.0100	200 000
<b>Pason Systems Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Dudar, Ronald	5		O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	4 000		17 220
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	20.5045	13 220
<b>common share options</b>									
Dudar, Ronald	5		O	2015-11-24	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		216 000
<b>Peak Positioning Technologies Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
TURNER, Kerrigan Henry	6		O	2014-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.0200	491 752
			O	2014-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0200	1 491 752
<b>Bons de souscription</b>									
BOLDUC, Laval	4, 5		O	2014-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000	0.0500	
			M	2014-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 500 000	0.0500	
			M'	2014-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 500 000	0.0500	1 500 000
HÉBERT, Georges Lawrence	6		O	2014-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0500	
			M	2014-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0500	
			M'	2014-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0500	1 062 500
JOSEPH, Johnson	4, 5		O	2014-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 500 000	0.0500	
			M	2014-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 500 000	0.0500	
			M'	2014-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 500 000	0.0500	5 051 000
TURNER, Kerrigan Henry	6		O	2014-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0500	
			M	2014-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0500	1 000 000
<b>Pembina Pipeline Corporation</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Andersen, Harold	5								
Ginger Andersen (RRSP)	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	833	30.0000	6 964
Billing, Grant Donald	4		O	2015-11-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	16 137	30.0000	100 000
Burrows, J. Scott	5								

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Carmen Burrows	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	1 000	30.0000	2 500
Charlesworth, Allan	5		O	2015-11-19	D	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	1 000	30.0000	2 800
Dilger, Michael H.	5								
Dilger Investment Trust	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	5 000	30.0000	60 000
Dyck, Eric	5								
Eric & Liliane, Joint	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	4 425	30.0000	14 899
Gordon, Lorne	4		M	2015-11-19	D	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	30 000	30.0000	126 800
L.B. Gordon & P. Gordon (Jointly)	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	30 000	30.0000	
Jones, Robert M.	5								
1219349 Alberta Ltd.	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	10	30.0000	1 340
Charlotte Jones	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	105	30.0000	1 055
Kristie Smith (BMO) TFSA	PI		O	2010-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	1 400	30.0000	1 400
			O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	1 500	30.0000	2 900
Merchant Energy Holdings	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	280	30.0000	280
R M Jones CIBC RSP	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	85	30.0000	7 035
RM Jones BMO - JT (Investorline2)	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	2 775	30.0000	2 799
LeGresley, David Malcolm Balfour	4								
David LeGresley RSP	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	3 000	30.0000	15 562
Lock, Robert Duncan	5								
Erica Sharp Account	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	2 000	30.0000	6 400
Smith, Brad	5								
BMO Joint Cash	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	500	30.0000	3 132
Smith, Jeffrey T.	4								
Jane A. Smith	PI		O	2015-11-19	I	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	2 000	30.0000	8 800
Taylor, Stuart	5		O	2015-11-19	D	15 - Acquisition ou alié- nation au moyen d'un prospectus	3 500	30.0000	14 225
<b>Petrolia Inc.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Bourgeois, Jacques	4		O	2015-11-06	D	11 - Acquisition ou alié- nation effectuée privément	10 000	0.5400	
			M	2015-11-06	D	16 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	0.5400	10 000*
<b>Petrolympic Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	4 000	0.1350	15 235 607
<b>Peyto Exploration &amp; Development Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gray, Don	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(108 700)	27.4734	1 540 614
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(91 300)	27.0435	1 449 314
<b>Platinum Group Metals Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, R. Michael	4, 5		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	10 000	0.3000	
			M	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	10 000	0.3000	1 635 090
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	3 000	0.2983	
			M	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	3 000	0.2983	1 638 090
Liberty Metals & Mining Holdings, LLC	3		O	2015-11-20	D	36 - Conversion ou échange	3 485 839	0.3045	149 340 250
<b>Posera-HDX Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shulman, Allen	5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	7 000	0.2000	1 072 758*
<b>Potash Corporation of Saskatchewan Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Knafelc, Lee	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	12 000	12.4200	37 254
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(12 000)	27.3700	25 254
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Knafelc, Lee	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	12.4200	116 000
<b>PrairieSky Royalty Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Estey, James	4								
James Estey - RRSP	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	25.7250	107 586*
Lopez, Cristina	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	25.6270	15 747*
Phillips, Andrew	5								
Andrew Phillips - TFSA	PI		O	2015-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	315	25.3500	1 494*
<b>Options</b>									
KAZEIL, PAMELA PEARL	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-24	D	50 - Attribution d'options	15 187	25.9000	15 187*
			O	2015-11-24	D	50 - Attribution d'options	15 188	25.9000	30 375*
			O	2015-11-24	D	50 - Attribution d'options	20 250	25.9000	50 625*
<b>Performance Share Units (PSUs)</b>									
KAZEIL, PAMELA PEARL	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 479	25.9000	14 479*
<b>Restricted Share Units (RSUs)</b>									
KAZEIL, PAMELA PEARL	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 413	25.9000	2 413*
			O	2015-11-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 413	25.9000	4 826*
			O	2015-11-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 413	25.9000	7 239*
<b>Precision Drilling Corporation</b>									
<b>Deferred Share Units</b>									
Donovan, William T.	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	346		26 597
Hagerman, Allen R.	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	829		63 773
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	876		
			M	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	876		67 379
Meyers, Kevin Omar	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36		2 803
Phillips, Robert L.	4		O	2015-11-18	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	457		35 191
<b>Deferred Share Units - effective January 1, 2012</b>									
Donovan, William T.	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	346		44 070
Gibson, Brian James	4		O	2015-11-18	D	35 - Dividende en actions	890	5.2300	67 460*
Hagerman, Allen R.	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	912		69 131
Hughes, Catherine Jeanne	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	610		46 205
Krablin, Steven Wayne	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	99		7 542
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2015-11-18	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	706		53 514
Meyers, Kevin Omar	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	623		47 245
Phillips, Robert L.	4		O	2015-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	584		44 307
<b>ProMetic Sciences de la Vie inc.</b>									
<b>Options</b>									
Weaver, Gregory	5		O	2015-11-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.9300	100 000
<b>Unités d'actions restreintes / Restricted Share Units</b>									
Weaver, Gregory	5		O	2015-11-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000	2.9500	250 000
<b>Pulse Seismic Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Pulse Seismic Inc.	1		O	2015-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	2.2073	98 100
			O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	2.2000	104 400
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	2.2018	108 200
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	2.2327	113 400
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 200	2.2503	125 600
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.2400	127 100
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	543 700	2.2500	670 800
<b>Pure Industrial Real Estate Trust</b>									
<b>Trust Units</b>									
Gorrie, Kevan Stuart	5		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	4.4700	190 944
			O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.5000	192 244
<b>Questerre Energy Corporation</b>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
<i>Options</i>									
Binnion, Michael Rupert	4, 6, 5		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	630 000		4 943 500*
Brodylo, John Carter	5		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	213 000		1 375 500*
Cartier, Alain Sans	4		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	26 250		476 250*
Coldham, Peter	5		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	237 000		1 254 500*
Daunhauer, Christopher John	5		O	2015-02-02	D	50 - Attribution d'options	400 000		750 000*
			O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	207 000		957 000*
D'Silva, Jason Dominic	5		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	237 000		1 934 500*
Hickok, Earl Timothy	4		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	28 500		428 500*
Nicholson, Ian	5		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	213 000		1 128 000*
Sykora, Dennis Frank	4		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2350	480 000
Tityk, Richard	5		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	213 000		1 178 000*
Tonnessen, Bjorn Inge	4		O	2015-03-25	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	4.0300	
			M	2015-03-25	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	4.0300	475 000
			O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	44 250		539 250*
Wilford, Keith Dennis	5		O	2015-11-20	D	50 - Attribution d'options	225 000		1 325 000*
<b>Quincaillerie Richelieu Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dion, Christian	5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	400	38.1400	400
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.2470	0
<i>Options</i>									
Dion, Christian	5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(400)	38.1400	2 350
<b>RDM Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leonard, Mark	5		O	2014-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Roberts, David John	4		O	2015-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.8853	10 000
<b>REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gaumond, André	4, 5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.2300	186 292
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	16 502	4.6500	202 794
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	14 646	6.8500	217 440
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	14 646	7.6800	232 086
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	14 664	5.8900	246 750
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	13.6482	197 292
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 000)	13.8544	166 292
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 000)	13.9645	217 750*
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	13.8892	202 750
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	14 673	3.8900	217 423
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	14 664	3.4900	232 087
St-Jacques, Claude	7		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	3 661	6.8500	3 661
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	3 661	7.6800	7 322
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 322)	13.9800	0
<i>Options</i>									
Gaumond, André	4, 5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.2300	325 658
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(16 502)	4.6500	309 156
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(14 646)	6.8500	294 510
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(14 646)	7.6800	279 864
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(14 664)	5.8900	265 200
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(14 673)	3.8900	250 527
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(14 664)	3.4900	235 863
St-Jacques, Claude	7		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(3 661)	6.8500	36 464
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(3 661)	7.6800	32 803
<b>Redline Communications Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gould, Jeffrey Paul	5		O	2015-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>REIT INDEXPLUS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT INDEXPLUS Income Fund	1		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.0000	7 631 578
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.1017	7 634 578
			O	2015-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.0525	8 643 738
			O	2015-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 007 960	12.7700	8 642 538
<b>Response Biomedical Corp</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, William James	5								
RBC Dominion Securities Inc.	PI		O	2015-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5000	6 000*
			O	2015-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6400	8 000*
			O	2015-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6400	8 500*
			O	2015-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.6500	19 500*
			O	2015-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	0.6600	20 600*
Shuster, Lewis J.	4		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6400	58 342*
<b>Ressources Algold ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
vergnol, thierry	7		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 300	0.1200	1 079 183
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 000	0.1250	1 127 183
<b>Ressources Géoméga Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Cayer, Alain	5		O	2015-11-23	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0700	575 000
Gingras, Gilles	4		O	2015-11-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0700	315 000
Godin, Patrick	4		O	2015-11-23	D	50 - Attribution d'options	50 000		415 000
Lindsay, L. Derek	5		O	2015-11-23	D	50 - Attribution d'options	50 000		100 000
Mugerman, Kiril	5		O	2015-11-23	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0700	480 000
<b>Ressources Minières Radisson Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Lacasse, Donald	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.1000	80 000
<b>Ressources Minières Vanstar Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morissette, Guy	4, 5, 3								
GM Prospection	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	2 745 000
			O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0500	2 770 000
<b>Ressources Robex Inc.</b>									
<i>Débitures convertibles échéance 3 ans, intérêt 10 %/an</i>									
doyon, michel	4								
placements Doyon & fils inc	PI		O	2013-11-21	I	97 - Autre	\$ 60 000.00		
			M	2013-11-21	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 60 000.00		
			M'	2013-11-21	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 60 000.00		\$ 60 000.00
<b>Ressources Teck Limitée</b>									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Andres, Dale Edwin	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.0500	50 000
<b>Restaurant Brands International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fribourg, Paul J	4		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112	35.5000USD	112 812
<b>Richards Packaging Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Prupas, David Lewis	7								
4117778 Canada Inc.	PI		O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	18.8500	415 805*
			O	2015-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	18.5500	418 305*

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kissoon, Daneshwar	5		O	2015-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	153	24.7429	46 481
RRSP	PI		O	2015-11-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	24.7429	6 170
Robins, Jordan	5		O	2015-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	181	24.7429	38 500
Sallows, Sharon	4		O	2015-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116	24.7429	27 015
Darleen Duchesne	PI		O	2015-11-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	24.7429	2 700
Mackie Research in trust for Sharon Sallows	PI		O	2015-11-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	241	24.7429	51 152
Mackie Research in trust for SMH Holdings	PI		O	2015-11-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	24.7429	25 490
<b>Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated</b>									
<i>Options</i>									
Johnston, Michael D.	5		O	2015-11-18	D	59 - Exercice au comptant	(6 400)	27.1118USD	55 219
<b>Rogers Communications Inc.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Rogers, Loretta A.	4, 6		O	2015-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 800)		29 045
<b>Rogers Sugar Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rogers Sugar Inc	1		O	2015-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	4.0500	30 800*
			O	2015-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(30 800)		0
<b>RONA inc.</b>									
<i>Unités d'actions restreintes/Restricted Share Units</i>									
Beauregard, Martin	5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(5 800)	13.7200	13 494
Boies, Dominique	5		O	2015-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(35 481)	13.6500	112 021
Chênevert, Paul	5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(6 800)	13.7200	17 531
Lavoie, André	5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(4 400)	13.7200	8 133
Milot, Stéphane	5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(6 500)	13.7200	24 546
Roy, Christian	5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(5 300)	13.7200	12 464
Savoie, Suzanne	5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(3 500)	13.7200	7 890
<b>Royal Nickel Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hand, Scott McKee	4, 5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 000	0.1737	1 699 000
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 000	0.1719	1 763 000
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 000	0.1674	1 825 000
Hollaar, Timothy Lee	5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1750	126 200
Selby, Mark Thomas Henry	5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1720	865 000*
<b>Rubicon Minerals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rowlandson, Peter	4		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.1650	50 000*
Winship, Michael David	4, 5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194 500	0.1800	212 000*
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.1850	230 500*
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 000	0.1900	267 500*
<b>Sandvine Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	704	2.5600	109 214
Donnelly, Tom	5		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	2.5600	19 997
Hamilton, Scott	4		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	2.5600	5 620
Slim, Brad	5		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	318	2.5600	935 336
<b>Saputo Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carrière, Louis-Philippe	7, 5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	19 612	14.6600	64 902
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	49 326	21.6100	114 228
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	6 062	21.4800	120 290
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.3700	120 190
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	32.3800	119 590
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 100)	32.4000	105 490
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.4050	105 390

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant	
Titre Initié Porteur inscrit			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 100)	32.4100	91 290	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.4150	91 090	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	32.4200	84 190	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.4250	84 090	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	32.4300	74 590	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	32.4350	73 990	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	32.4400	71 490	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.4450	71 390	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	32.4500	68 890	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	32.4600	68 290	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	32.4700	64 990	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	32.4900	64 390	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	32.5000	59 590	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	32.5100	55 090	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.5150	54 890	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	32.5200	49 890	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	32.5300	49 590	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	32.5400	47 290	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	32.5500	46 590	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	32.5700	45 790	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	32.5800	45 290	
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	15 000	21.4800	60 290	
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 800)	32.6000	47 490	
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.6100	47 290	
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.6400	47 190	
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	32.6500	45 290	
	St-Jean, Louise	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	4 094	14.6600	7 830
				O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	31.9000	7 130
				O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	31.9100	6 930
				O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(494)	31.9700	6 436
				O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.9600	6 336
				O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.9500	6 236
				O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	31.8900	4 036
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	32.0600	3 736	
Therrien, Maxime	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	4 640	13.9050	11 891	
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	12 338	10.7000	24 229	
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	14 182	14.6600	38 411	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 800)	32.3500	22 611	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	32.4000	19 911	
Turcotte, Patrick	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	4 626	21.6100	5 520	
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	32.4250	5 120	
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 226)	32.4100	3 894	
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.4000	3 694	
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	32.3900	2 894	
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	32.3800	1 494	
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	32.3700	894	
Wagner, Gaétane	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	4 502	14.6600	16 142	
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	11 406	21.4800	27 548	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	32.3800	27 248	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	32.3900	26 548	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 997)	32.4000	24 551	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 144)	32.4200	17 407	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.4250	17 207	
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	32.4000	15 207	
Contrat à terme d'achat hors bourse 100000 actions échéance juin 2016										
Saputo inc.	1		O	1997-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				



Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
<i>Contrat à terme d'achat hors bourse 120000 actions</i>									
Saputo inc.	1		O	2015-11-18	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		1
			M	2015-03-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		
			M'	2015-03-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		1
<b>Options</b>									
Carrière, Louis-Philippe	7, 5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(19 612)	14.6600	486 513
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(49 326)	21.6100	437 187
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(6 062)	21.4800	431 125
			O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	21.4800	416 125
St-Jean, Louise	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(4 094)	14.6600	84 409
Therrien, Maxime	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(4 640)	13.9050	161 757
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(12 338)	10.7000	149 419
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(14 182)	14.6600	135 237
Turcotte, Patrick	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(4 626)	21.6100	36 242
Wagner, Gaétane	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(4 502)	14.6600	271 590
			O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(11 406)	21.4800	260 184
<b>Savanna Energy Services Corp.</b>									
<i>Options</i>									
LaMontagne, Dwayne Kevin	5		O	2015-11-19	D	52 - Expiration d'options	(44 659)	5.8600	624 508
Mills, Aaron	7		O	2015-11-19	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	5.8600	221 306
Torriero, Richard	7		O	2015-11-19	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	5.8600	142 318
<b>Savant Explorations Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Legge, Rupert	4		O	2015-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>ScoZinc Mining Ltd. (formerly Selwyn Resources Ltd.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, III, Lloyd I.	3								
Milfam II L.P.	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 700	0.8641USD	302 430
<b>Secure Energy Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227	8.1200	32 474
Gransch, Allen Peter	5		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	8.1200	15 798
Higham, Corey Ray	5		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	8.1200	17 228
McGurk, Brian Kenneth Stanley	5		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	8.1200	8 744
Steinke, Daniel	5		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	8.1200	15 939
WADSWORTH, GEORGE	7		O	2015-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	8.1200	11 779
<b>ShawCor Ltee</b>									
<i>Employee Share Unit</i>									
Ulecia, Fernando Javier	7		O	2015-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 323	28.1800	
			M	2015-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 323		6 144
<b>Shopify Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>									
BVP VII Special Opportunity Fund L.P.	3		O	2015-11-17	D	36 - Conversion ou échange	(10 912 055)		0
Deer VII & Co. Ltd.	3								
Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P.	PI		O	2015-11-17	C	36 - Conversion ou échange	(2 829 053)		0
Bessemer Venture Partners VII L.P.	PI		O	2015-11-17	C	36 - Conversion ou échange	(6 466 414)		0
BVP VII Special Opportunity Fund	PI		O	2015-11-17	C	36 - Conversion ou échange	(10 912 055)		0
Fausser, Cody Peter	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	21 848	6.2200USD	21 848
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	702 930	0.1200	724 778
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	332 730	0.1600	1 057 508
Weinand, Peter Daniel	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	510 000	0.1200	1 001 543

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	332 730	0.1600	1 334 273
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>									
BVP VII Special Opportunity Fund L.P.	3		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	D	36 - Conversion ou échange	10 912 055		10 912 055
			O	2015-11-17	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	(1 636 808)		9 275 247
Deer VII & Co. Ltd.	3								
Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P.	PI		O	2015-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	C	36 - Conversion ou échange	2 829 053		2 829 053
			O	2015-11-17	C	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	(424 358)		2 404 695
Bessemer Venture Partners VII L.P.	PI		O	2015-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	C	36 - Conversion ou échange	6 466 414		6 466 414
			O	2015-11-17	C	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	(969 962)		5 496 452
BVP VII Special Opportunity Fund	PI		O	2015-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	C	36 - Conversion ou échange	10 912 055		10 912 055
			O	2015-11-17	C	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	(1 636 808)		9 275 247
Deer VII & Co. L.P.	PI		O	2015-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	C	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	80 275		80 275
Levine, Jeremy Seth	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	140 113		140 113
			O	2015-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(140 113)		0
Lutke, Tobias Albin	4, 5								
Tobias Lutke Family Trust	PI		O	2015-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 500)	26.4485USD	290 500
Oelschig, Trevor Harold	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	1 585		1 585
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(300)	29.3400	1 285
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	29.3100	1 185
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(200)	29.3100	985
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(985)	29.2100	0
<i>Options</i>									
Fausser, Cody Peter	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(21 848)	6.2200USD	1 094 482
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(702 930)	0.1200	391 552
			O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(332 730)	0.1600	58 822
Weinand, Peter Daniel	5		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	(510 000)	0.1200	413 400
			O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(332 730)	0.1600	80 670
<b>Silver Wheaton Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Gary Duncan	5		O	2014-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(25 000)	15.8900	
			M	2014-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(25 000)	28.1626	21 700
Holtby, Douglas Martin	7		O	2015-11-18	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(4 900)	16.5900	38 207
			O	2015-11-18	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(6 050)	17.0700	32 157
<b>SILVERCORP METALS INC.</b>									
<i>Actions ordinaires without par value</i>									
Silvercorp Metals Inc.	1		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	57 800	0.7925	116 600
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	58 800	0.8134	175 400
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	58 800	0.8005	234 200
<b>Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Brecht, James	5		O	2015-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 696		
			M	2015-11-03	D	99 - Correction d'information	6 120		6 120
Cunningham, Timothy Paul	5		O	2015-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 027		
			M	2015-11-03	D	99 - Correction d'information	20 527		34 496
Lewis, John Edward	5		O	2015-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 372		
			M	2015-11-03	D	99 - Correction d'information	12 510		14 010
Spouse	PI		O	2011-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 900	4.2000	2 900

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	4.2100	4 000
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.2300	9 000
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	4.2400	9 900
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	4.2000	12 200
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	4.2100	15 000
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.2200	15 500
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.2300	15 700
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	4.2000	16 800
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.2300	17 000
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.2100	17 100
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	4.2400	17 500
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.2100	19 000
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	4.2300	19 900
			O	2015-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.2300	20 000
Redmond, Mark Laurence	5		O	2015-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	105 001		
			M	2015-11-03	D	99 - Correction d'information	54 601		124 826
<b>Droits Restricted Stock Units</b>									
Brecht, James	5		O	2015-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 696)		
			M	2015-11-03	D	99 - Correction d'information	(6 120)		39 367
			O	2015-11-13	D	99 - Correction d'information	(5 576)		29 966
Cunningham, Timothy Paul	5		O	2015-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(27 027)		
			M	2015-11-03	D	99 - Correction d'information	(20 527)		65 412
			O	2015-11-13	D	99 - Correction d'information	(6 500)		49 179
Lewis, John Edward	5		O	2015-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 372)		
			M	2015-11-03	D	99 - Correction d'information	(12 510)		67 223
			O	2015-11-13	D	99 - Correction d'information	(11 862)		46 699
Redmond, Mark Laurence	5		O	2015-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(105 001)		
			M	2015-11-03	D	99 - Correction d'information	(54 601)		428 141
			O	2015-11-13	D	99 - Correction d'information	(50 400)		340 596
<b>Société financière IGM Inc.</b>									
<i>Equity-Swap - IGM1</i>									
IGM Financial Inc.	1		O	2015-11-19	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	38.0426	35
<i>Equity-Swap - IGM3</i>									
IGM Financial Inc.	1		O	2015-11-19	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(17)	38.0426	0
<i>Equity-Swap - IGM4</i>									
IGM Financial Inc.	1		O	2015-11-19	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(9)	38.0426	0
<b>Société Financière Manuvie</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ramza, Timothy William	5		O	2015-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>									
Ramza, Timothy William	5		O	2015-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 472
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>									
Ramza, Timothy William	5		O	2015-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 417
<i>Options</i>									
Ramza, Timothy William	5		O	2015-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 639
<b>Société minière Aurvista</b>									
<i>Options</i>									
Johnston, David Ian	5	R	O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	200 000		502 000
Keeler, Ronald Bryan	4, 6, 5	R	O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	1 152 000
KING, GEORGE EDMUND	4, 6		O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	430 000	0.1000	
		R	M	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	430 000	0.1000	1 005 000
Lafleur, Jean	4, 5		O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	1 500 000
McCarvill, Gerald Patrick	4, 6		O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	330 000	0.1000	

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Solutions Extenway Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Brunel, Louis	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0500	796 155
Lassonde, Carolyne	4, 5		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0500	796 155
laurent, francine	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0500	796 155
Zakaib, Lorne	4		O	2015-11-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0500	796 155
<b>SouthGobi Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Turquoise Hill Resources Ltd.	3		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.3823	51 789 065
<b>Sprott Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
George, Whitney	7								
Sprott Focus Trust	PI		O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.3751	1 650 000
Sprott Privet Fund LLC	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 900)	2.3999	644 600
			O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(144 600)	2.4000	500 000
			O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	2.3751	475 000
<b>Stantec Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ammerman, Douglas Keith	4		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	24.9300	16 000
Lefavre, Daniel Joseph	7		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.3250	16 000
<i>Options</i>									
Lefavre, Daniel Joseph	7		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.3250	47 777
<b>Stella-Jones Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eichenbaum, Marla	5		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	50.3800	306
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.3700	206
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.3400	6
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	50.3000	0
Godin, Rémi	5		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	50.2500	0
<b>Street Capital Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Birmingham, Thomas	4		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3400	30 000*
<b>Summit Industrial Income REIT</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Morassutti, Lawrence	4								
Caren Morassutti - RRSP	PI		O	2015-11-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	265	5.8200	37 111
Travi Inc.	PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 289	5.8200	1 435 836
<b>Superior Plus Corp.</b>									
<i>6.50 Senior Unsecured Notes of Superior Plus LP</i>									
Bingham, Wayne Mitchell	5	R	O	2015-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 100 000.00)		
			M	2015-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 100 000.00)		\$ 0.00
<b>Surge Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2015-10-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	518	2.9000	3 164 870
			O	2015-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	867	3.4100	3 133 478
		R	O	2015-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 598	3.5085	3 136 076
			O	2015-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 632	2.5275	3 168 502
Janice RRSP	PI	R	O	2015-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 495	3.5085	251 309
			O	2015-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 489	2.5275	254 798
Joint Account	PI	R	O	2015-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	228	3.5085	228
			O	2015-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	318	2.5275	546
Ferguson, Gordon Paul	5								
Lynne Ferguson RRSP	PI		O	2015-09-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			190
Paul Ferguson RRSP	PI		O	2015-09-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			632

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Tahoe Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clayton, Ronald Wayne	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	60 000	11.1500	60 000
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	11.3600	0
<i>Options</i>									
Clayton, Ronald Wayne	5		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		240 000
<b>Tanager Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Squarek, John Edward	4, 5		O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000		11 137 500*
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000		11 167 500*
		R	O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000		11 237 500*
<b>Tech Achievers Growth &amp; Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Tech Achievers Growth & Income Fund	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	900		900
			O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 400		4 400
			O	2015-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
<b>Technologies BIOflex inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lakdawala, Leena	4, 5								
Spousal RRSP account	PI		O	2015-08-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-19	C	90 - Changements relatifs à la propriété	500 000	0.1125	500 000
<i>Bons de souscription</i>									
Lakdawala, Leena	4, 5								
Spousal RRSP account	PI		O	2015-08-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-19	C	90 - Changements relatifs à la propriété	500 000		500 000
<b>Telesta Therapeutics Inc. (formerly known as, Bioniche Life Sciences Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gratton, André	5								
hold through his wife	PI		O	2015-02-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.7900	2 500
<b>TELUS Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Entwistle, Darren	4, 5		O	2015-11-16	D	97 - Autre	36 169		153 320
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 064		24 283
			O	2015-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 886	11886.0000	36 169
			O	2015-11-16	I	97 - Autre	(36 169)		0
Natale, Joe	5		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 300)	41.0700	133 066
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	41.3900	103 066
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	41.7100	93 066
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	42.0000	92 066
<i>Restricted Share Units</i>									
Entwistle, Darren	4, 5		O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 778		550 192
			O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66 111	40.8400	616 303
			O	2015-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(223 786)	40.8400	392 517
<b>Tembec Inc.</b>									
<i>DSU</i>									
Chapman, James N.	4		O	2015-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 258	1.0100	312 423
Continenza, James V.	4		O	2015-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 258	1.0100	703 283
<i>Options</i>									
Dumas, Michel	4, 5		O	2015-11-24	D	52 - Expiration d'options	(5 072)	36.4700	2 920
Lopez, Jim	4, 5		O	2015-11-24	D	52 - Expiration d'options	(10 638)	36.4700	0
<i>PB DSU</i>									
Bastien, Reginald	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 650	0.9800	48 708
			O	2015-11-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(10 513)		38 195

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Black, Chris	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	137 857	0.9800	289 607
			O	2015-11-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(55 641)		233 966
Coates, Linda	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	95 536	0.9800	186 795
			O	2015-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		
			M	2015-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	0.9800	201 795
Dottori, Paolo G.	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	91 670	0.9800	163 278
			O	2015-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	0.9800	178 278
Dumas, Michel	4, 5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	145 000	0.9800	345 388
LeBel, Patrick	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 393	0.9800	208 081
Lopez, Jim	4, 5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	448 980	0.9800	990 206
			O	2015-11-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(225 641)		764 565
Moeltner, Marcus J.	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	86 250	0.9800	188 634
Poirier, Lynn	5		O	2015-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 735	0.9800	16 735
Ribeyrolle, Christian	5		O	2015-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	124 950	0.9800	246 185
			O	2015-11-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(36 910)		209 275
<b>TeraGo Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson	4								
New Court Corporation	PI		O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 692		38 398
<i>Options</i>									
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson	4		O	2015-11-20	D	51 - Exercice d'options	(2 692)	4.0000	23 499
<b>TerraVest Capital Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
PELLERIN, CHARLES	3								
Société Alexco S.E.N.C.	PI		O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	6.0500	433 000
<b>Tesco Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Assing, Fernando Rafael	4, 5	R	O	2014-04-07	D	51 - Exercice d'options	215 000	9.6500USD	
			M	2014-04-07	D	51 - Exercice d'options	21 500	9.6500USD	78 065
			O	2015-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 776		
			M	2015-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 708		59 027
			R	2011-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 666		13 589
			O	2011-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(980)	17.9915USD	12 609
			R	2013-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 733		49 761
			O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 923)	18.6501USD	56 565
			O	2013-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 240)	14.9520USD	48 521
Dyment, Fred J.	4		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	11 500	7.5100USD	42 100
Ferris, Mihial Dean	5		O	2015-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 303		
			M	2015-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 256		11 892
			O	2011-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 672)	14.4453USD	1 563
			R	2013-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 168		13 103
			O	2013-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 664)	14.9731USD	11 439
			R	2013-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 804)	18.3900USD	4 244
			O	2013-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(769)	18.6601USD	3 475
			R	2014-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 671)	20.0860USD	(3 762)
Kott, Gary L.	4		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	11 500	7.5100USD	36 700
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	7.8101USD	25 200
			O	2010-12-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 900)		
			M	2009-12-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 900)		14 099
			O	2010-06-01	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 367)		14 099
Milligan, R. Vance	4		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	11 500	7.5100USD	41 333
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	7.8167USD	52 833
<i>Droits RSUs - Restricted Stock Units</i>									
Assing, Fernando Rafael	4, 5	R	O	2011-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 666)		34 502
		R	O	2013-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 733)		25 568

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
Ferris, Mihial Dean	5	R	O	2013-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 168)		12 934
<i>Options Stock Options</i>									
Dyment, Fred J.	4		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(11 500)		55 600
Kott, Gary L.	4		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(11 500)		40 600
Milligan, R. Vance	4		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(11 500)		53 600
<b>The Intertain Group Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fielding, John David	4								
Dark Bay International Ltd.	PI		O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	14.3238	367 500
FITZGERALD, JOHN KENNEDY	4, 5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 050	13.4500	1 021 867
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	13.4400	1 027 267
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.4300	1 027 367
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	13.4200	1 027 817
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.4100	1 028 117
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	13.3700	1 028 517
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	13.3400	1 031 517
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550	13.3000	1 032 067
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 850	13.2500	1 037 917
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	13.2400	1 039 117
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	13.2300	1 039 367
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	13.2200	1 040 167
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	13.2100	1 040 417
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	13.2000	1 040 467
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.1900	1 040 567
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	13.1800	1 040 717
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.1700	1 040 817
Laslop, Keith	5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 050	13.4500	719 656
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	13.4400	725 056
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.4300	725 156
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	13.4200	725 606
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.4100	725 906
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	13.3700	726 306
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	13.3400	729 306
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550	13.3000	729 856
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 850	13.2500	735 706
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	13.2400	736 906
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	13.2300	737 156
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	13.2200	737 956
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	13.2100	738 206
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	13.2000	738 256
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.1900	738 356
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	13.1800	738 506
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.1700	738 606
<b>theScore, Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Hearne, Thomas Joseph	5	R	O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 470 000
Lean, Ralph E.	4	R	O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	120 000		240 000
Levy, Benjamin David	4, 5	R	O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	600 000		2 200 000
Levy, John S.	4, 5, 3								
Norwest Video Inc.	PI	R	O	2015-11-16	I	50 - Attribution d'options	1 200 000		5 200 000
Schneider, Lorry H.	4	R	O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	120 000		200 000
Scholes, Mark A.	4	R	O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	120 000		240 000
Thomson, William	4	R	O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	120 000		240 000
Zega, Mark	4	R	O	2015-11-16	D	50 - Attribution d'options	120 000		240 000
<b>Thompson Creek Metals Company Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
Perron, Jacques	4, 5		O	2015-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	68 021		179 719
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Perron, Jacques	4, 5		O	2015-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(68 021)		415 856
			O	2015-11-21	D	59 - Exercice au comptant	(31 979)	0.2800USD	383 877
<b>Thomson Reuters Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(486 700)	52.9300	452 347 282
<i>Deferred Share Units</i>									
Caraher, Vincent Joseph	7, 5		O	2015-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 866
<i>Options</i>									
Caraher, Vincent Joseph	7, 5		O	2015-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			107 775
<i>Restricted Share Units</i>									
Caraher, Vincent Joseph	7, 5		O	2015-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			59 003
<b>Toromont Industries Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	32.0000	41 900
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	32.0200	39 400
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	32.0500	36 900
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.1000	36 700
<b>Tourmaline Oil Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elick, John William	4	R	O	2015-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	26.0001	23 808
Robinson, Brian	5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	25.2494	652 543
Rose, Mike	5		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	25.8800	10 886 326
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	25.2560	10 887 326
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	25.1600	10 889 826
<b>TransCanada Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baggs, James M.	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	6 000	31.9700	6 000
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	43.3600	3 100
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	43.3500	200
			O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.3400	0
<i>Options Granted Feb. 23, 2009 @ \$31.97 CDN Expiry Feb. 23, 2016</i>									
Baggs, James M.	5		O	2015-11-18	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		6 000
<b>Tricon Capital Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berman, Gary	4, 5		O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	10.0900	416 854
Sacks, Peter	4								
Chirp Holdings Inc.	PI		O	2015-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	10.0942	9 000
Scott, Eric Duff	4		O	2015-11-23	D	36 - Conversion ou échange	16 667	6.0000	41 208
<i>Débetures convertibles 6.375 Convertible Unsecured Subordinated</i>									
Scott, Eric Duff	4		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 100 000.00)	6.0000	
			M	2015-11-23	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 100 000.00)	6.0000	\$ 0.00
<i>Deferred Share Units</i>									
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2015-11-17	D	46 - Contrepartie de services	623	10.0300	6 951
Matthews, Sian Margaret	4		O	2015-11-17	D	46 - Contrepartie de services	1 246	10.0300	1 766
Sacks, Peter	4		O	2015-11-17	D	46 - Contrepartie de services	623	10.0300	3 594
Scott, Eric Duff	4		O	2015-11-17	D	46 - Contrepartie de services	1 495	10.0300	15 081
<i>Options</i>									
Baldrige, Kevin	7		O	2015-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	10.0300	50 000
Berman, David	4, 6, 5, 3		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	10.0300	265 000
Berman, Gary	4, 5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	250 000	10.0300	860 000
Ellenzweig, Jonathan	5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	85 000	10.0300	317 000



Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Francis, Wissam	5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	85 000	10.0300	115 000
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	25 000	10.0300	80 000
Matthews, Sian Margaret	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	25 000	10.0300	25 000
MATUS, GEOFFREY	4, 6, 5, 3		O	2015-11-17	D	51 - Exercice d'options	50 000	10.0300	140 000
Mode, Craig	5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	85 000	10.0300	295 000
Quesnel, Douglas Paul	5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	25 000	10.0300	50 000
Rocca, Adrian	5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	10.0300	150 000
Sacks, Peter	4		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	25 000	10.0300	50 000
Scheetz, Jeremy	5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	20 000	10.0300	187 000
Scott, Eric Duff	4		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	30 000	10.0300	90 000
Veneziano, David	5		O	2015-11-17	D	50 - Attribution d'options	25 000	10.0300	55 000
<b>Trilogy Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacDonald, Robert M.	4		O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	4.1103	0
<b>Tuckamore Capital Management Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Milne, Luella	7		O	2008-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Tucows Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooperman, Michael	5	R	O	2015-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(499)	25.1700USD	665 576
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	24.7200USD	664 176
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 901)	24.5000USD	647 275
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 731)	24.5010USD	629 544
<b>Tuscany Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamond, Robert William	4, 6, 5		O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0700	990 074
Lamond Investments Ltd.	PI		O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0600	1 000 074
			O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0650	1 100 074
<b>Twin Butte Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Steckley, Warren D.	4		O	2015-11-16	D	35 - Dividende en actions	1 470	0.2620	376 051*
<b>U.S. Dividend Growers Income Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>									
U.S. Dividend Growers Income Corp.	1		O	2015-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.8100	527 500
<b>Unigold Inc.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Del Campo, Joseph	4		O	2015-11-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(5 000)	1.5000	0
Green, John Gordon	5		O	2015-11-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(5 000)		0
Hamilton, Joseph Andrew	4		O	2015-11-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)		0
<b>Urbanimmersive Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemire, Ghislain	4, 5		O	2012-10-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
NBCN Inc. ITF	PI		O	2015-11-24	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.0500	300 000
McDonald, James	4		O	2015-11-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0500	4 339 893
Plamondon, Pierre	4		O	2015-11-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.0500	409 667
Robidoux, Daniel	4		O	2015-11-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.0500	3 421 227
3233031 Canada Inc.	PI		O	2015-11-24	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.0500	3 421 227
<b>Valeant Pharmaceuticals International, Inc.</b>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
JORN, DEBORA	5		O	2015-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 641	91.0000USD	8 298
			O	2015-11-20	D	97 - Autre	(1 370)	91.0000USD	6 928
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
JORN, DEBORA	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 525
			M	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 525
			O	2015-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 641)	91.0000USD	27 884
<b>Veresen Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
King, Kevan Scott	5								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2015-11-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	10.1557	3 558
BMO Nesbitt Burns RRSP	PI		O	2015-11-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	10.1557	2 927
<b>Victoria Gold Corp. (formerly Victoria Resource Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sun Valley Gold LLC	3								
Client accounts	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.1300	8 930 000
			O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 500	0.1300	9 010 500
			O	2015-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1300	9 013 000
<b>Vista Gold Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sun Valley Gold LLC	3								
Client Accounts	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 494	0.2744USD	14 240 542
			O	2015-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.3650	14 245 042
Sun Valley Gold Master Fund, Ltd.	3		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 494	0.2744USD	10 206 815
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.3650	10 211 315
<b>West Fraser Timber Co. Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Lehane, David Patrick	5		O	2015-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(11 000)		74 090
<b>Western Energy Services Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vathje, Jeffery Allen	5								
LIRA	PI		O	2014-02-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	3.7200	7 500
Western Energy Services Corp.	1								
Peters & Co.	PI		O	2015-11-24	I	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		0
<b>Western Lithium USA Corporation</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
GEOLOGIC RESOURCE PARTNERS LLC	3								
Geologic Resource Partners LLC	PI		O	2015-09-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2015-09-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			78 900
<b>WestJet Airlines Ltd.</b>									
<i>Droits 2015 Share Units</i>									
Kenyon, Cameron	5		O	2015-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 321		23 321
<b>Westport Innovations Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
FOLLETT, LANCE GARNER	5		O	2015-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 000		5 534*
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.6300	1 534*
<i>Restricted Share Units</i>									
FOLLETT, LANCE GARNER	5		O	2015-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		254 621*
<b>Westshore Terminals Investment Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pattison, James A.	3								
Great Pacific Capital Corp.	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 200	21.3220	4 727 500
			O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 800	21.1729	4 759 300
Stinson, William W.	4, 5		O	2015-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	21.3340	31 385

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Whitecap Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	11.6500	1 872 240
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	11.6700	1 902 240
Penny Fagerheim	PI		O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	11.6500	733 000
			O	2015-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 000	11.6600	770 000
<b>Wi-LAN Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gillberry, John Kendall	4		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3800	85 000
McCarten, W. Paul	4		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.4100	50 000
Skippen, James	4, 5								
PJ Realty Inc.	PI		O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	1.5200	480 100
<b>Yieldplus Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
YIELDPLUS Income Fund	1		O	2015-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.8000	87 864 524
			O	2015-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	5.9500	87 863 124
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	5.9000	87 861 624
			O	2015-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 800)	5.8646	87 850 824
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	5.9400	87 850 124
<b>Zargon Oil &amp; Gas Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burden, Leslie Edward	5		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.9971	22 679
Hansen, Craig Henry	4, 5								
C Hansen - Registered	PI		O	2015-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 200	1.0100	607 567
			O	2015-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 328	1.0000	620 895
Moriyama, Robert Todd	5		O	2015-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 963	1.0200	30 618
Post, Jeffrey Nicholas	5		O	2015-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2015-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 491	1.0100	1 491
Jeffrey Post - TFSA	PI		O	2015-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2015-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
<i>Débetures convertibles 6 Convertible Unsecured Subordinated Debentures</i>									
Hansen, Craig Henry	4, 5								
C Hansen - Registered	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 120 000.00
			O	2015-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 120 000.00		000.00
			O	2015-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 80 000.00		\$ 200 000.00
			O	2015-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00		\$ 300 000.00
<i>Restricted Share Awards</i>									
Moriyama, Robert Todd	5		O	2015-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)	1.0200	71 760
Post, Jeffrey Nicholas	5		O	2015-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 000)	1.0100	29 900
Zawalsky, Grant A.	4		O	2015-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 000)	1.1000	
			M	2015-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 300)	1.1000	26 700
<b>ZCL Composites Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bachmeier, Ronald Marvin	7		O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	3.1500	143 331*
			O	2015-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 161)	7.3900	120 170*
Demuth, Katherine Lynne	5		O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	7.3900	47 853*
			O	2015-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 440)	7.3900	36 413*
<i>Options</i>									
Bachmeier, Ronald Marvin	7		O	2015-11-19	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	3.1500	128 000*
Demuth, Katherine Lynne	5		O	2015-11-23	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.1500	96 000*
<b>ZoomMed inc.</b>									

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marmet, Yves	4, 5		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.2360	
			M	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.0236	4 193 750
Pinard, Marie-Hélène	4, 5		O	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	905 000	0.2720	
			M	2015-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	905 000	0.0272	4 098 750

**ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)****Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de cinq jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Artindale, James Stanton</b>	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
<b>Assing, Fernando Rafael</b>	Tesco Corporation	2011-05-14	2015-11-20	AB
	Tesco Corporation	2011-05-14	2015-11-20	AB
	Tesco Corporation	2013-08-10	2015-11-20	AB
	Tesco Corporation	2013-08-10	2015-11-20	AB
<b>Berlet, Christopher James</b>	Canuc Resources Corporation	2015-10-06	2015-11-22	ON
	Canuc Resources Corporation	2015-11-05	2015-11-22	ON
	Canuc Resources Corporation	2015-11-05	2015-11-22	ON
<b>Bokenfohr, Timothy Frank</b>	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
<b>Bruce, Ian</b>	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
<b>Chabas, Bruno Yves Raymond</b>	Foraco International SA	2015-11-19	2015-11-25	ON
<b>Clay, Thomas Moragne</b>	Golden Queen Mining Co. Ltd.	2015-11-11	2015-11-19	BC
<b>Colborne, Paul</b>	Surge Energy Inc.	2015-10-15	2015-11-18	AB
	Surge Energy Inc.	2015-10-15	2015-11-18	AB
	Surge Energy Inc.	2015-10-15	2015-11-18	AB
<b>Cook, Robert</b>	Chinook Energy Inc.	2015-06-10	2015-11-25	AB
	Chinook Energy Inc.	2015-06-10	2015-11-25	AB
	Chinook Energy Inc.	2015-06-10	2015-11-25	AB
<b>Cooperman, Michael</b>	Tucows Inc.	2015-11-13	2015-11-19	ON
<b>Daviau, Daniel Joseph</b>	Canaccord Genuity Group Inc.	2015-09-10	2015-11-25	BC
<b>de Rosnay, Alexis</b>	Canaccord Genuity Group Inc.	2015-09-10	2015-11-25	BC
<b>Elick, John William</b>				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Tourmaline Oil Corp.	2015-11-12	2015-11-19	AB
<b>Ells, Bruce</b>	Element Financial Corporation	2015-11-16	2015-11-23	ON
	Element Financial Corporation	2015-11-16	2015-11-23	ON
<b>Ferris, Mihial Dean</b>	Tesco Corporation	2013-08-09	2015-11-20	AB
	Tesco Corporation	2013-08-09	2015-11-20	AB
	Tesco Corporation	2013-11-08	2015-11-20	AB
	Tesco Corporation	2014-09-12	2015-11-20	AB
<b>Fisher, Gary Douglas</b>	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
<b>Fries, Michael Thomas</b>	LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2015-11-12	2015-11-19	BC
<b>Hearne, Thomas Joseph</b>	theScore, Inc.	2015-11-16	2015-11-24	ON
<b>JANZEN, DOUG</b>	Neovasc Inc.	2015-11-16	2015-11-23	BC
<b>Johnston, David Ian</b>	<b>Société minière Aurvista</b>	<b>2015-11-16</b>	<b>2015-11-23</b>	<b>QC</b>
<b>Keeler, Ronald Bryan</b>	<b>Société minière Aurvista</b>	<b>2015-11-16</b>	<b>2015-11-24</b>	<b>QC</b>
<b>KING, GEORGE EDMUND</b>	<b>Société minière Aurvista</b>	<b>2015-11-16</b>	<b>2015-11-24</b>	<b>QC</b>
<b>Kvisle, Harold N.</b>	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
<b>Lean, Ralph E.</b>	theScore, Inc.	2015-11-16	2015-11-24	ON
<b>Levy, Benjamin David</b>	theScore, Inc.	2015-11-16	2015-11-24	ON
<b>Levy, John S.</b>	theScore, Inc.	2015-11-16	2015-11-24	ON
<b>Manner, Douglas Glenn</b>	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
<b>McCarvill, Gerald Patrick</b>	<b>Société minière Aurvista</b>	<b>2015-11-16</b>	<b>2015-11-24</b>	<b>QC</b>
<b>McKenna, Cindi Lou Margaret</b>	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
<b>Mitchell, Robert A.</b>	<b>Société minière Aurvista</b>	<b>2015-11-16</b>	<b>2015-11-24</b>	<b>QC</b>
<b>Open Text Corporation</b>				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Open Text Corporation	2015-08-21	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-08-24	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-08-25	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-08-26	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-08-27	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-08-28	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-08-31	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-09-01	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-09-02	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-09-09	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-09-10	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-09-11	2015-11-20	ON
	Open Text Corporation	2015-09-14	2015-11-20	ON
<b>Pewar, Larry Lewis</b>				
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-23	AB
<b>Schneider, Lorry H.</b>				
	theScore, Inc.	2015-11-16	2015-11-24	ON
<b>Scholes, Mark A.</b>				
	theScore, Inc.	2015-11-16	2015-11-24	ON
<b>Squarek, John Edward</b>				
	Tanager Energy Inc.	2015-11-19	2015-11-25	AB
<b>Stoyan, Paul James</b>				
	Element Financial Corporation	2015-11-16	2015-11-23	ON
	Element Financial Corporation	2015-11-16	2015-11-23	ON
<b>Thomson, William</b>				
	theScore, Inc.	2015-11-16	2015-11-24	ON
<b>Trudeau, Michel</b>				
	Echelon Financial Holdings Inc.	2014-03-05	2015-11-23	ON
	Echelon Financial Holdings Inc.	2015-03-05	2015-11-23	ON
	Echelon Financial Holdings Inc.	2015-11-05	2015-11-23	ON
<b>Will, Robert George</b>				
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-22	AB
	Northern Blizzard Resources Inc.	2015-11-16	2015-11-22	AB
<b>Zega, Mark</b>				
	theScore, Inc.	2015-11-16	2015-11-24	ON



**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR  
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
Clifton Star Resources Inc.	Actions inscrites	2013-11-22	Actions ordinaires	2016-12-31
CO <sub>2</sub> Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
DIAGNOS inc.	Actions inscrites	2013-12-05	Actions ordinaires	2016-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
H <sub>2</sub> O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Intema Solutions inc.	Actions inscrites	2013-12-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Mines Virginia inc.	Actions inscrites	2013-11-29	Actions ordinaires	2016-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Novik inc.	Actions inscrites	2013-12-01	Actions ordinaires	2016-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pediapharm inc.	Actions inscrites	2013-11-26	Actions ordinaires	2016-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2013-12-04	Actions ordinaires	2016-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
TSO <sub>3</sub> inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### **7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES**

#### **7.3.1 Consultation**

Aucune information

#### **7.3.2 Publication**



## AVIS DE L'OCRCVM

### Avis sur les règles

#### Avis de retrait

Règles des courtiers membres

*Destinataires à l'interne :*  
*Affaires juridiques et conformité*  
*Comptabilité réglementaire*  
*Formation*  
*Haute direction*

#### *Personnes-ressources :*

Mindy Sequeira

Analyste principal de l'information, Politique de réglementation des membres

416 943-6979

[msequeira@iiroc.ca](mailto:msequeira@iiroc.ca)

Answerd Ramcharan

Chef de l'information financière

Politique de réglementation des membres

416 943-5850

[aramcharan@iiroc.ca](mailto:aramcharan@iiroc.ca)

15-0261

Le 26 novembre 2015

### **Retrait du projet de modification de l'article 6 de la Règle 6 et des modifications corollaires de l'article 1 de la Règle 1 et de l'alinéa 2(iv) de la Règle 16 des courtiers membres portant sur l'obligation de cautionnement réciproque**

#### **Aperçu**

Le 6 novembre 2014, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a publié pour commentaires le projet de modification de l'article 6 de la Règle 6 et les modifications corollaires portant sur l'obligation de cautionnement réciproque.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Avis sur les règles [14-0257](#) de l'OCRCVM, Projet de modification de l'article 6 de la Règle 6 et modifications corollaires de l'article 1 de la Règle 1 et de l'alinéa 2(iv) de la Règle 16 des courtiers membres portant sur l'obligation de cautionnement réciproque



Le projet de modification visait essentiellement à veiller à ce que la règle soit axée sur les situations où la notion d'« équité » est remise en question dans la détermination de la personne devant prendre en charge l'insolvabilité d'un courtier membre en propriété commune, plus précisément les situations où au moins deux courtiers membres relèvent, même indirectement, du même actionnaire contrôlant. Pour atteindre cet objectif, le personnel de l'OCRCVM a proposé de réviser les pourcentages de propriété commune et de sièges aux conseils d'administration qui, à l'heure actuelle, entraînent l'obligation de cautionnement réciproque et de les faire passer d'« au moins 20 % » à « plus de 50 % ».

Bien qu'une influence importante ne soit pas toujours exercée sur un courtier membre lorsque le pourcentage de propriété commune est supérieur à 20 %, les intervenants se disent préoccupés par le fait que le seuil proposé est trop élevé pour établir la propriété commune puisque, dans certains cas, un seuil de propriété commune compris en 20 % et 50 % peut conférer une influence considérable sur les courtiers membres.

Après avoir examiné les commentaires reçus, le personnel de l'OCRCVM a décidé de procéder au retrait du projet de modification présenté dans l'Avis 14-0257 puisque l'évaluation au cas par cas serait plus appropriée pour favoriser l'atteinte de l'objectif fixé.

### Retrait

L'OCRCVM a informé les Autorités canadiennes en valeurs mobilières du retrait du projet de modification de l'article 6 de la Règle 6 et des modifications corollaires de l'article 1 de la Règle 1 et de l'alinéa 2(iv) de la Règle 16 des courtiers membres portant sur l'obligation de cautionnement réciproque.

Veillez adresser vos questions à :

Mindy Sequeira

Analyste principale de l'information, Politique de réglementation des membres  
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières  
416 943-6979  
[msequeira@iirc.ca](mailto:msequeira@iirc.ca)

Answerd Ramcharan

Chef de l'information financière, Politique de réglementation des membres  
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières  
416 943-5850  
[aramcharan@iirc.ca](mailto:aramcharan@iirc.ca)

*Avis 15-0261 de l'OCRCVM – Avis sur les règles – Avis de retrait – Retrait du projet de modification de l'article 6 de la Règle 6 et modifications corollaires de l'article 1 de la Règle 1 et de l'alinéa 2(iv) de la Règle 16 des courtiers membres portant sur l'obligation de cautionnement réciproque*





# AVIS DE L'OCRCVM

## Avis sur les règles

### Avis de retrait

Règles des courtiers membres

*Destinataires à l'interne :*

Affaires juridiques et conformité

Comptabilité réglementaire

Formation

Haute direction

*Personnes-ressources :*

Mindy Sequeira

Analyste principale de l'information

Politique de réglementation des membres

416 943-6979

[msequeira@iiroc.ca](mailto:msequeira@iiroc.ca)

Answerd Ramcharan

Chef de l'information financière

Politique de réglementation des membres

416 943-5850

[aramcharan@iiroc.ca](mailto:aramcharan@iiroc.ca)

15-0262

Le 26 novembre 2015

## Retrait du projet de modification de l'article 2(a) (ii) de la Règle 100 des courtiers membres concernant les marges obligatoires<sup>1</sup> pour les titres de créance des organismes supranationaux

### Aperçu

Le 12 juin 2014, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a publié pour commentaires le projet de modification de l'article 2(a) (ii) de la Règle 100 des courtiers membres (**le projet de modification**)<sup>2</sup>. Ce projet de modification visait à étendre les couvertures prescrites qui, à l'heure actuelle, ne s'appliquent qu'aux titres de créance émis par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, aux titres de créance émis par d'autres organismes supranationaux comparables (c.-à-d. titres de créance garantis par plusieurs gouvernements nationaux, lorsque le risque de défaut est considéré comme très faible).

<sup>1</sup> Appelées dans l'Avis sur les règles « couvertures prescrites ».

<sup>2</sup> Avis sur les règles [14-0148](#) de l'OCRCVM, Couvertures prescrites pour les titres de créance des organismes supranationaux



Les intervenants hésitent à mettre en œuvre le projet de modification en l'absence d'analyses supplémentaires de l'impact sur le secteur en ce qui concerne les organismes supranationaux émettant des titres auxquels un traitement préférentiel de marge est accordé. Le personnel de l'OCRCVM a confirmé que le retrait du projet de modification n'aurait actuellement pas un impact important sur les courtiers membres. Par conséquent, il a décidé de procéder au retrait du projet de modification présenté dans l'Avis 14-0148 puisque l'évaluation au cas par cas serait plus appropriée pour favoriser l'atteinte de l'objectif fixé.

### **Retrait**

L'OCRCVM a informé les Autorités canadiennes en valeurs mobilières du retrait du projet de modification de l'article 2(a) (ii) de la Règle 100 des courtiers membres concernant les marges obligatoires pour les titres de créance des organismes supranationaux.

Veillez adresser vos questions à :

Mindy Sequeira

Analyste principale de l'information, Politique de réglementation des membres  
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières  
416 943-6979  
[msequeira@iiroc.ca](mailto:msequeira@iiroc.ca)

Answerd Ramcharan

Chef de l'information financière, Politique de réglementation des membres  
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières  
416 943-5850  
[aramcharan@iiroc.ca](mailto:aramcharan@iiroc.ca)

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 8.

## Entreprises de services monétaires et Contrats publics

---

- 8.1 Avis et communiqués
  - 8.2 Réglementation
  - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
  - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
  - 8.5 Autres décisions
-

## 8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.



## 8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

\* *Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.*

### 8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000726046	CONSTRUCTION GESMO INC. 1143399724		2015-11-10
3000214562	MARC MORIN ELECTRIQUE INC. 1142932608		2015-11-05
3000229592	9102-6963 QUÉBEC INC. 1160015955	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9102-6963 QUEBEC INC</li> <li>- LES SCELLANTS DU NORD 2001</li> <li>- PAVAGE DU NORD</li> <li>- POITRAS ASPHALTE</li> <li>- POITRAS ET FILS</li> </ul>	2015-11-09

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000257711	TKNL INC. 1143934629	- CHAOS CRÉATION - CHEF ET CHEF - CHEFS ET CHEF - PRODUCTION EQUINOXE - SERVICES AUDIO-VISUELS - TECHNI-LOGIQUE - TECHNI-LOGIQUE - TKNL CRÉATEURS - D'EXPÉRIENCES	2015-11-18
3000400352	CLOTURES SENTINELLE LTÉE 1144235679	- INTER CLÔTURES - SENTINELLE	2015-11-11
3000521971	6739741 CANADA INC. 1164343536	- D.M.J. MANAGEMENT - GESTION D.M.J.	2015-11-09
3000563051	8313784 CANADA INC. 1169012300	- PRÉ-EMPLOI PRESTIGE - (P.E.P.) - SERVICES DE PRÉ- - EMPLOI GW - GW PRE-EMPLOYMENT - SERVICES - SOLUTIONS DE - VÉRIFICATION GARDA - GARDA BACKGROUND - SCREENING SOLUTIONS - VÉRIFICATIONS PRÉ- - EMPLOI GW - GW PRE-EMPLOYMENT - SCREENING	2015-11-12
3000588631	GROUPE MÉTALOGIQUE INC. 1166845314		2015-11-12
3000593769	G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE 1162768403		2015-11-20
3000597382	CORPORATION ICANDA 1143035443	- ICANDA CORPORATION	2015-11-09
3000627233	PRODIMAX INC. 1145017373	- LE CENTRE - D'HÉBERGEMENT DE LA - RIVE - PAVILLON DE LA RIVE	2015-11-12
3000644349	VENTILATION G.R. INC. 1141852138	- FABMÉTAL - GAZ NATUREL G.R.	2015-11-18
3000671675	PROCAM CONSTRUCTION INC. 1143593094		2015-11-13
3000672139	MÉTAL SARTIGAN INC. 1142219873		2015-11-12

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000686295	9140-0663 QUÉBEC INC. 1162104666	- G.S. CONSTRUCTION CÔTE-NORD - G7 CONSTRUCTION - G7 STRUCTURE	2015-11-24
3000691751	9205-6126 QUÉBEC INC. 1165635161	- AMJ CAMPBELL VAN LINES MONTRÉAL - LES DÉMÉNAGEURS AMJ CAMPBELL MONTRÉAL	2015-11-09
3000693606	SIMCO TECHNOLOGIES INC. 1166195751		2015-11-18
3000695310	9158-2056 QUÉBEC INC. 1166494014	- C Y S - CONSULTANT CYS - CONSULTANT YVAN SALVAS	2015-11-05
3000698843	SOLUTIONS BEYOND TECHNOLOGIES INC. 1162772033	- BEYOND TECHNOLOGIES CONSULTING INC. - AU-DELÀ DE LA TECHNOLOGIE - BEYOND TECHNOLOGIES LES SOLUTIONS AU-DELÀ DE LA TECHNOLOGIE - MOTION CONSEIL - SOLUTIONS AU-DELÀ DE LA TECHNOLOGIE - SOLUTIONS BEYOND TECHNOLOGIES	2015-11-13
3000701633	RIOPEL DION ST-MARTIN INC. 1163438360	- RIOPEL + ASSOCIÉS ARCHITECTES	2015-11-13
3000701973	9318-6344 QUÉBEC INC. 1170768221	- WEYMOK	2015-11-18
3000706905	ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITÉE 1142915231		2015-11-18
3000709993	ORANGE TRAFIC INC. 1169862571	- ORANGE TRAFFIC INC.	2015-11-06
3000710534	TÉLÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3360749439	- TÉLÉBEC, LIMITED PARTNERSHIP	2015-11-13
3000712523	MORIN ISOLATION & TOITURES LTÉE 1144686897	- MORIN INSULATION AND ROOFING LTD - MORIN ISOLATION ET TOITURE LTÉE	2015-11-09
3000722987	TRIBU STRATÉGIE INC. 1170986583		2015-11-13
3000724912	3296539 CANADA INC. 1148170997	- DANIEL BEAUDOIN ENTRETIEN PAYSAGER	2015-11-13

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000725788	TECHNO FEU INC. 1165947418	- 1200 DEGRÉS - 1200 DEGRÉS CAMIONS	2015-11-13
3000726073	DUBÉ & LOISELLE INC. 1143774884	- DUBÉ LOISELLE	2015-11-12
3000732618	DÉNEIGEMENT MODERNE INC. 1146027090		2015-11-18
3000738505	VALKO ÉLECTRIQUE INC. 1143781293		2015-11-18
3000748709	MICHEL LEBLANC CONSTRUCTION INC. 1163477947		2015-11-18
3000760329	9220-9733 QUÉBEC INC. 1166494014	- PLC - PLC GESTION DE PROJETS DE CONSTRUCTION	2015-11-05
3000766181	RÉSIDENCE MARIE-PIER INC. 1164466931		2015-11-11
3000775322	CONSTRUCTION DINASA INC. 1143648120	- DINASA CONSTRUCTION INC.	2015-11-09
3000780290	CONSTRUCTION MICHEL DUBÉ INC. 1164382823		2015-11-12

#### 8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Aucune information.

#### 8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise (Fait affaire sous)	NEQ	Décision / Modification	Date
3000196341	AECO GESTION DE PROJETS INC. - AECO PROJECT MANAGEMENT INC.	1164787492	Changement de nom anciennement : GESTION DE PROJETS AXIS INC.	2015-11-20

## 8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 9.

## Régimes volontaires d'épargne-retraite

---

- 9.1 Avis et communiqués
  - 9.2 Réglementation
  - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire  
d'épargne-retraite
  - 9.4 Autres décisions
-

## 9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.



### 9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

## 9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.